

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 8 SEPTEMBRE 2014

VOLUME 227

CLAUDE MORIN et ROSA FANIZZI
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me SIMON TREMBLAY,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me LOUIS BELLEAU pour M. Antonio Accurso
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du Québec
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des élections du Québec
Me ROXANE GALARNEAU pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec.
Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction
Me SÉBASTIEN GHANTOUS et Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	9
ANTONIO ACCURSO	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	11
INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE	201
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	217
ARGUMENTATION	240
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY (suite)	244
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	264

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
185E-88 Engagement du témoin Antonio Accurso de fournir une lettre d'Hydro-Québec (re: contrat de monsieur Accurso)	240
185E-89 : Le témoin Antonio Accurso s'engage à fournir tout document relatif au chèque qui aurait été fait à M. Duchesneau	264

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
185P-1976 : Photographie sur le Touch de février 2006, en liasse	18
185P-1977 : Sommaire décisionnel de la ville de Montréal - projet d'acte de vente Côte-de-Terrebonne	25
185P-1978 : Proposition de partenariat Gestion d'actifs SOLIM et Construction Louisbourg ltée en date du 26 février 2007	32
185P-1979 : Mémo du 21 mars 2010 du Fonds de solidarité FTQ - argumentaire demande règlement - Marton	33
185P-1980 : Mémo du 11 mars 2010 - dossiers immobiliers SOLIM - Marton	38
185P-1981.1 : Écoute électronique 12-0300- 042242 du 25 octobre 2012	64

185P-1981.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300-042242 du 25 octobre 2012	64
185P-1982 :	Extrait de la convention d'achat et de vente du 98 août 2010	81
185P-1983 :	Transcription de l'écoute électronique 02077-1 du 31 janvier 2004	108
185P-1984 :	Transcription de l'écoute électronique 04762-1 du 27 novembre 2003	119
185P-1985.1 :	Écoute électronique 00017-1 du 17 octobre 2005	124
185P-1985.2 :	Transcription de l'écoute électronique 00017-1 du 17 octobre 2005	124
185P-1986.1 :	Écoute électronique 00018-1 du 18 octobre 2005	129

185P-1986.2 :	Transcription de l'écoute électronique 00018-1 du 18 octobre 2005	129
185P-1987.1 :	Écoute électronique 12-0300-00175 du 17 septembre 2012	145
185P-1987.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300-00175 du 17 septembre 2012	145
185P-1988.1 :	Écoute électronique 12-0300-05286 du 2 novembre 2012	153
185P-1988.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300-05286 du 2 novembre 2012	153
185P-1989.1 :	Écoute électronique 09-0093-084 du 1 ^{er} mai 2009	188
185P-1989.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0093-084 du 1 ^{er} mai 2009	188

185P-1990 :	Tableaux sur le montant des contrats publics obtenus par les entreprises du Groupe Accurso, en liasse	194
185P-1991 :	Schémas sur les entreprises du Groupe Accurso, en liasse	195

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce huitième (8e)
2 jour du mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier pour les fins d'enregistrement, je
9 vous prie?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Alors, bonne journée, Madame la Présidente,
12 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la
13 Commission.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

16 Me KEITH RITI :

17 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

18 Me LOUIS BELLEAU :

19 Louis Belleau pour monsieur Accurso.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
24 du Québec.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de
3 Montréal.

4 Me MÉLISSA CHARLES :

5 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
6 construction du Québec.

7 Me SARAH LIRETTE :

8 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
9 municipalités du Québec.

10 Me CHRISTINA CHABOT :

11 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général
12 des élections du Québec.

13 Me ROXANE GALARNEAU :

14 Bonjour. Roxane Galarneau pour l'Association des
15 constructeurs de routes et grands travaux du
16 Québec.

17 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

18 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
19 Québec.

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
22 Québec.

23 Me JULIE BOYER :

24 Julie Boyer pour la FTQ Construction.

25

1 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

2 Bonjour à tous. Sébastien Ghanous pour le Fonds de
3 solidarité.

4 Me LAURENT THEMENS :

5 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
6 solidarité.

7 Me PIERRE POULIN :

8 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
9 criminelles et pénales. Bonjour.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Est-ce que vous pourriez vous lever pour
12 l'assermentation?

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce huitième (8e)
2 jour du mois de septembre,
3 (06:36:07)

4 A COMPARU :

5

6 ANTONIO ACCURSO, entrepreneur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Accurso.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Je pense qu'on va pouvoir... on va aborder, là,
14 de façon un peu plus spécifique ce matin, les
15 raisons de la présence de monsieur Robitaille sur
16 votre bateau. On a établi avant de se quitter
17 vendredi, dans le courant de la journée, que
18 monsieur Robitaille était allé sur votre bateau en
19 mars deux mille huit (2008), c'est exact?

20 R. J'ai pas la date, mais c'est...

21 Q. **[3]** En deux mille huit (2008), au printemps deux
22 mille huit (2008). Et la date a été établie à
23 partir du courriel que vous nous envoyez, monsieur
24 Accurso.

25 R. O.K.

1 Q. **[4]** Et si je vous dis qu'à votre agence de voyage,
2 effectivement, il y a des traces à l'effet qu'un
3 voyage a été organisé impliquant monsieur Trudel,
4 monsieur Aurèle Théberge et monsieur Robitaille en
5 mars deux mille huit (2008), c'est tout à fait
6 possible.

7 R. C'est exact.

8 Q. **[5]** C'est exact. Parfait. Moi, Monsieur Accurso, je
9 veux savoir, là, pour quelle... à quelle occasion
10 et qu'est-ce qui s'est passé... pourquoi monsieur
11 Robitaille était présent sur votre bateau à ce
12 moment-là?

13 R. Je crois que j'ai déjà témoigné à ça, mais je peux
14 me répéter, là, il n'y a pas de problème. C'était
15 pas moi qui a invité monsieur Robitaille. Comme
16 j'ai déjà témoigné, c'était pas mon ami avant et ça
17 a pas été mon ami après, ça a été l'ami de Normand
18 Trudel. Et le voyage a été organisé avec moi et
19 Normand et c'est Normand qui a fait... il y a
20 quatre chambres dans... dans le bateau. Ça fait que
21 c'est Normand qui a invité les deux autres couples,
22 si vous voulez. Et puis il a invité monsieur
23 Robitaille puis monsieur Théberge.

24 Q. **[6]** O.K. Est-ce que monsieur Trudel à cette
25 occasion-là vous a expliqué qui était monsieur

1 Robitaille par... qui était monsieur Robitaille au
2 juste?

3 R. Bien, je savais qu'il était le maire de Terrebonne,
4 évidemment.

5 Q. **[7]** O.K. Est-ce qu'il vous a expliqué qui était
6 monsieur Théberge?

7 R. Non, c'était plutôt un ami de monsieur Robitaille.
8 Je savais qu'il était ingénieur puis c'est rien que
9 ça que j'ai su, mais en discutant pendant le
10 voyage, il m'a expliqué un petit peu plus qu'est-ce
11 qu'il faisait.

12 Q. **[8]** O.K. Est-ce que monsieur Trudel à ce moment-là
13 vous a expliqué les raisons pour lesquelles il
14 trouvait ça intéressant, important d'inviter le
15 maire... le maire de Terrebonne sur votre bateau?

16 R. Non.

17 Q. **[9]** Il n'y a jamais eu de discussion par rapport
18 aux raisons pour lesquelles ces gens-là se
19 retrouvaient sur votre bateau.

20 R. Non, à part qu'ils soient leurs amis, l'ami de
21 Normand.

22 Q. **[10]** O.K. Je vais vous demander, Madame Blanchette,
23 s'il vous plaît, de nous amener aux photos qui se
24 trouvent à l'onglet 13. Je vais vous demander la
25 photo 13.5, s'il vous plaît.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous allez les produire? Tantôt?

3 Me SONIA LeBEL :

4 En temps et lieu, oui. Je vais vous produire les
5 photos sous l'onglet 13, en liasse, madame...

6 Madame la Greffière, mais pas toutes les photos qui
7 se trouvent à l'onglet 13, seulement celles que je
8 vais vous identifier pendant... pendant

9 l'interrogatoire. Donc, la 13.5, il s'agit donc
10 d'une photo qui a été prise à l'occasion d'un
11 voyage sur le Touch, c'est exact? C'est exact.

12 Q. **[11]** Bon. On... si on part de gauche vers la
13 droite, les gens qui ne sont pas brouillés, il y a
14 vous, si je comprends bien. Au centre, c'est
15 monsieur Théberge, c'est ça?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[12]** Ensuite, complètement à droite debout, c'est
18 monsieur Trudel.

19 R. Exact.

20 Q. **[13]** Et on reconnaît monsieur Robitaille, c'est ça?

21 R. Exact.

22 Q. **[14]** O.K. Cette photo-là a été prise à l'occasion
23 d'un voyage avec vous.

24 R. Oui.

25 Q. **[15]** O.K. Si je vous demande la photo 13.9... On va

1 produire celle-là, mais la seconde également.

2 Alors, on voit encore... les mêmes... toujours les
3 mêmes personnes et ça a été pris à l'occasion du
4 même voyage.

5 R. Exact.

6 Q. **[16]** O.K.

7 Monsieur Accurso, si je vous suggère, moi, que ce
8 voyage-là a été pris en février deux mille six
9 (2006), c'est... ces photos-là ont été obtenues par
10 la Commission et la propriété des photos se situent
11 en février deux mille six (2006). Il y a également
12 des photos qui existent qui ont été prises en mars
13 deux mille huit (2008), tel que vous avez témoigné,
14 effectivement. Alors, moi, si je vous dis que
15 monsieur Robitaille est allé sur votre bateau deux
16 fois, est-ce que c'est possible?

17 R. Oui, c'est possible.

18 Q. **[17]** C'est possible?

19 R. Oui.

20 Q. **[18]** O.K. Donc, il est venu en février deux mille
21 six (2006) également?

22 R. J'ai pas les dates exactes, mais il est venu deux
23 fois.

24 Q. **[19]** O.K. Donc, si je situe ça, compte tenu de la
25 propriété des photos, en deux mille six (2006),

1 c'est possible.

2 R. Bien, là, je répète, là, j'ai pas les dates, là,
3 mais... mais ça se peut, il est venu deux fois.

4 Q. **[20]** Et la deuxième fois, à peu près deux ans
5 après, en mars deux mille huit (2008)?

6 R. J'ai pas les dates, je me souviens pas exactement
7 de la date mais c'est... c'est deux fois.

8 Q. **[21]** O.K. À votre connaissance, et à chaque fois,
9 monsieur Théberge est présent, monsieur Trudel est
10 présent, monsieur Robitaille? On parle encore une
11 fois du même groupe? C'est exact?

12 R. Du même groupe, oui.

13 Q. **[22]** Du même groupe. Qu'est-ce qui justifie que
14 monsieur Robitaille est allé deux fois sur votre
15 bateau comme ça?

16 R. Bien c'est encore la même raison. C'est encore
17 exactement la même raison. J'ai demandé à Normand,
18 j'ai fait quelques voyages avec Normand et puis
19 Normand a amené... a amené monsieur Robitaille puis
20 monsieur Théberge.

21 Q. **[23]** O.K. Est-ce qu'on peut produire les photos,
22 Madame la greffière?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui, 185P-1976.

25

1 185P-1976 : Photographie sur le Touch de février
2 2006, en liasse
3

4 Me SONIA LeBEL :

5 O.K.

6 Q. **[24]** Avez-vous discuté d'un dossier particulier
7 avec monsieur Trudel, monsieur Théberge et monsieur
8 Robitaille à l'occasion de ces deux présences sur
9 le bateau?

10 R. Non.

11 Q. **[25]** Non? Les deux reprises, vous payez pour tous
12 les frais, Monsieur Accurso?

13 R. Oui, c'était mes invités.

14 Q. **[26]** C'était vos invités. Donc, les deux fois,
15 monsieur Robitaille a séjourné une semaine sur
16 votre bateau comme... comme à l'habitude et les
17 deux fois, vous avez payé pour tous ses frais?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[27]** Et pour ceux de monsieur Théberge également?

20 R. Oui.

21 Q. **[28]** Ceux de monsieur Trudel, savez-vous?

22 Habituellement oui?

23 R. C'est... habituellement oui. Oui, je pense que oui.

24 Q. **[29]** O.K. J'aimerais vous parler d'un terrain qui
25 fait l'objet, là, un peu de l'actualité ces temps-

1 ci que... dont vous êtes devenu, là, par... à
2 toutes fins pratiques, là, propriétaire, c'est-à-
3 dire le terrain qui concerne l'ancienne pépinière
4 de la Ville Montréal.

5 R. Oui.

6 Q. **[30]** Expliquez-moi dans quelles circonstances vous
7 faites l'acquisition de ce terrain-là ou que vous
8 en devenez propriétaire.

9 R. J'ai devenu le propriétaire du terrain lors du
10 divorce avec... avec le Fonds de solidarité puis
11 avec SOLIM.

12 Q. **[31]** O.K. Donc, dans le désengagement...

13 R. Je me souviens pas de l'année, là.

14 Q. **[32]** ... dans le désengagement, dans la négociation
15 de ce terrain-là...

16 R. C'est ça. Exact.

17 Q. **[33]** ... vous êtes devenu propriétaire de la
18 pépinière?

19 R. Oui.

20 Q. **[34]** C'est exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[35]** Ou l'ancienne pépinière, si on veut, de la
23 Ville de Montréal.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[36]** Ça, c'est un terrain qui est situé dans la

1 Ville de Terrebonne?

2 R. Oui.

3 Q. **[37]** O.K. Sur... à partir du fameux chemin Côte-de-
4 Terrebonne, c'est exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[38]** O.K. Et c'est un terrain qui comporte combien
7 de pieds carrés?

8 R. De mémoire, c'est à peu près douze millions de
9 pieds carrés (12 M pi²), de mémoire, zoné agricole.

10 Q. **[39]** O.K. J'imagine que vous avez pas acheté ça
11 pour planter des sapins, Monsieur Accurso? Qu'est-
12 ce que vous avez l'intention de faire avec cette
13 pépinière-là, cette ancienne pépinière?

14 R. Bien, je vais planter des sapins s'il y a rien
15 d'autre à faire.

16 Q. **[40]** O.K. Mais vos intentions sont lesquelles?
17 Développer?

18 R. Bien avec le temps, oui, mais avec le marché
19 immobilier, le terrain est encore zoné agricole, il
20 a pas passé toutes les étapes, ça fait très
21 longtemps et il y a des chances que ça demeure
22 agricole encore très longtemps. Quand ça va être
23 dézonné, bien... De toute façon, c'est pas le temps
24 de construire des maisons aujourd'hui avec
25 l'économie qu'on vit actuellement.

1 Q. **[41]** Vous êtes au courant que le terrain est zoné
2 agricole, ce qu'on appelle zoné agricole blanc,
3 c'est exact?

4 R. Ça, je le sais pas, là, mais si vous le dites.

5 Q. **[42]** O.K. Et vous savez que la signification de ça,
6 c'est que le zonage ou le dézonage est entre les
7 mains du conseil municipal de la Ville de
8 Terrebonne et non pas entre les mains du
9 gouvernement provincial?

10 R. J'ai pas cette impression-là parce que moi, la
11 façon que j'ai compris le... le dossier
12 dernièrement, c'est qu'il a pas fini de passer les
13 phases qu'on appelle le MDDP, là. Ça, c'est l'UPA,
14 ça c'est le ministre de... de Développement
15 durable, ministre de l'Environnement, Terre et
16 forêts, ministre d'Affaires municipales et puis
17 toute la consultation avec toutes les... les
18 municipalités avoisinantes, moi j'ai pas compris
19 que c'était sorti de là encore, là. Ça fait que je
20 pense que dans tout le processus de dézonage d'un
21 genre de terrain comme ça, c'est que la Ville tombe
22 en dernier. Moi, c'est la façon que je l'ai
23 compris, là, je peux... c'est pas moi qui s'occupe
24 du dossier, là, j'ai quelqu'un chez nous qui... qui
25 fait un suivi de ça, mais je veux dire tant que

1 c'est pas dézonné, ça sert à rien de regarder
2 d'autre chose, là.

3 Q. **[43]** O.K. Mais vous êtes... vous allez être
4 d'accord avec moi que dans le processus impliquant
5 le dézoning ou le rezoning de ces terrains-là entre
6 terrain agricole et un zonage vous permettant de
7 développer...

8 R. Oui.

9 Q. **[44]** ... le conseil municipal de Ville de
10 Terrebonne a son mot à dire dans le processus?

11 R. J'imagine, éventuellement, oui.

12 Q. **[45]** Éventuellement oui.

13 R. Oui.

14 Q. **[46]** Ces terrains-là ont été... donc vous êtes...
15 je pense que vous êtes devenu en possession de ces
16 terrains-là dans... au niveau de deux mille dix
17 (2010), août deux mille dix (2010), c'est possible?

18 R. Quelque chose comme ça, oui.

19 Q. **[47]** Quelque chose comme ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[48]** Ces terrains-là étaient entre les mains de la
22 SOLIM, c'est ça?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[49]** Depuis quand?

25 R. Fait longtemps.

1 Q. **[50]** Si je vous dis novembre deux mille cinq
2 (2005), est-ce que c'est possible?

3 R. C'est possible.

4 Q. **[51]** O.K. Vous savez, c'est pas dans la vocation de
5 la SOLIM d'acheter des terrains, de les garder
6 comme ça et de pas les développer. Est-ce que vous
7 êtes impliqué, vous, dans l'achat de ces terrains-
8 là en deux mille cinq (2005) par la SOLIM?

9 R. Non, absolument pas.

10 Q. **[52]** Absolument pas?

11 R. Non.

12 Q. **[53]** Vous avez eu aucun intérêt dans les achats de
13 ces terrains-là par la SOLIM en deux mille cinq
14 (2005)?

15 R. Absolument pas.

16 Q. **[54]** O.K. Et SOLIM n'a pas acheté ces terrains-là
17 dans l'optique de les développer avec vous
18 éventuellement?

19 R. Moi, je l'ai su après que... après que SOLIM avait
20 ce terrain-là. Ils m'ont approché pour... pour les
21 aider à faire un... un développement, faire les
22 services, les égouts, les aqueducs, les rues, dans
23 l'éventualité où est-ce qu'il y avait un projet.
24 Mais moi, je l'ai su qu'ils l'ont acheté après que
25 c'était fait.

1 Q. **[55]** Et ça, c'est quand, ça, « après que ça a été
2 fait »?

3 R. Bien, vous avez dit en deux mille cinq (2005), je
4 crois?

5 Q. **[56]** Oui, ils les ont achetés en deux mille cinq
6 (2005), mais vous, votre connaissance du fait que
7 SOLIM était propriétaire ou avait mis la main sur
8 ces terrains-là, ça se situe à quand, ça?

9 R. Ah, je me souviens pas. C'était après deux mille
10 cinq (2005), c'est sûr.

11 Q. **[57]** Oui? Et avant ou après le premier voyage de
12 monsieur Robitaille sur votre bateau, d'après vous?

13 R. Un a rien à voir avec l'autre.

14 Q. **[58]** Non?

15 R. Non.

16 Q. **[59]** O.K. Mais au moment où monsieur Robitaille est
17 sur votre bateau, est-ce que vous avez connaissance
18 du fait que ces terrains-là sont entre les mains de
19 la SOLIM?

20 R. Je me souviens pas.

21 Q. **[60]** Est-ce que vous avez connaiss...

22 R. Je me souviens pas, mais ma... à prime abord, non.

23 Q. **[61]** Au prime abord non?

24 R. Au prime abord, non. Mais... mais vraiment, je m'en
25 souviens pas.

1 Q. **[62]** Je vais vous demander, Madame la greffière, de
2 produire... de produire le sommaire décisionnel,
3 Madame Blanchette, à l'onglet 45. Simplement pour
4 établir le type de zonage qui a été fixé par la
5 Ville de Terrebonne. Donc, le but de produire ce
6 document-là, Madame la Présidente, est d'établir
7 qu'en novembre deux mille cinq (2005), au moment de
8 l'accusation, et encore aujourd'hui, d'après ce que
9 je peux comprendre, là, ou dernièrement, le terrain
10 était zoné agricole municipal blanc. Donc,
11 municipal signifiant que c'est entre les mains du
12 conseil de la Ville à ce moment-là.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1977.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Merci.

17 (09:50:17)

18

19 185P-1977 : Sommaire décisionnel de la ville de
20 Montréal - projet d'acte de vente
21 Côte-de-Terrebonne

22

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[63]** Entre deux mille cinq (2005) et deux mille dix
25 (2010), là, le moment où vous prenez possession de

1 ces terrains-là dans le désengagement de la SOLIM
2 et du Fonds avec vous, là, je comprends qu'il y a
3 eu plusieurs choses qui ont été évaluées et les
4 terrains sont devenus votre propriété dans cette
5 entente-là, est-ce que vous avez eu à faire, de
6 près ou de loin, avec les terrains de la ville de
7 Terrebonne? Je vais l'appeler la pépinière, là,
8 pour qu'on se comprenne, là?

9 R. Je comprends pas la question.

10 Q. **[64]** Est-ce que vous avez eu à faire avec la
11 pépinière? Est-ce que la pépinière vous
12 intéressait, est-ce que vous avez eu des
13 discussions avec la SOLIM, des pourparlers? Étiez-
14 vous intéressé à ces terrains-là avant deux mille
15 dix (2010)?

16 R. Intér... Bien, je comprends pas la question,
17 Madame, excuse-moi, là.

18 Q. **[65]** O.K. Je vais recommencer. Avant deux mille dix
19 (2010)...

20 R. Oui.

21 Q. **[66]** ... avez-vous eu des discussions avec la SOLIM
22 concernant le développement de ces terrains-là?

23 R. Oui, bien je l'ai dit tantôt, oui. J'ai dit que...
24 ils m'ont approché pour... ils ont dit : « Regarde,
25 on a ce terrain-là. On veut faire, éventuellement

1 on veut faire des rues puis on veut faire un
2 développement et puis on voulait travailler avec
3 toi parce que, tu sais avec ta compagnie
4 d'infrastructures, tu serais le meilleur pour faire
5 les rues et puis on va faire un plan de
6 développement et puis... » c'est ça. Ça fait que ça
7 c'était entre deux mille cinq (2005) et deux mille
8 dix (2010).

9 Q. **[67]** O.K. Madame Blanchette, l'onglet 46, s'il vous
10 plaît. Alors j'ai ici une proposition de
11 partenariat entre Gestion d'actifs SOLIM et
12 Construction Louisbourg limitée, date du vingt-six
13 (26) février deux mille sept (2007) qui parle
14 effectivement de faire développer ces terrains-là,
15 et on parle d'un projet de développement entre vous
16 et la SOLIM. C'est l'accord auquel vous faites
17 référence, Monsieur Accurso?

18 R. Écoutez Madame, moi je me souviens pas de cet
19 accord-là. Est-ce qu'il est signé?

20 Q. **[68]** Il est tout à fait signé par votre
21 représentant. On a caviardé son nom mais vous avez
22 eu l'original, là.

23 R. Il est signé par mon représentant?

24 Q. **[69]** Oui.

25 R. O.K. Moi...

1 Q. [70] Et l'original a été remis à votre avocat,
2 Monsieur Accurso.

3 R. Il y a des bonnes chances que ça soit signé, parce
4 que mes représentants ont le droit de signer des
5 choses, là. Marton, il y a un président dans Marton
6 et puis moi je suis assez décentralisé vis-à-vis
7 toutes mes différentes... mes différents commerces,
8 mes différentes entreprises et sûrement ce
9 monsieur-là il était autorisé pour signer ça mais
10 ça se pourrait que ça soit une entente. Maintenant,
11 il faudrait que je le regarde si vous voulez que je
12 commente.

13 Q. [71] Mais est-ce que je dois répondre... comprendre
14 de votre réponse, Monsieur Accurso, que Louisbourg
15 Construction signe en février deux mille sept
16 (2007) un partenariat concernant le projet de
17 développement foncier, naturellement on s'entend
18 que quand on parle d'un projet de développement
19 foncier, et de resubdiviser le terrain en lots, on
20 parle par de planter des sapins puis des pins, on
21 s'entend?

22 R. Non, c'est ça.

23 Q. [72] O.K.? On s'entend de faire du développement
24 immobilier...

25 R. Oui.

1 Q. [73] ... diviser ces terrains-là en lots, amener
2 les services pour être capable soit de construire,
3 soit de vendre les terrains déjà prêts à la
4 construction, c'est exact?

5 R. O.K.

6 Q. [74] C'est l'idée de base, est-ce que je me trompe?

7 R. Non.

8 Q. [75] Non? Et que bon, comprenant toutes les étapes,
9 et cetera, permettant la mise en marché des lots.
10 Vous êtes pas au courant, c'est à votre insu cette
11 entente-là?

12 R. Ça pourrait l'être, oui.

13 Q. [76] O.K.

14 R. Ça pourrait l'être parce que j'ai un président. Là
15 on parle de, d'une proposition de développement.
16 Maintenant, c'est quoi les conditions, c'est quoi
17 ci, c'est... mon président, il était autorisé pour
18 s'asseoir avec les gens de SOLIM et puis de faire
19 une entente.

20 Q. [77] Quel genre d'entreprise monsieur Trudel
21 possède, Normand Trudel?

22 R. Transport et excavation Mascouche.

23 Q. [78] O.K. Quand vous recevez à nouveau le maire de
24 Terrebonne et monsieur Théberge qui travaille pour
25 la ville de Terrebonne également sur votre bateau

1 en mars deux mille huit (2008)...

2 R. Ah! excusez, je ne pense pas que monsieur Théberge
3 travaille pour la ville de Terrebonne. J'ai jamais
4 eu cette impression-là.

5 Q. **[79]** Vous avez jamais eu cette impression-là?

6 R. Non. Non puis je suis sûr qu'il travaille pas pour
7 la ville de Terrebonne.

8 Q. **[80]** O.K.

9 R. Je suis sûr de ça.

10 Q. **[81]** Il travaille pour Nacev consultants?

11 R. C'est un consultant et puis un consultant qui...
12 qui travaille... En tout cas, moi j'ai pas compris
13 qu'il travaillait pour la ville de Terrebonne. J'ai
14 compris que c'était un ingénieur-conseil qui
15 travaille dans le domaine mécanique, c'est-à-dire
16 dans le bâtiment, dans le système de ventilation.
17 C'est un ingénieur, un ingénieur mécanique.

18 Q. **[82]** Et si je vous dis que monsieur Théberge de
19 Nacev consultants a signé avec la ville de
20 Terrebonne, au cours des différentes années de
21 l'époque qui nous concerne ici, des contrats de
22 service, je vous l'apprends?

23 R. Oui, définitivement.

24 Q. **[83]** Et vous le saviez pas en février deux mille
25 six (2006) quand il s'est retrouvé sur votre

1 bateau?

2 R. Non, je le sais même pas maintenant.

3 Q. **[84]** O.K. Et comment monsieur, quelle est la
4 relation entre Normand Trudel et monsieur Théberge
5 si monsieur Théberge est en, s'occupe de
6 ventilation-mécanique, là?

7 R. Bien, c'est... en tout cas, j'ai essayé de le dire
8 plusieurs fois, là, monsieur... monsieur
9 Robitaille... monsieur Théberge c'est l'ami de
10 monsieur Robitaille.

11 Q. **[85]** O.K.

12 R. O.K.? Et puis monsieur Théberge connaît mais j'ai
13 pas compris qu'il y avait une amitié proche
14 entre... entre monsieur Théberge puis monsieur
15 Trudel.

16 Q. **[86]** O.K. Donc le lien, c'est monsieur Robitaille?

17 R. Je... Oui.

18 Q. **[87]** Parfait. À votre connaissance.

19 R. Oui.

20 Q. **[88]** Donc février deux mille sept (2007), il y a
21 une entente qui est signée par une de vos
22 compagnies pour développer le terrain dont vous
23 êtes devenu propriétaire en deux mille dix (2010)
24 dans le désengagement du Fonds envers vos
25 entreprises. Mars deux mille huit (2008), êtes-vous

1 au courant de cette entente-là de développement
2 pour la pépinière quand monsieur Robitaille
3 retourne sur votre bateau?

4 R. Non. Non.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Maître LeBel, l'onglet 46, c'était la cote 1878,
7 1978 excusez.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Merci.

10

11 185P-1978 : Proposition de partenariat Gestion
12 d'actifs SOLIM et Construction
13 Louisbourg ltée en date du 26 février
14 2007

15

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [89] Vous savez ce qu'est qu'un « finder's fee »,
18 Monsieur Accurso?

19 R. Oui.

20 Q. [90] Habituellement, on réclame ça quand on est
21 instigateur d'un projet ou qu'on découvre un
22 terrain ou en tout cas, peu importe, une
23 possibilité de développement, c'est exact?

24 R. C'est exact.

25 Q. [91] Madame Blanchette, l'onglet 48, s'il vous

1 Blanchette - Marton demande un « finder's fee »
2 pour les terrains. Expliquez-moi ça. Si c'est pas
3 parce que vous avez effectivement déniché ces
4 terrains-là; si c'est pas parce que vous aviez dès
5 le départ, à l'achat de SOLIM, de ces terrains-là,
6 vous aviez dès le départ l'intention de les
7 développer avec eux, même en février deux mille six
8 (2006), déjà.

9 R. Ça... ça, je me souviens pas de ça, ce document-là.
10 Maintenant, si les... les terrains ont été achetés
11 en deux mille cinq (2005), je suis pas mal certain
12 qu'en deux mille six (2006), les discussions
13 avaient déjà été entreprises pour que nous, on les
14 aide à développer le terrain. Je suis pas mal sûr.
15 Ça, un « finder's fee » pour ça, je vois pas la
16 logique de ça parce que... ça, c'est une facture,
17 ça? Ou c'est une... C'est quoi exactement?

18 Q. [93] C'est un document qui nous... c'est un
19 document qui vient du Fonds, dans leur évaluation
20 de tout ce qu'ils ont avec vous pour être capables
21 de vous faire une proposition de désengagement.
22 Mais, ce qui est important, c'est qu'on inscrit à
23 cet... à cet item-là que, pour les terrains de
24 Terrebonne, il y a un « finder's fee » qui était...

25 R. Non, mais attends une minute. Un « finder's fee »,

1 Madame, c'est payé... un « finder's fee » c'est
2 payé quand le « finder » il a été fait, là. Et puis
3 là, si on parle que ce document-là, ça fait partie
4 du... de la séparation ou du divorce qui a eu lieu
5 en deux mille dix (2010) alors que le terrain a été
6 acheté en deux mille cinq (2005), je pense qu'il y
7 a un petit problème avec... avec ça. Maintenant...

8 Q. [94] Donc, il y a un problème avec les documents de
9 la SOLIM. C'est ce que vous dites?

10 R. Bien, il y a... évidemment! Je veux dire, pourquoi
11 est-ce qu'ils auraient attendu jusqu'en deux mille
12 dix (2010) pour me payer quelque chose qui était dû
13 en deux mille cinq (2005). En tout cas,
14 normalement, j'attends pas si longtemps pour
15 collecter.

16 Q. [95] Et si je vous suggère que parce que c'est en
17 deux mille dix (2010) que là, il y a des problèmes
18 de risque réputationnel et que peut-être que la
19 SOLIM avait espoir de...

20 R. Mais c'est ça...

21 Q. [96] ... développer avec vous jusqu'à la fin et,
22 compte tenu de son désengagement, a dû se retirer
23 du projet, vous céder les terrains et là, à ce
24 moment-là, bien, on n'est plus dans la même
25 négociation que si on développe ensemble et que la

1 SOLIM peut récolter. Non?

2 R. Tout le... le... le processus de désengagement avec
3 le Fonds de solidarité, ça a été fait sur une base
4 d'évaluation. Je crois qu'il y avait trois
5 évaluateurs qui ont été choisis et les trois
6 évaluateurs, ils ont fait les évaluations de tous
7 les biens qu'on avait ensemble, soit des terrains
8 vacants, soit des... Place Québec, des immeubles.
9 Il y avait des terrains également à Laval. Il y
10 avait une série de choses qu'on avait ensemble. Il
11 y a eu une... une évaluation et puis... par trois
12 évaluateurs, je pense que... je me souviens pas le
13 nom des évaluateurs, mais je sais que c'était les
14 trois les plus connus, les plus crédibles à
15 Montréal. Et cette évaluation a été faite de
16 rigueur. Ça a pas été une négociation extrêmement
17 facile. Ça a été une négociation difficile parce
18 que c'est évident qu'on le savait qu'on était tous
19 sous la loupe à cause du risque réputationnel. Ça
20 fait que cette... ces évaluations-là, elles ont été
21 faites, et puis il y a eu un... un... une division
22 proposée et... et à ce moment-là, il y a eu une
23 négociation puis un règlement. Mais ça a été fait
24 sous la loupe, Madame la Présidente.

25 Q. [97] Vous me dites que vous êtes... que

1 probablement que l'entente de deux mille sept
2 (2007) a été possiblement signée... quand je dis à
3 votre... à votre insu, c'est-à-dire sans votre
4 connaissance, parce que les gens de Louisbourg
5 avaient quand même plein pouvoir de faire des
6 affaires, c'est exact?

7 R. Absolument. On signait des contrats, on avait... Ce
8 monde-là, ils avaient... signaient les contrats de
9 construction. Ils faisaient des soumissions, ils
10 faisaient toutes sortes de choses...

11 Q. **[98]** Et que vous aviez pas à faire personnellement
12 dans les terrains de la Ville de Terrebonne. C'est
13 exact?

14 R. Je comprends pas qu'est-ce que...

15 Q. **[99]** Que vous avez pas... vous êtes pas...

16 R. Je... j'avais pas d'affaire à ce... à cette
17 entente-là.

18 Q. **[100]** O.K. Et vous êtes pas impliqué
19 personnellement...

20 R. Non.

21 Q. **[101]** Dans le développement ou dans cette entente-
22 là, ou dans les...

23 R. Non, non, t'sais, développement... il y a pas grand
24 développement, c'est... c'est un terrain zoné
25 agricole qu'on le sait pas quand est-ce que ça va

1 se dézoner. On est rendu en deux mille quatorze
2 (2014), deux mille quinze (2015) bientôt, puis
3 c'est pas encore dézonné, ça fait que...

4 Q. **[102]** Si je vous dis que...

5 R. ... c'était pas... c'était pas une de mes priorités
6 d'être au courant de qu'est-ce qui se passe.

7 Q. **[103]** O.K. Si je vous dis... les terrains que...
8 dans l'entente, dans l'accord que vous avez eu avec
9 la SOLIM pour le désengagement, je pense que les
10 terrains ont été évalués à peu près à deux millions
11 huit cent mille (2,8 M). Est-ce que c'est possible?

12 R. Je le sais pas.

13 Q. **[104]** O.K. On va vérifier ça.

14 R. Je le sais pas.

15 Q. **[105]** L'onglet 49, Madame Blanchette, s'il vous
16 plaît. C'est un mémo qui a été produit à l'interne
17 pour les dossiers. On est toujours dans
18 l'évaluation de vos différentes affaires avec eux
19 et l'évaluation des terrains à ce moment-là... Je
20 vais vous demander de nous amener à la page 3,
21 Madame...

22 LA GREFFIÈRE :

23 1980.

24

25 185P-1980 : Mémo du 11 mars 2010 - dossiers

1 immobiliers SOLIM - Marton

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[106]** Alors, on peut voir à la page 1980, on parle
5 plus particulièrement... Bon, il y a plusieurs
6 dossiers qui sont mentionnés dans ce mémo-là,
7 naturellement, vous aviez plusieurs affaires avec
8 le Fonds et la SOLIM à... et plusieurs choses à
9 faire évaluer pour vous faire une proposition. On
10 indique dans ce... dans ce document-là que, bon, on
11 est en... on... la SOLIM indique :

12 Nous sommes les seuls propriétaires,
13 mais le 26 février 2007 nous avons
14 signé avec eux une proposition de
15 partenariat/financement...

16 C'est la proposition qu'on vient de montrer à
17 l'écran il y a quelques minutes, Monsieur Accurso.

18 R. O.K.

19 Q. **[107]** ... laquelle proposition était
20 conditionnelle à l'approbation nos
21 instances.

22 Naturellement.

23 Je crois également que Marton a
24 investi des sommes dans le
25 prédéveloppement...

1 Est-ce que c'est exact, à votre connaissance?

2 R. Je le sais pas.

3 Q. **[108]** Votre...

4 R. Je le sais pas.

5 Q. **[109]** Je vais vous avouer que votre sur... votre
6 réponse me surprend un peu parce qu'on peut
7 continuer à lire...

8 R. Non. Non, Madame. Avec un milliard (1 G) de chiffre
9 d'affaires, avec trois mille cinq cents (3500)
10 employés, puis on travaille dans toutes les
11 provinces du Canada, développement d'un terrain
12 agricole qui est encore agricole, bien, regarde, je
13 le sais pas.

14 Q. **[110]** Bien, alors, expliquez-moi la phrase
15 suivante :

16 ... mais ce dossier était géré
17 directement par monsieur Accurso car
18 aucun chargé de projet chez lui
19 n'était au courant du dossier.

20 R. C'est quoi cette affaire-là? C'est quoi ce
21 document-là?

22 Q. **[111]** Ça, c'est un document dont votre avocat a eu
23 possession avant votre témoignage, Monsieur
24 Accurso, donc vous avez eu le loisir de l'examiner.

25 R. Non, je l'ai pas pas.

1 Q. **[112]** Ce document-là vient de la SOLIM.

2 R. Excuse-moi, mais je l'ai pas.

3 Q. **[113]** Ce document-là nous vient de la SOLIM et
4 c'est le document d'évaluation de vos différentes
5 affaires avec eux dans...

6 R. Bien, c'est, mais c'est complètement faux,
7 Madame la Présidente, c'est complètement faux
8 parce que dans un autre sens tu dis... vous
9 dites que il y a eu un document de gestion ou de
10 whatever signé par mon président de la compagnie
11 puis, là, ici, ça dit directement par moi
12 « qu'aucun chargé de projet » alors que vous
13 m'avez montré un document tantôt que je vous ai
14 demandé qui est-ce qui l'a signé puis c'était
15 pas moi ça fait que, ça, ça a ni queue ni tête.

16 Q. **[114]** O.K. Donc achat des terrains de la SOLIM en
17 deux mille cinq (2005), vous êtes pas impliqué dans
18 cet achat-là, c'est votre réponse?

19 R. Non, absolument pas.

20 Q. **[115]** Présence du maire de Terrebonne sur votre
21 bateau en février deux mille six (2006) alors qu'on
22 sait que c'est un zonage agricole municipal n'a
23 rien à voir avec cet achat, c'est exact?

24 R. Ça a rien avoir avec le terrain.

25 Q. **[116]** O.K. Entente de développement partenariat

1 entre Louisbourg et la SOLIM concernant la
2 pépinière de Terrebonne, vous dites que vous n'êtes
3 pas impliqué dans ce projet-là, c'est exact? C'est
4 ce que vous nous dites?

5 R. Oui.

6 Q. **[117]** Présence, seconde présence du maire de
7 Terrebonne sur votre bateau en mars deux mille huit
8 (2008) après l'entente de développement et ça n'a
9 rien à voir non plus avec cette entente-là.

10 R. Madame la Présidente, moi, ça ne me dérange pas
11 qu'on reste toute la journée puis même toute la
12 semaine encore sur le fameux bateau, là. Je
13 pense que vendredi on a été loin dans cette
14 affaire-là, je vous ai très bien expliqué,
15 c'était mon chalet et je pensais que la
16 Commission avait compris que mon bateau était
17 utilisé comme un chalet, c'était pour amener des
18 amis puis des amis d'amis. Il y a eu aucune
19 discussion...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[118]** On a très bien compris, vous nous avez bien
22 expliqué que vous n'aviez pas de condo en Floride,
23 que vous n'aviez aucun autre chalet, que le bateau
24 était votre chalet. On a compris ça.

25 R. Oui.

1 Q. **[119]** Mais les questions que pose la procureure
2 sont fort pertinentes ou peuvent s'avérer
3 pertinentes alors je vais vous demander de répondre
4 aux questions et vous n'avez pas de commentaires à
5 passer. Vous vous contentez de répondre aux
6 questions.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[120]** Je vais vous faire entendre une conversation,
9 Monsieur Accurso, qui a déjà été produite devant la
10 Commission et c'est une conversation qui date du
11 quatre (4) février deux mille neuf (2009). O.K.?
12 Conversation avant que vous deveniez, par le biais
13 du désengagement, le propriétaire des terrains de
14 la pépinière. D'accord?

15 R. Oui.

16 Q. **[121]** Alors si on peut la faire jouer, Madame
17 Blanchette, ça se trouve à l'onglet 98, la pièce
18 112P-1207 à l'origine.

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[122]** Est-ce que cette conversation-là concerne la
24 pépinière?

25 R. Oui.

1 Q. [123] O.K. Expliquez-moi la teneur de cette
2 conversation-là, Monsieur Accurso.

3 R. Bien, je parlais pour la Floride le lendemain et
4 puis c'était une courte conversation que, que j'ai
5 eue avec Guy. Le ton de ma voix était très basse
6 parce que ma porte de bureau était ouverte et puis
7 il y avait du monde qui attendait pour me voir et
8 j'ai, je lui ai parlé que je voulais faire
9 l'acquisition de cent pour cent (100 %) du terrain
10 à cause d'un « tax scheme » mais le mot « scheme »
11 il faut pas le prendre d'une façon péjoratif. Un
12 « tax scheme » c'est une planification fiscale
13 légale. Un « work scheme » dans la construction, en
14 anglais, c'est un plan de travail. Il faut pas
15 prendre ça parce que, des fois je...

16 Q. [124] (inaudible)

17 R. Des fois je parle le français, si vous voulez,
18 puis c'est un terme anglophone qui est très
19 acceptable dans tous les milieux.

20 (10:10:33)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [125] Mais si vous aviez un ton bas c'était pour ne
23 pas que les autres vous entendent parler?

24 R. Non, mais j'étais sur le téléphone, mon bureau il
25 est pas si grand que ça et puis il y avait du monde

1 qui attendait à la porte et...

2 Q. **[126]** Et vous ne vouliez pas être entendu d'eux?

3 R. Bien, je veux dire, c'est, normalement tu veux pas
4 être entendu de personne quand, sur une
5 conversation téléphonique. Puis c'est ça.

6 Q. **[127]** Et pourquoi par rapport aux terrains de
7 Terrebonne, là, qu'est-ce que... je veux dire on
8 sait bien qu'à ce moment-là, la SOLIM est encore
9 propriétaire unique? Vous demandez à monsieur
10 Gionet de devenir propriétaire de ces terrains-là.
11 Expliquez-nous, là, par rapport à ces terrains-là,
12 je...

13 R. Pourquoi je voulais devenir propriétaire des
14 terrains?

15 Q. **[128]** Oui.

16 R. C'est-tu ça la question?

17 Q. **[129]** Oui.

18 R. O.K. C'était très facile. Parce que si j'étais
19 prop... c'était pour prendre avantage ou si vous
20 voulez de la... de la... très légalement d'une...
21 d'une... une... un crédit d'impôt envers des futurs
22 revenus. Autrement dit, si j'étais propriétaire du
23 terrain, j'aurais cédé à Parcs et conservation à
24 peu près quarante pour cent (40 %) du terrain,
25 c'est un terrain qui est en grande partie boisé,

1 c'est un... c'est un beau terrain. Et puis en
2 achetant, en achetant le terrain, je devenais
3 propriétaire, je cédaï à Parcs et conservation, je
4 cédaï quarante pour cent (40 %) la partie boisée
5 qui est très « touchée », si tu veux, au niveau
6 environnement. Ça me donnait un crédit de taxes
7 pour les revenus futurs quand le développement de
8 ce terrain-là a été fait. Et puis... et puis moi
9 j'ai dit : « Guy, je vais te le retourner »,
10 mais... mais c'est sûr que si je l'aurais retourné,
11 ça aurait pas été dans le même état que je l'ai
12 pris parce que...

13 Q. **[130]** Avec quarante pour cent (40 %) en moins,
14 parce que vous le cédez.

15 R. Bien c'est ça. Bien c'est sûr.

16 Q. **[131]** Et là, SOLIM, là...

17 R. C'est sûr.

18 Q. **[132]** ... là, ce que vous me dites, c'est que SOLIM
19 vous cède un terrain pour un an, vous en cédez
20 quarante pour cent (40 %) ailleurs, et vous y
21 retournez dans un...

22 R. Non, non, on cède pas quarante pour cent (40 %)
23 ailleurs, on les donne pour des parcs. Et puis par
24 la suite...

25 Q. **[133]** Bien on gèle, si on veut, un quarante pour

1 cent (40 %) du terrain pour du développement futur?

2 R. Oui, mais c'est... c'est... il fallait que ça soit
3 fait « anyway ».

4 Q. **[134]** Donc déjà, à ce moment-là...

5 R. Et puis SOLIM était au courant.

6 Q. **[135]** Déjà, à ce moment-là, plus d'un an avant le
7 désengagement ou que vous deveniez propriétaire,
8 déjà, dans votre relation avec SOLIM et ces
9 terrains-là, vous étiez dans des intentions de
10 développement et c'était clair que vous étiez
11 impliqué dans ces terrains-là?

12 R. Bien c'est en quelle année la conversation?

13 Q. **[136]** Deux mille neuf (2009).

14 R. Bon. Deux mille neuf (2009), c'est sûr qu'on
15 voulait faire du développement sur le terrain.
16 C'est plus deux mille cinq (2005), là. On est rendu
17 en deux mille neuf (2009). C'est sûr qu'on voulait
18 faire du développement. Maintenant, écoutez là,
19 vous les avez pas ici, mais il y a un paquet de
20 conversations qui ont suivi là puis tout le... la
21 planification fiscale a été expliquée par la suite
22 et... et... mais, regarde, c'est jamais rien
23 arrivé. Ça a pas... ça a pas été fait, il y a rien
24 de ça qui a été fait, mais ça aurait été une
25 planification fiscale absolument légale et commun

1 dans ces genres de projets-là.

2 Q. **[137]** Si je vous suggère, Monsieur, bon on a vu que
3 les... que la SOLIM a payé... aurait obtenu ces
4 terrains-là pour environ deux millions cinq cent
5 mille dollars (2,5 M\$), là, je vais arrondir, si
6 vous me permettez, les chiffres. Et que bon, avec
7 tout... dans les documents de désengagement, la
8 valeur du terrain, avec les frais, tout ça, a été
9 évaluée à peu près à deux millions huit cent mille
10 dollars (2,8 M\$) et dans le... la décision de
11 désinvestissement du Fonds d'immobilier de la... de
12 la solidarité de la FTQ qui vous concernait en deux
13 mille dix (2010), dans les échanges des actifs, on
14 vous a cédé les terrains de Ville de Terrebonne en
15 deux mille dix (2010) et ils sont évalués à environ
16 deux millions huit cent mille (2,8 M). Est-ce que
17 c'est possible? Ça vous dit quelque chose?

18 R. Non, parce que... parce que le... le fameux, on
19 revient au mot « divorce » ou si vous l'appellez
20 le... le...

21 Q. **[138]** Désengagement du Fonds.

22 R. ... le désengagement du Fonds, ça a été fait selon
23 les évaluations. Et puis maintenant, une fois que
24 les évaluations ça a été fait, à un moment donné,
25 là, les... les évaluateurs on se dit : « Bon ça, ça

1 vaut ça, ça, ça vaut ça, ça, ça vaut ça, ça, ça
2 vaut ça. » Ça a été mis dans une espèce de
3 regroupement de... de... un... un pot, si vous
4 voulez, là, deux pots puis il y en a un... le Fonds
5 de solidarité où SOLIM n'était pas intéressée trop
6 trop dans des terrains vacants, ils étaient plus
7 intéressés dans quelque chose comme Place Québec
8 qui était déjà construit et des immeubles
9 construits qu'eux autres pouvaient voir rapidement
10 la... la... l'EBITDA ou l'évaluation et puis pour
11 eux autres, quelque chose de déjà fait, ça vaut
12 plus que quelque chose qui va être fait dans cinq,
13 dix (10), quinze (15) ans peut-être. Puis... puis
14 SOLIM n'est pas un développeur, il est pas équipé
15 pour faire du développement. Ça fait que les
16 évaluations ont été faites dans le temps, et il y a
17 eu... il y a eu le « split » et maintenant, quand
18 ça a venu, probablement, quand ça a venu le temps
19 de mettre un chiffre sur chacun des propriétés, le
20 « split » était déjà fait. C'est arrivé à un... à
21 un montant équivalent des deux et puis la
22 transaction a été faite.

23 Puis je veux vraiment, vraiment souligner
24 que ça a été fait sous la loupe, Madame la
25 Présidente. On le savait, on le savait, les

1 journalistes étaient sur mon dos, les médias
2 étaient là. Tout le monde entier regardait cette
3 transaction-là. Ça fait que ça a été fait « fair,
4 clean », trois évaluations et... et ça a été le
5 résultat aujourd'hui.

6 Q. **[139]** Il y a eu, effectivement, trois évaluations
7 des terrains parce que...

8 R. Bien moi, c'est ça qu'ils m'ont dit...

9 Q. **[140]** O.K.

10 R. « On va prendre trois évaluateurs et on n'ira pas
11 juste avec un » parce qu'il fallait que ça soit
12 complètement transparent cette... cette
13 transaction-là.

14 Q. **[141]** Vous êtes d'accord avec moi, comme vous le
15 dites, bon, un projet à un état... à différents
16 états de développement n'a pas la même valeur,
17 c'est exact? Un terrain non développé, un
18 développement déjà fait, un terrain en cours ou un
19 projet en cours de construction, tout ça peut avoir
20 des valeurs différentes parce qu'il y a des
21 difficultés...

22 R. Oui.

23 Q. **[142]** ... inhérentes différentes à chacun des
24 projets, c'est exact?

25 R. Bien ça dépend si on parle de bâtiments ou on parle

1 de terrains vacants.

2 Q. **[143]** O.K. Parfait. Vous êtes d'accord avec moi,
3 donc...

4 R. Mais on parle de quoi, là?

5 Q. **[144]** J'y arrive. Dans la fonction de
6 désengagement, il faut attribuer une valeur à
7 chacune, à chacun des items ou à chacun des
8 dossiers qui fait l'objet du désengagement, c'est
9 exact?

10 R. Faite par trois firmes professionnelles.

11 Q. **[145]** Tout à fait. C'est pas là l'objet de mon
12 propos.

13 R. O.K.

14 Q. **[146]** L'objet de mon propos c'est d'essayer de
15 fixer avec vous quelle est la valeur qui a été
16 attribuée dans le « split »...

17 R. J'ai aucune idée.

18 Q. **[147]** Bon. Si je vous dis qu'effectivement, il y a
19 eu trois évaluations. Une qui évaluait les terrains
20 à deux millions sept cent quarante mille
21 (2,740 M\$). On parle de terrains dans l'état où ils
22 étaient en deux mille dix (2010). Il y en a une
23 autre qui les a évalués à trois millions sept cent
24 trente-cinq mille (3,735 M\$) et une autre à sept
25 millions cinq cent mille (7,5 M\$). Est-ce que c'est

1 quelque chose qui vous dit quelque chose?

2 R. Non.

3 Q. **[148]** Non. Est-ce que c'est possible par contre?

4 R. Non. Je le sais pas.

5 Q. **[149]** O.K.

6 R. Je le sais pas s'il y a des évaluations faites et
7 puis à un moment donné, il y a eu un total de fait
8 et puis il y a eu un « split ». Regarde, c'est...
9 c'est... Nous, Madame la Présidente, dans le temps,
10 là, on était littéralement dans... et puis on avait
11 pas beaucoup de pouvoir de négociation avec SOLIM,
12 ni avec le Fonds de solidarité. Ils nous ont fait
13 une proposition puis regarde, on a été obligés de
14 l'accepter.

15 Q. **[150]** O.K.

16 R. Et puis ça a été fait par eux. Maintenant, c'est
17 bien important. Il y a des raisons fiscales que
18 certains, si c'est ça la transaction qui s'est
19 faite, moi je le sais pas. Moi je le sais qu'à la
20 fin de la transaction, on a obtenu, un, deux, trois
21 terrains et SOLIM s'est plutôt concentré sur des
22 bâtiments. À la fin, il fallait que ça balance et
23 qu'est-ce que vous voulez, j'avais aucun pouvoir de
24 négociation. Ça fait que j'ai accepté qu'est-ce
25 qu'ils m'ont proposé.

1 Maintenant, quand c'est le temps de
2 vraiment faire la transaction ou d'écrire le
3 papier, bien là, ils peuvent décider pour des
4 raisons fiscales de mettre plus sur un, moins sur
5 l'autre, peut-être plus sur une bâtisse où est-ce
6 qu'il peut avoir un amortissement puis moins sur un
7 terrain où est-ce qu'il y a pas d'amortissement.
8 Regarde, je l'ignore ce bout-là, là, mais j'essaie
9 de penser pourquoi il y a des chiffres qui ont été
10 établis pour une raison ou une autre. Mais ça, ça a
11 été fait par des fiscalistes du Fonds puis sûrement
12 des fiscalistes chez nous.

13 Q. [151] O.K. Trois, donc trois évaluations qui fixent
14 peut-être entre deux millions (2 M\$) et sept
15 millions (7 M\$) le prix des terrains, et donc ça
16 sera probablement un chiffre dans ces eaux-là qui a
17 été mis dans le dossier de désengagement, c'est...
18 en fonction des évaluations qui ont été faites de
19 façon sérieuse, c'est exact?

20 R. Vous dites « exact » rapidement, Madame. C'est...

21 Q. [152] Oui mais si je vous demande...

22 R. ... c'est (inaudible) souvent en plus, ça fait que
23 j'essaie de... j'essaie de répondre.

24 Q. [153] Monsieur Accurso, vous me dites qu'il y a eu
25 trois évaluations. Je vous dis que j'ai les trois

1 évaluations sous les yeux qui fixent la valeur des
2 terrains entre, une fourchette entre deux millions
3 sept cent mille (2,7 M\$) et sept millions cinq cent
4 mille (7,5 M\$). Donc j'imagine, vous êtes un homme
5 d'affaires, là, on a sûrement attribué une valeur
6 au dossier, au terrain dans le désengagement qui se
7 situe quelque part autour de ces trois évaluations-
8 là?

9 R. O.K. Et je vous répète que le... la décision, le
10 « split » n'a pas été fait selon, ça a été fait
11 selon des évaluations globales. Ça pas été fait
12 que, il y a tel montant pour telle évaluation, tel
13 montant pour telle évaluation et sûrement le prix
14 des terrains... J'essaie de dire, là, que si t'as
15 une évaluation de cinq millions (5 M\$) puis dans la
16 transaction, ils l'ont mis à deux millions
17 (2 M\$)...

18 Q. **[154]** C'est possible.

19 R. Non, disons, disons, c'est pour des raisons
20 fiscales.

21 Q. **[155]** Oui, mais ils mettront pas...

22 R. Ce n'est pas pour des raisons que, ils m'ont vendu
23 quelque chose à deux millions (2 M\$) qui valait
24 cinq (5 M\$). C'est pas ça du tout, du tout, du
25 tout. Ça a été fait d'une façon globale et très,

1 très, très vérifiée.

2 Q. [156] Je pense que vous comprenez mal l'objet de
3 mon propos, là.

4 R. Bien c'est... peut-être que oui.

5 Q. [157] Je vais reprendre, O.K.?

6 R. O.K.

7 Q. [158] Si j'ai des évaluations qui évaluent le
8 terrain entre deux millions sept cent mille
9 (2,7 M\$) et sept millions cinq cent mille
10 (7,5 M\$)...

11 R. Oui.

12 Q. [159] ... certainement que dans le désengagement,
13 le terrain qui appartenait à la SOLIM, ils lui ont
14 sûrement pas attribué une valeur plus grosse, plus
15 élevée que la plus élevée des évaluations?

16 R. Sûrement pas.

17 Q. [160] Bon. Et sûrement pas pour vous, plus basse
18 que la plus basse des évaluations?

19 R. Sûrement pas.

20 Q. [161] Donc, quand je vous demande si, compte tenu
21 que vous êtes un homme d'affaires, et je dis pas
22 que l'évaluation est pas juste et je dis pas qu'il
23 y a pas des bonnes raisons pour fixer le prix, il
24 faut que le terrain ait été évalué par la SOLIM
25 dans le désengagement quelque part entre la plus

1 basse et la plus élevée des évaluations.

2 R. C'est... Probablement, oui.

3 Q. **[162]** C'est logique.

4 R. Ou une moyenne, là, je le sais pas.

5 Q. **[163]** Ou une moyenne, mais une moyenne nous situe
6 toujours dans le centre des trois, on s'entend?

7 R. En tout cas, je le sais pas, je le sais pas, j'ai
8 pas participé à ça, mais allez-y.

9 Q. **[164]** O.K.? Donc on s'entend que ça sera pas plus
10 élevé que sept millions cinq cent mille (7,5 M\$).

11 R. O.K.

12 Q. **[165]** Parfait. Et vous vous souviendrez que, il y a
13 eu à certaines époques une discussion sur le prêt
14 de cinq millions (5 M\$) de la FIPOE qui a été pris,
15 c'est vrai? Vous vous souvenez de ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[166]** Dans le désengagement et c'est une hypothèque
18 sur les terrains de Côte-de-Terrebonne qui a été
19 prise pour garantir ce prêt-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[167]** Une hypothèque d'une valeur de sept millions
22 (7 M\$), est-ce que c'est possible?

23 R. Puis d'autres choses, d'autres choses.

24 Q. **[168]** D'autres choses?

25 R. Il y avait plus que ça, oui. Oui, de mémoire, là,

1 on donnait au-dessus de quinze millions (15 M\$) de
2 garantie pour ce prêt-là de cinq millions (5 M\$).

3 Q. **[169]** O.K.

4 R. De mémoire, mais il y avait d'autres choses.

5 Q. **[170]** Et une partie de cette garantie-là a été
6 prise sur la valeur des terrains de Côte-de-
7 Terrebonne à l'époque deux mille dix (2010)?

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[171]** Donc autour de cinq millions (5 M\$).

10 R. Mais une part... plus d'autres choses.

11 Q. **[172]** Plus d'autres choses.

12 R. Oui, oui, plus d'autres choses. Comme je vous dis,
13 là, on a donné quinze millions (15 M\$) de garantie,
14 ça fait qu'il y avait plus que la, le terrain de
15 Terrebonne. Même à sept millions (7 M\$), il y avait
16 d'autres choses.

17 Q. **[173]** Mais il faisait partie du lot?

18 R. Sûrement, oui.

19 Q. **[174]** O.K. Superbe. Au moment où vous faites, et je
20 vais le dire comme ça, là, mais je comprends que
21 c'est pas, c'est pas tout à fait exact au niveau
22 des affaires, mais au moment où vous faites
23 l'acquisition des terrains de la ville de
24 Terrebonne, ils ne sont pas encore dézonés, c'est
25 exact?

1 R. Que moi j'ai fait l'acquisition...

2 Q. [175] En deux mille dix (2010).

3 R. ... de Terrebonne, de la ville...

4 Q. [176] En deux mille dix (2010), quand vous devenez
5 propriétaire de la pépinière.

6 R. En deux mille dix (2010), O.K. Parce que vous avez
7 dit de la ville de Terrebonne.

8 Q. [177] Ah! je m'excuse, de la Pépinière.

9 R. O.K. Oui, non, ils sont pas dézonés.

10 Q. [178] Ils sont pas dézonés?

11 R. Non.

12 Q. [179] O.K.

13 R. Ils sont pas encore dézonés.

14 Q. [180] Ils sont pas encore dézonés. La valeur d'un
15 terrain zoné agricole qu'on doit vendre pour une
16 raison très particulière et la valeur d'un terrain
17 dézoné nous permettant d'en faire l'exploitation
18 immobilière, c'est pas du tout la même chose, hein?

19 R. Bien un terrain dézoné, normalement ça vaut plus
20 cher que... Un terrain qui est dézoné, ça vaut plus
21 cher qu'un terrain qui est pas dézoné, c'est sûr.

22 Q. [181] O.K. C'est quoi le potentiel, si le dézonage,
23 ou au moment où le dézonage des terrains de la
24 ville de Ter... de la Pépinière de la Ville de
25 Montréal, par... je m'excuse, c'est plutôt Côte-de-

1 Terrebonne que je veux dire, quel est son potentiel
2 de valeur, là, lorsqu'ils seront dézonés, Monsieur
3 Accurso?

4 R. Je veux bien comprendre la question.

5 Q. **[182]** Si on établit la valeur...

6 (10:45:21)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[183]** Quelle est la valeur des terrains avant
9 d'être dézonés puis après, une fois dézonés?

10 R. Bien ça dépend de... il y a tellement de facteurs,
11 Madame la Présidente, qui peut arriver. Ça dépend
12 des autres terrains qui sont disponibles au moment
13 de la construction, ça dépend de... des coûts
14 d'infrastructures, ça dépend du marché, ça dépend
15 de l'économie, ça dépend de toutes sortes de
16 choses. C'est sûr que ça vaut plus cher que ça vaut
17 en terrains agricoles, mais de dire... Ça peut
18 varier de cent pour cent (100 %) à deux cents pour
19 cent (200 %). Ça peut varier énormément
20 dépendant... Comme actuellement, là, si quelqu'un
21 pense qu'il va aller à Terrebonne puis commencer à
22 construire des... un mille (1 000) maisons, là, je
23 pense qu'il va se river le nez pas mal, là, avec
24 l'économie actuelle. Ça...

25 Q. **[184]** Donc, si je comprends bien, vous, quand vous

1 avez acheté des terrains avant qu'ils soient
2 dézonés, vous aviez intérêt à ce qu'ils soient
3 dézonés pour faire un grand profit?

4 R. Bien j'aurais aimé qu'ils soient dézonés, Madame la
5 Présidente, dans une autre époque de l'économie.
6 S'ils avaient été dézonés voilà six, sept ans,
7 probablement que ça aurait été plus intéressant que
8 de les dézoner maintenant.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[185]** Exemple, vers deux mille six (2006), deux
11 mille sept (2007), deux mille huit (2008)?

12 R. Bien, c'est sûr que ça aurait été... Non, mais même
13 deux mille cinq (2005).

14 Q. **[186]** Même deux mille cinq (2005).

15 R. Bien, oui. Je veux dire...

16 Q. **[187]** Avez-vous déjà...

17 R. ... le plus rapidement, mais là... Tu sais, il y a
18 une foule de facteurs qui sont arrivés d'ici...
19 depuis ce temps-là et... et les terrains... Les
20 terrains fluctuent beaucoup, beaucoup dans le prix.
21 Il y a même des... même un paquet de
22 commentaires...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[188]** Pourquoi en deux mille cinq (2005), deux
25 mille six (2006) ça aurait été...

1 R. Non, mais je veux dire le plus vite...

2 Q. **[189]** ... plus avantageux?

3 R. Parce que... parce que ça coûte de l'argent, Madame
4 la Présidente, tenir ce terrain-là. Actuellement,
5 ça coûte deux cent cinquante mille piastres
6 (250 000 \$) par année juste en taxes, juste tenir
7 ce terrain-là. Ça fait que si tu le tiens pendant
8 dix (10) ans, là, est-ce que ça peut que c'est deux
9 millions et demi (2,5 M) de... de... d'argent que
10 tu as sorti, plus l'intérêt sur l'argent, ça fait
11 que tu peux facilement dire que ça coûte... c'est
12 un autre... un autre « holding cost » de cinq
13 millions (5 M).

14 À un moment donné, il y a tellement
15 d'entrepreneurs qu'on a vus, Grilli dans le temps
16 puis plusieurs... plusieurs développeurs qui ont
17 fait faillite juste parce qu'il fallait qu'ils
18 tiennent des terrains. Ils étaient pas capables de
19 les développer; le marché, il était pas là. Ça se
20 vendait pas. Du terrain, ça peut être... ça peut
21 être le fun, mais ça mange trois fois par jour,
22 hein, et puis c'est sept jours par semaine. Le
23 terrain, il vient te gruger si tu es pas capable de
24 le développer rapidement.

25 Q. **[190]** Donc, vous êtes en possession des terrains

1 encore aujourd'hui en deux mille quatorze (2014)?

2 R. Oui.

3 Q. **[191]** O.K. Vous les avez depuis deux mille dix
4 (2010)?

5 R. Oui.

6 Q. **[192]** Depuis deux mille dix (2010), j'imagine que
7 vous avez espoir que ça soit dézonné parce que votre
8 but est certainement pas d'entretenir des terrains
9 comme vous venez de le dire?

10 R. Évidemment.

11 Q. **[193]** Alors, pourquoi vous... vous êtes pas
12 débarrassé de ces terrains-là depuis ce temps-là?

13 R. Parce que j'étais capable de les tenir.

14 Q. **[194]** O.K. Est...

15 R. Tu sais, il y a... il y a... il y a un prix... il y
16 a un prix de... de vendre quelque chose après que
17 c'est zoné... dézonné, excuse, après que c'est
18 dézonné. Puis il y a un autre prix pour vendre
19 quelque chose quand tu es pogné à la gorge, là...

20 Q. **[195]** O.K.

21 R. ... et puis que c'est pas dézonné. Mais
22 actuellement, j'ai réussi à les tenir parce que je
23 suis pas pogné à la gorge.

24 Q. **[196]** O.K. Je peux comprendre que le contexte de...
25 des années deux mille cinq (2005) à deux mille dix

1 (2010) était différent de celui de deux mille
2 quatorze (2014) économiquement. En deux mille dix
3 (2010), quand vous avez obtenu ces terrains-là,
4 vous aviez bon espoir encore qu'ils soient dézonés,
5 j'imagine?

6 R. J'ai encore bon espoir qu'ils vont être dézonés.

7 Q. **[197]** O.K. Est-ce que vous avez déjà fait
8 l'évaluation de la valeur du... de la valeur
9 potentielle de ces terrains-là, s'ils étaient
10 dézonés?

11 R. Ça, c'est comme de jouer à la bourse.

12 Q. **[198]** O.K.

13 R. Ça, là, une journée, c'est là, une journée, c'est
14 là, une journée, c'est là. Regarde...

15 Q. **[199]** O.K. Je vais peut-être vous aider un peu,
16 Monsieur Accurso, puis rendre ça un peu plus... un
17 peu plus précis qu'un jeu de hasard, là. Onglet 17,
18 s'il vous plaît, dans les pièces non déposées. Une
19 conversation qui a lieu entre vous et un dénommé
20 Christian que vous allez peut-être nous aider à
21 identifier, comte tenu que c'est vous qui avez la
22 conversation, le vingt-cinq (25) octobre deux mille
23 douze (2012).

24 LA GREFFIÈRE :

25 1981.1, 1981.2.

1 185P-1981.1 : Écoute électronique 12-0300-
2 042242 du 25 octobre 2012

3
4 185P-1981.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 12-0300-042242 du 25
6 octobre 2012

7
8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9
10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[200]** Qui est le Christian en question, Monsieur
12 Accurso?

13 R. C'est... je pense que c'est un gars d'immeubles
14 de...

15 Q. **[201]** Bien, je trouve que vous avez une
16 conversation assez précise avec cet individu-là sur
17 la valeur de vos terrains, mais...

18 R. Oui, c'est ça, mais...

19 Q. **[202]** Bien, je trouve ça un peu particulier que
20 vous pouvez pas l'identifier aujourd'hui.

21 R. Bien, je pense que c'est un gars de, c'est un gars
22 de sur la Rive-Sud, je pense que c'est un gars
23 d'immeuble, un gars qui, qui fait de l'immobilier
24 « on the side », un courtier, si tu voulais...

25 Q. **[203]** Un courtier immobilier?

1 R. Oui, je crois que oui.

2 Q. **[204]** Qui aurait eu un acheteur potentiel pour vos
3 terrains?

4 R. Ça semble être ça.

5 Q. **[205]** O.K. Donc, déjà en deux mille douze (2012),
6 vous aviez quand même une bonne évaluation de ce
7 que ces terrains valent, naturellement, ou du
8 potentiel de ces terrains-là, on s'entend?

9 R. Toute cette conversation-là, c'est l'histoire du
10 gars qui a un cheval à vendre. C'est toujours, son
11 cheval c'est toujours le plus beau, le plus fin, le
12 plus vite, le plus en santé, le plus ci et puis le
13 cheval de l'autre, bien, regarde, c'est le moins
14 beau, le moins fin. C'est sûr que... puis si on
15 regarde les chiffres, moi, j'ai dit que ça valait
16 vingt-cinq piastres (25 \$) le pied. Si vous faites
17 la moindre petite vérification aujourd'hui, tout ce
18 coin-là, il y a absolument rien qui se vend en haut
19 de quinze piastres (15 \$) le pied.

20 (10:33:27)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[206]** Alors, ce que vous nous dites, donc, c'est
23 que maintenant vous allez encourir une perte parce
24 que ça vaut beaucoup moins que ce que vous pensiez
25 que ça valait.

1 R. Non, qu'est-ce que ça, qu'est-ce que ça... Qu'est-
2 ce que ça veut dire, Madame la Présidente, c'est
3 qu'il faut que j'attends. Il faut que j'attends que
4 le marché tourne. Ça peut peut-être prendre deux
5 ans, cinq ans, dix (10) ans, ça fait que je suis
6 pas pressé pour que la Ville de Terrebonne me
7 dézone le terrain parce que la journée qu'il est
8 dézonné, il faut que je paie des taxes.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[207]** Exactement, donc il y a un intérêt à faire
11 ralentir le dézoning également?

12 R. Non, il y a un intérêt, il y a un intérêt que
13 l'économie change.

14 Q. **[208]** Il y a un intérêt de faire en sorte que le
15 dézoning n'arrive pas...

16 R. Non.

17 Q. **[209]** ... tant que l'économie n'a pas changé.

18 R. Non, c'est pas, même pas une question de ça, là.
19 C'est, et moi, écoute, j'aimerais bien ça que
20 l'économie change.

21 Q. **[210]** Oui, mais ce que vous venez de dire, Monsieur
22 Accurso, c'est que tant que l'économie n'a pas
23 changé, et tant que la valeur des terrains deux
24 mille quatorze (2014), parce qu'on...

25 R. Oui, mais il faut...

1 Q. **[211]** ... on n'est pas...

2 R. Oui, mais il faut se situer.

3 Q. **[212]** Vous avez intérêt à ce que...

4 R. Il faut savoir, il faut savoir le développement
5 pour parler de ça. C'est sûr que si j'ai mon
6 dézonage en deux mille quinze (2015), ce que je
7 souhaite, tu commences le développement et puis, à
8 partir de là, bien, là, tu peux faire ton
9 développement au rythme que tu as de besoin pour
10 fournir le marché. Ça fait que si il y a juste un,
11 disons juste pour lancer un chiffre, il y a, il y
12 a, c'est pas deux mille sept cents (2700), ça,
13 c'est avant que il y a le terrain boisé. Je le sais
14 pas, peut-être qu'il y a un potentiel pour mille
15 (1000) maisons.

16 Q. **[213]** O.K.

17 R. Et puis tu commences. Peut-être la première année
18 tu vas faire juste cent (100) maisons et puis tu
19 vas, et puis les terrains tu vas les vendre à
20 quinze piastres (15 \$) le pied, mais rendu dans
21 cinq ans où est-ce que tu vas faire deux cents
22 (200) maisons puis trois cents (300) maisons, là,
23 peut-être qu'on est capables d'augmenter le prix du
24 terrain tranquillement.

25 Q. **[214]** O.K.

1 R. Ça, c'est, ça, ça va être fait par du monde qui
2 connaissent ça.

3 Q. **[215]** Monsieur Accurso, en deux mille cinq
4 (2005)...

5 R. Oui.

6 Q. **[216]** ... quand la SOLIM a fait l'acquisition des
7 terrains, elle paie des taxes sur la valeur d'un
8 terrain zoné agricole, c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[217]** Parfait. En deux mille dix (2010), quand on
11 fait l'évaluation du terrain, on fait l'évaluation
12 d'un terrain d'une valeur zonée agricole, c'est
13 exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[218]** Et ce que vous venez de nous dire c'est tant
16 que le marché ne reprendra pas, il est plus
17 intéressant de payer des taxes sur un terrain zoné
18 agricole qui a une valeur moindre que sur un
19 terrain zoné autrement qui a une plus grosse
20 valeur, qui va faire en sorte que vous allez payer
21 plus de taxes, c'est exact?

22 R. Bien, c'est, c'est pas moi qui décide ça.

23 Q. **[219]** Non, j'ai pas dit que vous allez décider.
24 J'ai dit que le principe était...

25 R. Si c'était moi qui était capable de décider ça, ça

1 fait longtemps que ça serait décidé.

2 Q. **[220]** Oui, mais le principe, le principe est que
3 tant qu'on n'a pas l'intention de les développer ou
4 qu'on n'est pas prêts à les développer, on a
5 intérêt à ce que l'évaluation soit la plus basse
6 possible et on a intérêt à ce que le zonage demeure
7 agricole. Je parle du principe.

8 R. Si c'était moi qui était pour dézoner ces terrains-
9 là, ça fait longtemps que j'aurais aimé qu'ils
10 soient dézonés. Et j'avais, j'ai jamais, je
11 retarderais pas le dézoning. Je commencerais le
12 développement puis, comme tout bon développeur, on
13 essaie de... de mettre sur le marché la quantité de
14 terrains pour maximiser le... le développement.

15 Q. **[221]** O.K.

16 R. Tu sais, c'est des principes de base assez faciles
17 à comprendre.

18 Q. **[222]** Compte tenu qu'on sait qu'en deux mille cinq
19 (2005), qu'en deux mille... plutôt en deux mille
20 sept (2007) vous aviez déjà un intérêt, Louisbourg
21 avait un intérêt pour les terrains, compte tenu
22 qu'on sait que SOLIM était le propriétaire unique,
23 est-ce qu'on pourrait pas penser, Monsieur Accurso,
24 que ce soit pour accélérer ou pour ralentir le
25 dézoning, vous aviez pas intérêt, justement, à

1 contrôler cette, ce facteur-là?

2 R. Je vous dis comme, comme développeur, et puis vous
3 allez parler à n'importe quel développeur, on parle
4 d'un terrain à Terrebonne, on parle pas d'un
5 terrain à Pointe-au-Pic, là. On parle de quelque
6 chose qui est un petit peu dans le trafic et puis
7 c'est définitivement intéressé de dézoner.

8 Aujourd'hui, avec le pont de la 25, on est
9 aussi proche de... d'ailleurs c'est, c'est le pont
10 de Terrebonne, c'est pas le pont de Laval mais,
11 avec le pont de la 25, on est aussi proches de
12 Montréal qu'ailleurs à Laval. Ça fait que je pense
13 que tout le monde, les développeurs qui ont des
14 terrains un petit peu partout, ils sont très
15 intéressés de les faire dézoner au plus tôt
16 possible. Et j'ai jamais entendu parler, dans la
17 région, que quelqu'un veut « staller » son
18 dézonage, là.

19 Q. **[223]** En quelle année le pont de la 25, Monsieur
20 Accurso?

21 R. Je devrais le savoir, j'ai soumissionné. J'ai pas
22 le... j'ai pas la...

23 Q. **[224]** Deux mille douze (2012)? C'est possible deux
24 mille douze (2012), deux mille treize (2013), dans
25 ces eaux-là?

1 R. Qui a ouvert?

2 Q. **[225]** Oui.

3 R. Oui, dans ce coin-là.

4 Q. **[226]** O.K. Donc avant, avant l'ouverture du pont de
5 la 25, on s'entend que Terrebonne était peut-être
6 moins intéressant en développement?

7 R. Il était intéressant en dézonage.

8 Q. **[227]** Il était peut-être moins intéressant, moins
9 intéressant à développer qu'après l'ouverture du
10 pont de la 25, non?

11 R. Oui, mais, Madame la Présidente, un développement
12 comme ça, ça ne se fait pas du jour au lendemain,
13 là. Avant de... avant que, disons qu'il est dézonné,
14 bien, là, il faut travailler sur les plans, il faut
15 travailler sur, sur qu'est-ce que la ville veut,
16 qu'elle veut pas. Elle veut-tu de la densité, elle
17 veut pas de densité? Les rues sont faites comment?
18 Il faut préparer des plans et ça peut prendre
19 facilement un an, un an et demi avant de mettre la
20 pelle puis creuser dans le trou, là, puis commencer
21 à faire la première maison. C'est pas parce que ton
22 terrain il est dézonné demain matin que tu commences
23 à construire, là. Il y a... il y a beaucoup
24 d'autres étapes à passer ça fait que, regarde, on
25 parle... on parle d'une... quand même une longue

1 période de temps.

2 Q. **[228]** O.K. Je le produirai pas tout de suite à
3 l'écran, Monsieur Accurso, parce qu'il y a beaucoup
4 d'informations là-dedans qui doivent être... qui
5 doivent être caviardées ou qui n'ont pas raison
6 d'être rendues publiques compte tenu du but des
7 travaux de la Commission, mais j'ai entre les mains
8 une convention qui a également été remise à votre
9 avocat préalablement à votre témoignage, une
10 convention d'achat et de vente datée du neuf (9)
11 août deux mille dix (2010) qui, si on veut,
12 cristallise - et je vais l'appeler comme ça - le
13 « split » entre les actifs de la SOLIM, du Fonds et
14 votre groupe. D'accord.

15 R. O.K.

16 Q. **[229]** Neuf (9) août deux mille dix (2010), c'est
17 une date qui vous dit quelque chose?

18 R. (Inaudible).

19 Q. **[230]** O.K. Et je vais... je vais la produire à
20 l'écran et vous en avez une copie. Je vous dis que
21 la répartition... et à l'Annexe 2.2, on fait
22 l'évaluation des différentes... différents actifs.
23 Et si je vous dis que la répartition du prix
24 d'achat des actifs fondimes et du montant du
25 remboursement du prêt, bon, ci-après décrite, et

1 caetera, on fait une liste de... d'actifs. Et pour
2 les terrains de la Ville de Terrebonne, on attribue
3 une valeur de deux millions huit cent mille
4 (2,8 M\$), est-ce que c'est possible? Et ça se situe
5 entre les trois évaluations dont on discutait
6 tantôt.

7 R. Ça, c'est pour la transaction...

8 Q. **[231]** C'est l'évaluation du prix...

9 R. ... officielle?

10 Q. **[232]** La transaction officielle après toutes les
11 évaluations, après les négociations...

12 R. Ça, c'est le prix... le prix que ça s'est... le
13 prix de transfert autrement dit.

14 Q. **[233]** Le prix qui a été attribué pour des questions
15 de transfert.

16 R. O.K. Bien, ça... ça, c'est parce qu'il y a des
17 raisons fiscales là-dedans, là.

18 Q. **[234]** Qu'il y ait des raisons, c'est possible que
19 ce soit deux millions huit cent mille (2,8 M\$).

20 R. Oui, mais est-ce que c'est... est-ce que... est-ce
21 que durant le... le « split », là, ça a-tu été...
22 Est-ce que c'est le seul montant qui a été
23 attribué? Je le sais pas, mais ça se peut que pour
24 des raisons fiscales... Puis la première idée qui
25 me vient en tête, c'est que t'as pas

1 d'amortissement sur un terrain. Ça fait que t'es
2 mieux de le faire sur une bâtisse...

3 Q. **[235]** Hum, hum.

4 R. ... puis mettre plus de valeur sur la bâtisse,
5 moins de valeur sur le terrain. C'est des pratiques
6 qui sont cent pour cent (100 %) courantes et
7 légales.

8 Q. **[236]** O.K. Mais, au moment où le « split », comme
9 vous l'appellez, se fait, les terrains n'étant pas
10 dézonés, il y a quand même une limite de... de
11 valeur qu'on peut leur attribuer.

12 R. Bien, il y en a qui ont dit sept millions (7 M\$)?

13 Q. **[237]** Sept millions sept cent... cinq cent
14 (7,5 M\$).

15 R. C'est ça. Il y en a qui a deux (2 M\$). Il y en a
16 qui a dix sept (7 M\$), question de jugement, là.
17 Moi, je sais pas comment ça marche les évaluateurs,
18 là. Je suis pas un évaluateur. Mais... mais
19 pourquoi, ce montant-là, il a été mis comme vous
20 dites? Je le sais pas non plus.

21 Q. **[238]** O.K. Et donc, ce que vous nous dites, c'est
22 que la présence du... l'achat par SOLIM en deux
23 mille cinq (2005), la présence du maire en février
24 deux mille six (2006), alors que c'est zoné
25 agricole municipal, votre convention de

1 développement en deux mille sept (2007), la
2 présence du maire en deux mille huit (2008), alors
3 que c'est zoné agricole encore municipal. On est
4 avant le pont de la 25. Votre... et tout ça, là,
5 n'a rien à voir avec des questions de dézonage et
6 avec le fait que vous avez de peut-être... peut-
7 être depuis le début, l'intention de développer ces
8 terrains-là.

9 R. Juste pour clarifier, c'est quoi les années que...
10 que monsieur Robitaille est venu sur le bateau?

11 Q. **[239]** Février deux mille six (2006), mars deux
12 mille huit (2008)...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[240]** ... achat novembre deux mille cinq (2005),
15 convention juin deux mille sept (2007), de
16 développement.

17 R. Deux mille six (2006) puis deux mille huit (2008).

18 Q. **[241]** Hum, hum.

19 R. On est rendu à deux mille quatorze (2014), ça fait
20 six ans plus... après...

21 Q. **[242]** Hum, hum.

22 R. ... et puis il y a huit ans avant le premier
23 voyage. Si j'avais discuté de ça, je pense, et si
24 ça aurait été une demande que j'avais faite que,
25 lui, il voulait, je l'ai accepté. Moi, je pense que

1 ça fait longtemps que ça aurait été fait, mais
2 c'est pas le cas.

3 Q. **[243]** Si je vous suggère, monsieur Accurso...

4 R. C'est pas le cas.

5 Q. **[244]** ... selon les documents de la Ville de
6 Terrebonne, la Ville était en phase de vouloir
7 justement faire développer ces terrains-là, de
8 peut-être... depuis deux mille six (2006), deux
9 mille sept (2007), est-ce que c'est possible?

10 R. Je le sais pas qu'est-ce que la Ville avait dans
11 leur... leur plan. Écoutez, ces terrains-là,
12 c'est... c'est pas moi qui ai fait un... un effort
13 d'essayer d'acheter ça de la Ville de Montréal.
14 C'est pas moi qui étais au courant. SOLIM s'est
15 ramassé avec ces terrains-là en deux mille cinq
16 (2005) et puis vous dites à peu près dans le même
17 temps que la Ville de Terrebonne voulait les
18 développer. O.K. C'est correct, mais, moi, j'ai
19 pas... j'ai pas participé dans l'achat de ces
20 terrains-là...

21 Q. **[245]** O.K.

22 R. ... je l'ai su après. Et puis c'est comme évident
23 que quand, ces terrains-là, ils ont acheté, j'étais
24 pas là.

25 Q. **[246]** O.K. Et si je vous suggère, monsieur Accurso,

1 que le but de la présence du maire de la Ville de
2 Terrebonne en février deux mille six (2006) et en
3 mars deux mille huit (2008) n'était peut-être pas
4 tout simplement pour faire dézoner le terrain, mais
5 contrôler le moment où le dézoning serait fait pour
6 vous avantager et que les circonstances ont fait en
7 sorte que...

8 R. Bien...

9 Q. **[247]** ... jusqu'à présent, c'était pas nécessaire.

10 R. Bien, c'est ça, Madame la Présidente. On va
11 contrôler... on va... lui, il va contrôler le
12 dézoning, il va aussi contrôler l'UPA. Il va aussi
13 contrôler le ministère de l'Environnement, leur
14 approbation; il va aussi contrôler Terre et Forêt;
15 il va aussi contrôler l'affaire... les affaires
16 municipales; il va aussi contrôler la MRC. Ça fait
17 que, oui, peut-être que... t'sais, en réalité,
18 c'est pas Jean Lavallée le bon Dieu, c'est... c'est
19 monsieur Robitaille. Et puis, lui il contrôle tout.

20 Q. **[248]** Bien, il contrôle à tout le moins un élément
21 important, le zonage des terrains.

22 R. Je ne crois pas que, lui, il contrôle le dézoning
23 des terrains. Je pense qu'il y a tellement d'étapes
24 qu'il faut qu'ils soient faits. Écoutez, vous avez
25 une autre situation ici, là. On n'est plus dans les

1 années Duplessis, là. C'est pas que, le gars, il se
2 lève le matin, puis il arrive « O.K. Toi, fais ça,
3 toi, fais ça, puis on va dézoner. » Vous avez
4 littéralement des centaines de personnes qu'il faut
5 qu'ils passent à travers un dossier comme ça avant
6 que ce soit accepté. Vous avez des comités par-
7 dessus comités, par-dessus comités. Ce n'est plus
8 facile aujourd'hui de dézoner un terrain. Il y a
9 tellement d'étapes puis des étapes vraies, là. Et
10 puis écoutez, là, je vois le nom du monde qu'il
11 faut qu'ils acceptent ce terrain-là. J'aurais été
12 bien mieux... bien mieux de rencontrer du monde du
13 gouvernement provincial et pas de la municipalité.
14 Si c'était ça le cas, c'est eux autres que j'aurais
15 dû amener en bateau.

16 (10:45:21)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[249]** Vous l'avez peut-être fait, monsieur Accurso.

19 R. Non, non, Madame. Non, Madame. Non, Madame, je l'ai
20 pas fait.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[250]** O.K.

23 R. Non.

24 Q. **[251]** Donc, je dois comprendre de votre réponse
25 que...

1 R. C'est non.

2 Q. **[252]** ... ce que vous nous dites, c'est qu'un maire
3 n'a pas tant d'influence que ça pour aider ou
4 donner un coup de pouce ou influencer le zonage ou
5 le dézonage, dépendamment du point de vue où on se
6 situe, d'un terrain qui est zoné agricole
7 municipal.

8 R. Moi, je pense qu'un maire doit jouer son rôle dans
9 sa ville, mais il contrôle pas la planète, là.

10 Q. **[253]** Mais, il contrôle au moins sa ville, bien,
11 une partie à tout le moins.

12 R. Je te parle... la ville, oui, il est capable de
13 faire une job au niveau de sa ville, mais, là, on
14 dépasse de loin.

15 Q. **[254]** Mais, là, on ne parle pas de terrains qui
16 sont partis... sont ailleurs sur la planète, là.

17 R. Non, non. Je te parle de ce terrain-là, là.

18 Q. **[255]** Oui.

19 R. Il faut que ça passe toutes ces étapes-là, il
20 contrôle pas toutes ces étapes-là.

21 Q. **[256]** Il contrôle quand même, il est à la source
22 d'un élément clé, le zonage.

23 R. Un des éléments... un des éléments parmi peut-être
24 dix (10).

25 Q. **[257]** O.K. Je comprends qu'il est juste moins dix,

1 Madame la Présidente, mais avant d'aborder une
2 autre... un autre aspect, si vous permettez.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (11:29:28)

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Antonio Accurso, vous êtes sous le même
9 serment.

10 R. Merci.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, si vous permettez, Madame la Présidente,
13 j'ai fait référence à un document ce matin dans mon
14 interrogatoire de monsieur Accurso qui était la
15 convention d'achat et de vente qui était datée du
16 neuf (9) août deux mille dix (2010) que je n'avais
17 pas, là, pour fins de production en ma possession.
18 J'ai fait les... les aménagements... fait faire les
19 aménagements nécessaires pendant la pause et je
20 vais déposer, Madame la Greffière, je pense que,
21 Madame Blanchette, vous l'avez reçu, là, le
22 document de deux pages. Je vais vous donner mon
23 document pour fins de référence. Il s'agit de la
24 convention d'achat donc et de vente datée du neuf
25 (9) août deux mille dix (2010) entre les entités de

1 monsieur Accurso et le Fonds de solidarité. Et je
2 vais déposer la page frontispice et je vais déposer
3 également l'Annexe 2.2 qui démontre que la part
4 Terrebonne, des terrains de Terrebonne, dans tout
5 cet... dans tout ce calcul-là est établi à deux
6 millions huit cent mille (2,8 M\$). Donc, quelle est
7 la cote?

8 LA GREFFIÈRE :
9 1982.

10 Me SONIA LeBEL :
11 1982.

12
13 185P-1982 Extrait de la convention d'achat et de
14 vente du 98 août 2010
15

16 Q. [258] Également pour terminer, là, sur un aspect,
17 j'aimerais, Madame Blanchette, que vous exhibiez la
18 dernière page qu'on vous a transmise, la dernière
19 page du document qui est produit à l'onglet 46
20 qu'on a d'ailleurs déjà produit sous la cote 1978.
21 La dernière, s'il vous plaît. Plus bas. Madame
22 Blanchette, j'aimerais avoir la signature au bas.
23 Il s'agit de votre signature, n'est-ce pas,
24 Monsieur Accurso?

25 R. Oui.

1 Q. **[259]** Donc, c'est le document qui est la
2 proposition de partenariat de financement entre
3 Gestion d'actifs SOLIM et Louisbourg, Construction
4 Louisbourg du vingt-six (26) février deux mille
5 sept (2007). Vous m'aviez demandé ce matin...
6 d'ailleurs, c'est un document que votre avocat
7 avait eu de façon intégrale où la signature
8 apparaissait. Et vous m'avez demandé ce matin...

9 R. Je l'avais pas vu, Madame.

10 Q. **[260]** Vous l'aviez pas vu. Donc, il est exact...
11 donc en deux mille sept (2007), vous êtes la
12 personne qui avez signé l'entente en février deux
13 mille sept (2007).

14 R. Je vois bien ça.

15 Q. **[261]** Alors, quand la SOLIM indique dans ses
16 documents que vous gérez ces dossiers-là, elle
17 n'était pas dans l'erreur.

18 R. Non, elle était... elle était un petit peu dans
19 l'erreur, parce que, oui, je l'ai signée, mais je
20 m'en souvenais pas de l'avoir signée. C'est pour ça
21 d'ailleurs je vous ai demandé tantôt, là, qui est-
22 ce qui avait signé ça parce que ça... je vois que
23 je l'ai signée, mais ça peut que je l'aurais pas
24 signée.

25 Q. **[262]** O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[263]** La question n'était pas de savoir si vous
3 l'aviez signée ou pas. La question était de savoir
4 que vous étiez impliqué dans ce... dans ce contrat-
5 là et dans cette situation-là.

6 R. Oui.

7 Q. **[264]** Alors, on voit que oui...

8 R. Oui.

9 Q. **[265]** ... contrairement à ce que vous nous avez
10 dit.

11 R. Oui, oui, c'est ça.

12 Q. **[266]** Et on a vu par l'écoute électronique aussi.

13 R. Oui.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[267]** Alors, si on quitte un peu le sujet de
16 Terrebonne que, je pense, qu'on a exploré, là,
17 abondamment ce matin. Je reviens peut-être sur le
18 territoire de la Ville de Montréal pour quelques
19 instants, Monsieur Accurso.

20 R. O.K.

21 Q. **[268]** Il y a quelques petites précisions que
22 j'aimerais vous demander par rapport à des sujets
23 qu'on a abordés la semaine passée ensemble. Vous
24 avez expliqué que votre... que vos entreprises
25 continuent à faire des affaires sur le territoire

1 de la Ville de Montréal, c'est exact?

2 R. Bien, c'est plus mes entreprises.

3 Q. **[269]** À l'époque, à l'époque qui nous préoccupe.

4 Naturellement, on parle...

5 R. Oui.

6 Q. **[270]** ... avant... avant la vente ou avant le

7 transfert...

8 R. À Hexagone.

9 Q. **[271]** ... au Groupe Hexagone. D'accord.

10 R. D'accord.

11 Q. **[272]** Quand je vais vous poser mes questions, je

12 vais toujours situer dans cette période-là juste

13 pour qu'on soit clair.

14 R. O.K.

15 Q. **[273]** O.K. Donc, vous faites des affaires sur le

16 territoire de la Ville de Montréal, c'est exact?

17 R. Exact.

18 Q. **[274]** O.K. Vous faites des affaires dans le domaine

19 des infrastructures égouts?

20 R. Oui.

21 Q. **[275]** O.K. On a discuté abondamment devant la

22 Commission, dans les premières périodes qu'il y

23 avait des cartels au niveau du territoire de la

24 Ville de Montréal pour l'obtention de contrats,

25 particulièrement dans le domaine des égouts, dans

1 le domaine des trottoirs, domaine dans lequel vos
2 entreprises font des affaires, c'est exact?

3 R. C'est ça que j'ai entendu, oui.

4 Q. **[276]** Parfait. Moi, je veux savoir, Monsieur
5 Accurso, avez-vous participé à ce type de collusion
6 d'entente de partage de contrats avec les
7 entreprises qui ont été...

8 R. Non.

9 Q. **[277]** ... mentionnées devant la Commission?

10 R. Non.

11 Q. **[278]** Jamais?

12 R. Non.

13 Q. **[279]** Avez-vous eu des difficultés à soumissionner
14 dans ces domaines-là sur le territoire de la Ville
15 de Montréal?

16 R. Je n'ai eu aucune difficulté de soumissionner nulle
17 part au Québec, dans n'importe quelle municipalité
18 et n'importe quel environnement, pas à Montréal,
19 pas sur la Rive-Sud, Nord, Est, Ouest. Notre
20 compagnie était basée sur les matériaux et c'est
21 avec les matériaux que, nous autres, on était
22 capable de ramasser n'importe quel contrat parce
23 que je contrôlais soixante-dix pour cent (70 %) du
24 coût de la job. J'étais capable de m'autosuffire
25 et, moi, je n'ai pas participé dans... dans rien de

1 ça puis...

2 Et puis écoutez, là, il faut comprendre que
3 la compagnie... Nous autres, on rentrait dans le
4 minimum trente-cinq (35) soumissions par semaine,
5 dans le groupe, ça fait beaucoup d'ouvrage. Moi, je
6 peux pas être au courant de tout, j'avais des
7 présidents dans chaque division. Mais, si une chose
8 comme ça se serait passée, je suis convaincu que ça
9 aurait été apporté à mon attention et... il y a
10 rien de ça qui a été apporté à mon attention.

11 Q. **[280]** O.K. Donc, vous personnellement vous n'avez
12 jamais été approché pour participer à du truquage
13 d'offres ou du trucage de soumissions sur le
14 territoire de la Ville de Montréal dans les
15 domaines qu'on vient d'énumérer?

16 R. Sauf une fois.

17 Q. **[281]** Laquelle?

18 R. Dans le cas de Lino Zambito.

19 Q. **[282]** O.K. Expliquez-moi cette fois-là, cette
20 occasion-là. Vous faites référence au témoignage de
21 monsieur Zambito vous impliquant pour le rond point
22 Décarie, c'est ça?

23 R. Exactement.

24 Q. **[283]** L'Acadie, je pense.

25 R. O.K. J'étais à mon club, j'étais à mon club à mon

1 restaurant. Monsieur Vito Rizzuto est un client
2 régulier au club. Il vient puis il m'a parlé... il
3 m'arrive puis il me parle d'un contrat rond point
4 l'Acadie. Et j'avais un petit peu de misère au
5 début comprendre pourquoi qu'il me parlait de ça.
6 Et puis il m'a dit que Lino Zambito était intéressé
7 d'avoir la job. Et moi j'ai dit : « O.K. Qu'il
8 soumissionne. J'ai vraiment pas de problème qu'il
9 soumissionne. » Nous, on est au courant beaucoup de
10 notre compétition. Lino Zambino, avec la réputation
11 qu'il avait dans l'industrie de la construction,
12 des jobs non complétées, un record de santé et
13 sécurité au travail qui était vraiment pas bon,
14 qualité d'ouvrage, regarde, moi je pensais que
15 c'était une joke au début. Ça fait que j'ai dit :
16 « Qu'il s'en va, qu'il soumissionne puis qu'il me
17 bat. Et puis... et puis d'après moi, s'il me bat,
18 moi, avec l'avantage que j'ai avec tous mes
19 matériaux, ça va être sa dernière job. Je suis
20 convaincu. » Et d'ailleurs, on l'a entendu ici dans
21 le témoignage qu'il dit que... que « j'avais pas la
22 capacité pour être capable de faire les travaux,
23 j'étais pas... j'avais pas les équipes, j'avais pas
24 les équipements, c'était un contrat trop gros pour
25 mon entreprise, on a... » en tout cas, moi je l'ai

1 entendu, j'ai révisé son témoignage puis je l'ai
2 entendu dire ça. Et puis... et puis il a dit qu'il
3 était pour reculer du contrat pour d'autres
4 considérations mais moi, il y a eu aucune autre
5 considération. Je vois pas quelle... quelle autre
6 condition... considération que je peux donner à ce
7 gars-là qui est un... mon opinion, qui était
8 complètement incompétent pour être capable de faire
9 ces travaux-là. Les travaux qu'il y avait allaient
10 mal, j'étais obligé de finir son rond point St-
11 Eustache, c'est moi qui l'ai fini. Et... et le
12 meeting a été dans ce ton-là et dans ce sens-là et
13 puis regarde, « Fais-le puis arrange-toi. Nous
14 autres, on soumissionne puis c'est tout, c'est
15 fini. »

16 Q. **[284]** O.K. En quelle année ça a lieu, ça?

17 R. Encore là, j'ai pas l'année.

18 Q. **[285]** En début des années deux mille (2000)? On
19 s'entend là-dessus?

20 R. C'est... c'est l'année du... du rond point
21 l'Acadie, la soumission.

22 Q. **[286]** O.K.

23 R. Parce qu'il y a eu plusieurs soumissions.

24 Q. **[287]** Là, vous me dites que Vito Rizzuto était un
25 client régulier de vos établissements. L'Onyx à

1 Laval, c'est ça?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[288]** O.K. C'était à votre connaissance, ça, que
4 monsieur Rizzuto se servait beaucoup de votre
5 établissement?

6 R. Bien, je le voyais là. C'était un client qui
7 était... qui était extrêmement respectueux de... de
8 l'établissement. Il payait ses propres factures. Il
9 avait... il avait rien de gratuit. Il était
10 courtois avec le personnel. J'avais pas de raisons
11 pour le mettre dehors.

12 Q. **[289]** O.K. Ça, ça se situe un peu avant son
13 arrestation, son extradition aux États-Unis? C'est
14 exact?

15 R. Encore là, la date, là, je m'en souviens pas de son
16 extradition.

17 Q. **[290]** Vous étiez conscient de qui était Vito
18 Rizzuto, à l'époque, Monsieur Accurso?

19 R. C'est sûr. C'est sûr.

20 Q. **[291]** C'est sûr. Vous étiez... c'était ma prochaine
21 question. Alors, c'est-à-dire qu'est-ce que vous
22 saviez sur monsieur Rizzuto à l'époque?

23 R. Bien, je pense que les journaux parlent pour eux
24 autres mêmes, là.

25 Q. **[292]** Mais j'aimerais que...

1 R. On les... on les...

2 Q. **[293]** ... vous parliez pour vous-même.

3 R. ... on les lit tous. Bien, il était supposé être le
4 parrain à Montréal, là, écoute, je... je connais
5 pas la hiérarchie de tout ce monde-là, là, mais
6 c'était supposé être le parrain de Montréal.
7 Mais...

8 Q. **[294]** Donc, à cette époque-là, le titre qu'on
9 affublait à monsieur... qu'on donnait à monsieur
10 Rizzuto était le parrain de la mafia de Montréal, à
11 Montréal, c'est exact?

12 R. Bien, je pense qu'il y a même un livre qui est
13 sorti à cet effet-là qui l'a baptisé ça. En tout
14 cas, c'est pas moi, là.

15 Q. **[295]** O.K. Donc, vous étiez conscient de ça?

16 R. Bien c'est sûr.

17 Q. **[296]** O.K.

18 R. Mais je veux dire, qui qui l'était pas?

19 Q. **[297]** Alors, je vais revenir un petit peu en
20 arrière. Est-ce que vous avez participé à des
21 trucages d'offres et des trucages de soumissions à
22 la Ville de Montréal? Vous me dites non?

23 R. Non.

24 Q. **[298]** Ni vous personnellement?

25 R. Non.

1 Q. **[299]** Et jamais un de vos directeurs ou un de vos
2 présidents de compagnies vous a rapporté une telle
3 chose?

4 R. Non.

5 Q. **[300]** Est-ce que vous avez déjà dû payer un pizzo à
6 la mafia pour être capable de travailler à Montréal
7 sans être inquiété?

8 R. Jamais.

9 Q. **[301]** Jamais?

10 R. Jamais.

11 Q. **[302]** Monsieur Rizzuto lui-même, son fils Nick ou
12 son père à l'époque du Cosenza ne vous a jamais
13 approché pour vous dire : « Monsieur Accurso, nous
14 on a un territoire. Vous allez pouvoir
15 soumissionner comme vous voulez mais ça se paye ou
16 ça se partage »?

17 R. Jamais.

18 Q. **[303]** « Monsieur Rizzuto, la paix ça s'achète...
19 monsieur Accurso, la paix ça s'achète. » Jamais on
20 vous a dit ça?

21 R. Bien, quand il y a pas de guerre, il y a pas de
22 raison de faire une paix.

23 Q. **[304]** Et vous êtes quand même un gros joueur sur le
24 marché...

25 R. Oui.

1 Q. **[305]** ... de la construction.

2 R. Oui.

3 Q. **[306]** On a vu, devant la Commission que la... que
4 dans l'histoire du Cosenza, que le territoire de la
5 Ville de Montréal était particulièrement prisé par
6 la mafia et jamais on est venu vous voir pour vous
7 demander quoi que ce soit ou de vous demander de
8 partager le territoire ou à tout le moins les
9 profits que vous faites?

10 R. J'ai jamais été au Bar Cosenza. Mes enfants, ma
11 famille, mes partenaires d'affaires ont jamais été
12 au Bar Cosenza, vous m'avez jamais vu là.

13 Q. **[307]** Ça faisait pas l'objet de ma question,
14 Monsieur Accurso.

15 R. Je n'ai jamais amené de l'argent à tout ce beau
16 monde-là, là. Nous autres, nous...

17 Q. **[308]** Mais vous vous êtes pas déplacé vers le
18 Cosenza mais là on sait que monsieur Rizzuto était
19 un habitué de votre établissement.

20 R. Oui mais j'ai jamais payé une cenne. Jamais payé
21 une cenne pour aucune raison à qui que ce soit
22 de... à monsieur Rizzuto ou un membre de son
23 entourage ou quelqu'un qu'il connaît, jamais.

24 Q. **[309]** O.K. Quand monsieur Vito Rizzuto vous
25 approche pour l'incident avec monsieur Zambito,

1 vous êtes déjà conscient de sa réputation à
2 monsieur Rizzuto?

3 R. C'est sûr.

4 Q. **[310]** Parfait. Alors si on s'éloigne de la qualité,
5 là, de qui travaille le mieux entre vous et
6 monsieur Zambito, là, comment est-ce que monsieur
7 Rizzuto s'approche de vous, qu'est-ce qu'il vous
8 dit exactement pour justifier son intervention?
9 C'est quand même le parrain présumé de la mafia qui
10 vous approche pour vous parler de construction, là.
11 C'est particulier.

12 R. Écoute, de mémoire, j'étais déjà là, j'étais déjà
13 dans... dans le restaurant et il a demandé de me
14 parler et puis j'ai dit certainement. Et puis, il a
15 dit, il a voulu immédiatement commencer à parler du
16 rond-point l'Acadie et j'ai dit O.K. Qu'est-ce
17 qu'il y a? Et puis c'était, il dit : « Regarde,
18 écoute, Lino, il est intéressé d'avoir cette job-
19 là ». Bien j'ai dit : « Regarde, aucun problème,
20 qu'il soumissionne. C'était... le soleil, il est là
21 pour tout le monde, là. Qu'il soumissionne. Et
22 puis, regarde, moi, là... » - « Oui mais y'a-tu,
23 y'a-tu quelque chose? » Non, il y a rien, il y a
24 rien. Nous, on soumissionne. Nous c'est « core
25 business », c'est une job difficile, c'est la job

1 la plus difficile qui s'est jamais faite au
2 ministère des Transports dans la région de
3 Montréal. C'est notre spécialité, c'est... Moi
4 j'aime des jobs compliquées, mon organisation est
5 capable d'exécuter des jobs extrêmement compliquées
6 et puis nous, on voyait que c'était... avec
7 l'avantage qu'on était pour se donner avec les
8 matériaux, bien moi je voyais que la job était à
9 moi.

10 (11:43:40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[311]** Mais ce que maître LeBel vous demande, c'est
13 à quel titre Vito Rizzuto s'adresse à vous pour
14 vous parler d'un contrat qui normalement le
15 concerne pas.

16 R. À quel titre? Vous voulez... c'était quoi son
17 titre?

18 Q. **[312]** Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[313]** De quelle autorité monsieur Rizzuto...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[314]** En quelle autorité il parle, il vous parle
23 d'un contrat?

24 R. Je...

25 Q. **[315]** Alors si je comprends bien, ça l'in...

1 R. Je me suis même... je me suis même pas posé la
2 question. Moi j'ai compris ça que c'était...

3 Q. **[316]** Vous vous êtes pas posé la question. Pourquoi
4 vous vous êtes pas posé la question? Parce que...

5 R. Bien moi j'ai...

6 Q. **[317]** ... c'était normal pour vous de voir monsieur
7 Vito Rizzuto vous parler de contrats de
8 construction?

9 R. Bien moi j'ai compris que c'était l'ami de Lino.
10 Moi la façon que j'ai compris ça, c'est un ami de
11 Lino parce que lui, il me parle de quelque chose
12 que lui il veut avoir.

13 Q. **[318]** Alors comment vous faites pour tirer la
14 déduction que c'était un ami de Lino?

15 R. Bien je peux pas... C'est quasiment un automatique.
16 Le gars, il s'en vient puis il me parle.

17 Q. **[319]** Bien pourquoi un automatique? Parce qu'il
18 porte un nom italien?

19 R. Bien, écoutez, la famille Rizzuto et la famille
20 Zambino, vous savez que la mère de monsieur Lino,
21 c'est une Rizzuto. Ses oncles, c'est des Rizzuto.
22 Ils viennent tous du même village et ça, c'est
23 quelque chose qui est connu. Moi, j'ai...

24 Q. **[320]** Et vous, vous êtes calabrais?

25 R. Oui, c'est ça. Et moi, regarde, moi j'ai... j'ai

1 assumé rapidement c'était des amis et puis que lui,
2 il venait parler au nom de son ami.

3 Q. **[321]** Donc, mais vous avez fait cette déduction-là
4 en cours de conversation ou c'est quelque chose que
5 vous connaissiez?

6 R. Bien c'est quelque chose qu'on a connu depuis
7 longue date...

8 Q. **[322]** O.K.

9 R. ... et puis... et puis quand il me parle de ça, là,
10 O.K. Mais, regarde, c'est non. Il est pas question.
11 Nous autres, on soumissionne et puis... et puis,
12 Madame la Présidente, on connaît notre compétition
13 puis il y a du monde qu'on voit venir, là, de très
14 loin.

15 Q. **[323]** Puis Vito Rizzuto, vous le voyiez venir de
16 loin.

17 R. Bien quand qu'il a commencé à parler, regarde.
18 C'est sûr que ça a cliqué rapidement.

19 Q. **[324]** O.K. Allez-y, Maître LeBel.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[325]** Ça concernait quel contrat particulièrement,
22 là, la conversation entre Vito Rizzuto et vous?
23 Quelle phase du rond-point?

24 R. Oh! je me souviens pas. J'ai pas porté attention,
25 phase 1, phase 2, phase 3, là. Moi, là, regarde...

1 Nous, on est là puis on est là pour exécuter le...
2 soumissionner et exécuter le contrat.

3 Q. **[326]** O.K. Donc quand monsieur Zambito vient, Lino
4 Zambito est venu nous expliquer qu'il a eu une
5 rencontre avec Vito Rizzuto, que Vito à ce moment-
6 là a demandé à Lino, je pense, de ne pas s'exciter
7 là-dedans, là, qu'est-ce qui se passe? Avez-vous
8 discuté en présence de monsieur Zambito ou votre
9 discussion est seul avec Vito Rizzuto?

10 R. Moi, je me souviens pas d'avoir discuté en présence
11 de monsieur Zambito. Je me souviens pas de ça. Je
12 me souviens que monsieur... monsieur Rizzuto m'en a
13 parlé mais je me souviens pas que monsieur Zambito
14 il était présent à cette discussion-là. Je me
15 souviens pas de ça du tout.

16 Q. **[327]** O.K. Monsieur Zambito, lui, ce qu'il explique
17 devant la Commission c'est que monsieur Rizzuto a
18 servi de médiateur entre vous et lui par rapport au
19 contrat du rond-point de l'Acadie.

20 R. Madame la Présidente, pour devenir un médiateur,
21 faut que t'aies quelque chose à médier, là, ou à
22 faire... à faire... régler un problème. Il n'y
23 avait pas de problème. Il n'avait aucun problème
24 dans cette job-là. Vas-y, soumissionne et fais ta
25 job et bonne chance. Il y avait rien à régler. Moi,

1 là, j'étais, je soumissionne, point final. Puis,
2 regarde, c'est... il en est pas question de rien,
3 c'est ma job, point final. On a rien à discuter. On
4 a rien, on avait rien à discuter.

5 Q. **[328]** Cette rencontre-là pourrait se situer,
6 devrait se situer selon le témoignage de monsieur
7 Zambito aux alentours de deux mille trois (2003)
8 environ. Est-ce que, à votre souvenir, c'est
9 possible, Monsieur Accurso?

10 R. Encore là, j'ai pas les dates, mais si... si ça
11 s'est fait dans cette période-là, vous le savez.

12 Q. **[329]** O.K. Depuis combien de temps à ce moment-là
13 êtes-vous conscient que monsieur Rizzuto fréquente
14 votre établissement l'Onyx?

15 R. Il... monsieur Rizzuto est devenu un client dans
16 les débuts de l'Onyx. Maintenant, je me souviens
17 pas quelle date qu'on a ouvert l'Onyx mais...

18 Q. **[330]** Si je vous dis que l'inauguration a eu lieu
19 en juin deux mille (2000), c'est possible?

20 R. C'est possible.

21 Q. **[331]** Oui? Donc, ce serait un... un client de votre
22 établissement depuis ses débuts?

23 R. Depuis pas longtemps après, mais je le sais qu'il
24 était pas là à l'ouverture parce que c'est moi qui
25 ai fait les invitations. Et il était pas invité à

1 l'ouverture.

2 Q. **[332]** À part la conversation que vous venez de nous
3 mentionner, est-ce que vous aviez eu d'autres
4 contacts précédents? Avant ça? Avant la
5 conversation avec Lino Zambito? Est-ce que vous
6 aviez eu d'autres contacts, d'autres conversations,
7 d'autres discussions avec monsieur Rizzuto?

8 R. Ça... c'est possible, oui.

9 Q. **[333]** O.K. Bien, expliquez-moi, si vous en eu une,
10 à votre souvenir, dans quel contexte.

11 R. Monsieur Rizzuto m'a parlé à quelques occasions. Il
12 était dans le domaine immobilier. Je vais vous
13 expliquer un petit peu qu'est-ce qui s'est passé.
14 Moi, là, j'ai... j'ai construit les tours pour
15 monsieur René Lépine, le 1200, Maisonneuve. C'est
16 un... c'est deux tours de trois cents (300) condos
17 et puis... et puis, monsieur Lépine m'a octroyé
18 les... m'a octroyé le contrat. Monsieur Lépine,
19 c'est un gars qui est... qui est très... c'est un
20 entrepreneur qui a construit au-dessus d'un point
21 six milliard (1,6 G) de construction à Montréal. Il
22 a construit le Village olympique dans le temps.
23 C'est un bon développeur et il voulait que je
24 construisse ses tours parce que, lui, il était rendu
25 plus vieux, puis il faisait... il donnait... il

1 voulait donner l'ouvrage à quelqu'un d'autre pour
2 le faire. Moi, j'avais une très bonne réputation et
3 durant... il... il m'a donné la job. Et puis
4 mons... un des messieurs qui travaille... qui est
5 très proche de monsieur Lépine - dans le temps,
6 aujourd'hui, malheureusement, il est décédé -
7 c'était un nommé Fil... Filippo Ranieri. Et Filippo
8 venait visiter le chantier souvent. Il voyait la
9 façon que le chantier était exécuté. Il voyait la
10 vitesse. On montait un étage par semaine. C'est...
11 on... ça allait très bien le... le travail. Et...
12 et monsieur Ranieri connaissait monsieur Vito
13 Rizzuto. Et, par la suite, sur d'autres projets
14 comme 1000, de la Commune, monsieur Rizzuto m'a
15 approché pour que... il voulait voir si j'étais
16 intéressé de construire 1000, de la Commune.

17 Q. **[334]** Si je vous dis qu'un rapport de filature du
18 projet Colisée situe cette rencontre-là au quatorze
19 (14) février deux mille deux (2002), c'est
20 possible?

21 R. C'est possible.

22 Q. **[335]** C'est possible. Et que cet... ce rapport de
23 filature effectivement parle d'une rencontre entre
24 vous, Vito Rizzuto et monsieur Andreoli au
25 boulevard Saint-Martin, c'est possible?

1 R. C'est possible.

2 Q. [336] Alors, ce serait le... ce serait la rencontre
3 dont vous venez de faire mention.

4 R. Oui, puis je pense qu'il y a eu une autre rencontre
5 sur le... le 1000, de la Commune.

6 Q. [337] O.K. Ce rapport de filature-là, Monsieur
7 Accurso, est une filature qui se... qui débute à
8 sept heures (7 h) le matin et se termine un peu
9 plus tard dans l'avant-midi. On explique votre
10 arrivée, entre autres, au restaurant en question et
11 à votre arrivée, il y a une embrassade, une
12 accolade, entre vous et monsieur Rizzuto.
13 Expliquez-moi ça, cette... cette accolade-là avec
14 le parrain présumé de la mafia.

15 R. Écoutez, c'est une tradition italienne de faire des
16 accolades. Moi, je suis... j'ai appris ça de mon
17 père. Je fais des accolades avec mes enfants. Je
18 fais des accolades avec mes amis. Je fais des
19 accolades avec des bons clients au restaurant. Je
20 fais des accolades... je suis comme ça. Je fais des
21 accolades avec... avec... avec des leaders
22 syndicaux. Je fais des accolades... j'avais fait
23 des accolades à monsieur Laberge dans le temps
24 puis... puis il était très surpris parce qu'il
25 était pas habitué à ça. Mais nous autres, il y a

1 une tradition comme ça. Je pense que les Russes
2 font la même chose. Et puis, c'est... c'est...
3 c'est... c'est une tradition.

4 Q. **[338]** Je voudrais pas faire de... tirer de
5 conclusion simpliste, monsieur... Monsieur Accurso,
6 mais vous l'avez dit, vous êtes Italien, vous êtes
7 conscient que monsieur Rizzuto est le parrain
8 présumé de la mafia à cette époque-là, on est en
9 deux mille deux (2002), vous trouvez pas dangereux
10 de faire une accolade avec le parrain de la mafia
11 justement?

12 R. Non. Pourquoi? Non.

13 Q. **[339]** Non?

14 R. Non. La réponse à la question : non, j'avais pas
15 peur de faire une accolade.

16 Q. **[340]** O.K. Vous pensez pas qu'on peut... à ce
17 moment-là quand... si vous étiez vus, vous été vus
18 d'a... d'abord, effectivement, qu'on peut tirer des
19 conclusions de cette accolade-là?

20 R. Non.

21 Q. **[341]** Qu'est-ce qui en est venu de cette
22 discussion-là par rapport au... au projet entre
23 vous, monsieur Andreoli et monsieur Rizzuto à cette
24 époque-là?

25 R. J'ai... je n'ai jamais voulu travailler pour

1 monsieur Rizzuto ou n'importe qui, n'importe quel
2 projet que lui voulait faire, soit directement ou
3 soit indirectement, on l'a pas fait le projet.

4 Q. [342] Pour quelle raison vous avez pas de
5 réticences à faire une accolade à... à lui faire
6 une accolade mais que vous voulez pas travailler
7 avec lui? Expliquez-moi la nuance.

8 R. Ah mon Dieu. Bien, la nuance est évidente, là. Une
9 accolade c'est une accolade, et faire un projet de
10 cinquante millions (50 M) avec toutes les
11 complexités de exécuter un projet, écoutez, je...
12 Faire un projet avec, avec quelqu'un, t'sais, est-
13 ce que je vais être payé, comment que les conflits,
14 je le sais pas, est-ce que, est-ce que les conflits
15 vont être réglés, les conflits de travail, je le
16 sais pas. Il y avait trop de « je sais pas » ça
17 fait que, moi, ça m'intéressait pas. Ça fait que à
18 chaque fois qu'il y avait un, une situation
19 quelconque pour faire, exécuter des contrats pour
20 lui ou son fils Nick, on était trop cher, le projet
21 marchait pas, il y avait tout le temps une façon
22 que, nous, on donnait, soit moi ou un de mes, un de
23 mes employés, qui donnait une raison très diplomate
24 pour dire que ce contrat-là, nous, on peut pas
25 l'exécuter. Puis on n'a pas exécuté un contrat.

1 J'ai jamais été en affaires avec le crime organisé
2 ou la mafia, appelez-vous comme vous voulez, là,
3 j'ai jamais fait aucune business avec eux autres.

4 Q. **[343]** Votre réticence, donc, est-ce qu'elle était
5 purement une réticence objective d'évaluation
6 d'opportunités d'affaires ou elle était, justement,
7 à cause des liens ou des, du fait qu'on attribuait
8 à monsieur Rizzuto à l'époque, le chef, le parrain
9 de la mafia à Montréal?

10 R. Je voulais juste pas le faire. Je voulais juste pas
11 exécuter des contrats pour lui ou n'importe qui de
12 son entourage ou de ses amis ou référé par lui puis
13 on n'a pas faits.

14 Q. **[344]** Ça, ça se situe en deux mille deux (2002). Un
15 peu plus tard, monsieur Rizzuto intervient dans un
16 dossier entre vous et monsieur Zambito dans les
17 circonstances que monsieur Zambito a expliquées et,
18 vous, vous venez de les expliquer à votre tour.

19 R. Non. Non, il est pas intervenu nulle part.

20 Q. **[345]** Bien, il était... Il est venu vous voir, on
21 s'entend? Vous l'avez dit.

22 R. Oui, mais il est pas intervenu.

23 Q. **[346]** Ah! O.K.

24 R. Excuse. J'ai compris intervenu.

25 Q. **[347]** Bien, selon votre témoignage, il a tenté une

1 intervention.

2 R. C'était une discussion.

3 Q. **[348]** Une discussions, parfait. En juin deux mille
4 (2000) l'Onyx est inauguré.

5 R. Oui.

6 Q. **[349]** O.K. On... Il est amplement documenté qu'en
7 juin deux mille (2000) Vito Rizzuto s'est rendu au
8 Tops ou à l'Onyx pour rencontrer Mom Boucher à
9 l'époque, il y a eu un meeting entre les Hells
10 Angels et la mafia à l'époque pour conclure une
11 alliance qui, entre les deux, pour fixer le prix de
12 la cocaïne sur le territoire de la Ville de
13 Montréal, entre autres. Est-ce que vous étiez au
14 courant de cette rencontre-là?

15 R. À l'Onyx?

16 Q. **[350]** Oui.

17 R. Absolument pas.

18 Q. **[351]** Est-ce que vous étiez au courant qui était
19 Mom Boucher à l'époque?

20 R. Jamais rencontré, je sais... je sais pas c'est qui.

21 Q. **[352]** O.K. Vous trouvez pas ça particulier qu'on
22 fasse une... qu'on ait une rencontre, on tienne une
23 rencontre historique dans votre restaurant à peine
24 au début de sa construction si on n'est pas dans un
25 climat de confiance?

1 R. Je n'ai... C'est la première fois que j'entends
2 parler qu'il y a eu une rencontre de ce type dans
3 mon restaurant.

4 Q. **[353]** O.K. Vous en aviez pas eu conscience à
5 l'époque?

6 R. Non.

7 Q. **[354]** Aviez-vous, lors de ces occasions, de ses
8 passages à votre restaurant, à l'Onyx, des... et
9 que vous étiez présent, aviez-vous des soupers avec
10 monsieur Rizzuto? Aviez-vous des discussions
11 amicales? Est-ce que c'est quelqu'un que vous, à
12 qui vous parliez de temps en temps?

13 R. Comme client seulement, si il était là. De ce que
14 je me souviens, de monsieur Rizzuto, c'était pas un
15 gars qui se promenait tout seul. Je veux dire,
16 quand il rentrait, il y avait, il y avait du monde,
17 il prenait une table et il y avait tout le temps
18 plusieurs personnes autour de sa table, de ce que
19 je me souviens. Et puis, regarde, je ne suis pas là
20 pour déranger personne. Moi, de toute façon, c'est
21 pas moi le gérant du restaurant, c'est pas moi qui
22 s'occupe de l'administration du restaurant, c'est
23 pas moi qui s'occupe de ça. Moi aussi je suis là
24 comme client et puis pourquoi je le dérangerais?
25 Non.

1 Q. **[355]** Est-ce que vous avez déjà vu Nick Senior à
2 votre établissement?

3 R. Jamais.

4 Q. **[356]** Jamais?

5 R. Moi, je l'ai jamais vu.

6 Q. **[357]** O.K. Est-ce que vous savez s'il s'est déjà
7 rendu à votre établissement?

8 R. Je suis pas au courant de ça du tout.

9 Q. **[358]** O.K. Si on parle de Nick Junior, est-ce qu'il
10 s'est déjà rendu à votre établissement?

11 R. Ça, oui.

12 Q. **[359]** Oui? O.K. Je vais vous demander, Madame
13 Blanchette, l'onglet 65 s'il vous plaît. Il s'agit
14 d'une conversation qui a été prise par ce qu'on
15 appelle dans le milieu un « room bug », c'est-à-
16 dire un micro dans une salle. C'est une
17 conversation que nous avons, qui est en italien,
18 que nous avons fait traduire et qu'on ne produira
19 pas de façon audio mais nous avons ici le
20 « transcript ». Madame la Greffière, à quel...

21

22 185P-1983 : Transcription de l'écoute électronique
23 02077-1 du 31 janvier 2004

24

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1983.

3 Me SONIA LeBEL :

4 1983, qui nous parvient, si je ne m'abuse, du
5 projet Colisée du trente et un (31) janvier deux
6 mille quatre (2004). Je vais vous demander de nous
7 amener à la ligne 25. C'est une conversation qui
8 prend part entre plusieurs individus. Il y a
9 beaucoup de bruit dans la salle, entre autres, il y
10 a Nick Rizzuto Senior qui est présent et un
11 commentaire d'un des interlocuteurs, je vais
12 naturellement pas vous lire, me lancer en vous
13 lisant la portion en italien, je prends la portion
14 traduite qui est à la deuxième portion alors on
15 parle de vous.

16 Tony, Tony Accurso, celui qui a
17 beaucoup. Celui de Laval.

18 Un peu plus loin, ligne 25 :

19 Tony Accurso qui a Construction
20 Louisbourg, notre ami. Eux autres
21 quand ils allaient chez ... ils n'ont
22 jamais payé. Nous allions toujours
23 manger là, on mangeait les steaks,
24 tout. Nous allions des fois pendant
25 toute la semaine. Nous allions,

1 mangions, buvions. Il ne nous a jamais
2 facturés à nous, jamais, jamais,
3 jamais. L'endroit est à lui. Il
4 voulait le donner à Vito, lui. Mais il
5 ne peut pas le gérer. Il lui a dit 5-6
6 fois, qu'il lui donnait. Il a des
7 machines. Il en a 70 et présentement
8 je pense qu'ils vont lui donner 200 de
9 plus.

10 On parle des machines de jeu. Est-ce qu'on fait
11 mention du Tops... de l'Onyx? À quoi est-ce qu'on
12 fait mention là-dessus, là?

13 R. J'ai aucune idée, j'ai aucune idée parce qu'à
14 chaque fois que... que monsieur Rizzuto, Vito
15 venait, si monsieur Senior était là, je ne le sais
16 pas, mais à chaque fois que monsieur Vito Rizzuto
17 venait, il payait. Il payait. Je le sais pas c'est
18 quoi la conversation, j'étais pas présent. Mais ça
19 me dit rien. Il y avait pas un compte pour monsieur
20 Vito, soit Senior, Vito ou Junior. Il y avait pas
21 de compte ouvert pour eux autres pour dire : « O.K.
22 Eux autres arrivent ici puis ils payent pas »,
23 c'est impossible.

24 Q. [360] Alors, quand on mentionne que, bon, vous ne
25 les avez jamais fait payer, ce que vous dites,

1 c'est inexact? Et quand on vous mentionne qu'il y a
2 un certain établissement, potentiellement l'Onyx,
3 mais peut-être un autre que vous vouliez donner à
4 Vito, c'est inexact également?

5 R. Que moi je voulais donner un établissement à Vito?

6 Q. **[361]** C'est ce qu'on lit dans la conversation.

7 « Tony Accurso... »

8 R. Bien, pourquoi je ferais ça? Excusez-moi, là, j'ai
9 pas le droit de poser des questions, mais non...

10 Q. **[362]** Mais...

11 R. ... non, non.

12 Q. **[363]** ... je vais vous la reposer, à ce moment-là,
13 on va pouvoir y répondre ensemble.

14 R. Certainement.

15 Q. **[364]** Pourquoi vous feriez ça?

16 R. Bien c'est ça, pourquoi je ferais ça?

17 Q. **[365]** Et l'avez-vous fait l'offre?

18 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Moi je vais donner
19 une... une... non. J'ai jamais fait ça.

20 Q. **[366]** Expliquez-moi qui est Filippo Ranieri,
21 Monsieur Accurso.

22 R. Comme j'ai expliqué, c'est le gars qui est en
23 charge, surintendant en charge de tout l'entretien
24 et je crois location des... de tous les immeubles
25 de monsieur René Lépine. Et c'était également un

1 client à l'Hippo Club, il aimait ça gager sur les
2 chevaux.

3 Q. **[367]** O.K. Quel est votre lien, vous, avec monsieur
4 Ranieri?

5 R. Ah, juste une... une bonne connaissance. Juste une
6 bonne connaissance.

7 Q. **[368]** Simplement une bonne connaissance?

8 R. Simplement. C'est un monsieur de soixante-dix (77)
9 ans, la moitié malade. C'est un... c'est un vieux
10 bonhomme, là.

11 Q. **[369]** Vous le connaissez depuis combien de temps
12 monsieur Ranieri?

13 R. Je te dirais depuis à peu près quelques années,
14 depuis la construction de... de l'immeuble de
15 monsieur Lépine. Maintenant je me souviens pas
16 c'est en quelle année, là.

17 Q. **[370]** O.K. Et quel type de contact vous avez avec
18 monsieur Ranieri? Quel type de fréquentation?

19 R. Ah, on se parlait régulièrement. Lui était... il
20 était un client au club et puis... et puis c'est...
21 c'est... monsieur Lépine avait plusieurs autres
22 projets, là, qu'il regardait pour... pour démarrer.
23 Et puis monsieur Ranieri me mettait au courant
24 des... des projets que monsieur Lépine voulait
25 démarrer. Et puis c'est... c'est tout. C'est une

1 relation de client.

2 Q. [371] O.K. Cette relation-là a commencé à peu près
3 à quelle époque?

4 R. Bien c'est ça que je vous dis, c'est... il faut que
5 ça soit en même temps que la construction de... de
6 la tour de monsieur Lépine.

7 Q. [372] C'est-à-dire?

8 R. Quelques années après que l'Hippo Club a ouvert.
9 Puis je situe dans le temps, là, mais encore là,
10 j'ai pas l'année.

11 Q. [373] O.K. Puis ça pourrait être à peu près à
12 quelle période? Êtes-vous capable de nous donner
13 une évaluation de ça?

14 R. Pas précisément, non. Ça peut être dans les années
15 quatre-vingt-dix (90), ça peut être dans les années
16 deux mille (2000).

17 Q. [374] O.K. Puis je vous dis qu'entre le vingt-
18 quatre (24) janvier deux mille sept (2007) et le
19 premier (1^{er}) juillet deux mille quatorze (2014), on
20 a examiné vos... vos comptes de téléphone puis il y
21 a quatre cent cinquante-huit (458) communications
22 avec monsieur Ranieri, c'est-tu tout pour la tour,
23 ça? C'est beaucoup, non?

24 R. On se parlait souvent.

25 Q. [375] Souvent?

1 R. Pour toutes sortes de raisons. Moi j'avais... lui
2 avait des problèmes de santé, moi j'avais des
3 problèmes de santé. On se parlait souvent. Il
4 m'appelait juste des fois, là, « Comment ça va?
5 Veux-tu prendre un... je m'en vais au Club ce soir,
6 on prend-tu un verre ensemble? » Juste... juste
7 comme ça, là.

8 Q. **[376]** Alors, vous avez développé une relation
9 d'amitié avec lui, plus qu'une bonne... plus qu'un
10 contact?

11 R. Non, je te dirais pas une relation d'amitié. Une
12 relation, une bonne connaissance.

13 Q. **[377]** O.K. Est-ce que vous étiez au courant des
14 liens de monsieur Ranieri avec la famille Rizzuto?

15 R. Oui, il m'avait dit qu'il les connaissait bien.

16 Q. **[378]** O.K. Qu'est-ce qu'il vous a dit exactement à
17 ce sujet-là?

18 R. Il m'a dit qu'il les connaissait bien, il disait
19 que lui était ami avec la famille Rizzuto. Moi,
20 qu'est-ce que j'avais compris, qu'il était plus ami
21 avec monsieur Nick Senior parce qu'ils auraient
22 peut-être à peu près le même âge, là.

23 Q. **[379]** O.K. Est-ce que vous savez s'il avait des
24 liens ou entretenait des contacts avec Vito
25 Rizzuto?

1 R. Je... je le sais pas. Je le sais pas, ça. Peut-
2 être, mais je le sais pas.

3 Q. **[380]** Est-ce que vous savez ou est-ce qu'il vous a
4 dit qu'il entretenait des contacts avec Nick
5 Junior?

6 R. Oui. Oui, oui. Il... écoute, c'est... oui, oui il
7 avait des contacts avec Nick Junior et puis
8 probablement avec Vito aussi, là, probablement.
9 C'est toute la même famille.

10 Q. **[381]** Il y a eu, dans les journaux,
11 particulièrement ici au Québec, là, je parle des
12 nouvelles au Québec, en deux mille cinq (2005),
13 monsieur Accurso, on a déclaré, on a fait une
14 enquête et on fait des reportages sur le fait que
15 la justice italienne recherchait monsieur Rizzuto
16 pour l'histoire du pont de Messine. Est-ce que vous
17 avez été au courant de cette affaire-là qui a été
18 médiatisée?

19 R. Pour le pont de Messine?

20 Q. **[382]** Hum, hum.

21 R. Que... qui est-ce qui était impliqué?

22 Q. **[383]** Que monsieur Rizzuto serait impliqué en
23 Italie pour de la corruption, de la collusion, pour
24 la construction d'un pont.

25 R. Ah! j'ai entendu ça dans les nouvelles, oui.

1 Q. **[384]** Il y a une affaire de, je pourrais vous lire
2 l'extrait :

3 Radio-Canada a appris que les
4 autorités italiennes avaient délivré
5 un mandat d'arrêt international contre
6 le chef présumé de la mafia
7 canadienne, Vito Rizzuto, relativement
8 à une affaire de blanchiement
9 d'argent.

10 Est-ce que vous étiez au courant de cette, de cette
11 affaire qui a fait l'objet de l'actualité en deux
12 mille cinq (2005)?

13 R. Je me souviens d'avoir entendu parler de ça, oui.

14 Q. **[385]** O.K. Vous connaissiez déjà monsieur Ranieri à
15 cette époque-là?

16 R. Oui.

17 Q. **[386]** Alors quand je vous dis qu'un courtier de
18 Montréal, Filippo Ranieri et deux autres individus
19 sont, font aussi l'objet d'un mandat d'arrêt pour
20 la même affaire. Étiez-vous au courant de ça en
21 deux mille cinq (2005)?

22 R. Non. En deux mille cinq (2005), que Filippo, il
23 était, avait une demande d'arrestation contre lui,
24 ça, je suis pas au courant de ça, mais je suis au
25 courant que monsieur Rizzuto avait... avait été

1 recherché pour ça.

2 Q. **[387]** O.K. Et vous saviez pas que monsieur Ranieri
3 était recherché par les autorités italiennes
4 également pour la même affaire?

5 R. Non. Il m'a jamais parlé de ça puis je me souviens
6 pas de l'avoir remarqué dans les nouvelles.

7 Q. **[388]** O.K. Est-ce que vous connaissez monsieur Akim
8 Hammoudi?

9 R. Ça me dit rien.

10 Q. **[389]** Ça vous dit rien?

11 R. Non.

12 Q. **[390]** Joseph Zappia?

13 R. Joseph Zappia, de nom, oui. C'est un... c'est un
14 grand architecte, je crois.

15 Q. **[391]** Mais c'est pas quelqu'un qui était en
16 relation ou qui a fait des affaires avec vous?

17 R. Non, non, non. Pas du tout.

18 Q. **[392]** Donc vous le connaissez de nom?

19 R. De nom strictement.

20 Q. **[393]** O.K. Monsieur Joe Di Maulo?

21 R. De nom strictement.

22 Q. **[394]** Qu'est-ce que vous savez sur monsieur Di
23 Maulo?

24 R. Ce qu'on a appris dans les nouvelles, Madame la
25 Présidente. C'est tout. Juste, strictement qu'est-

1 ce qu'on a lu dans les journaux que... qu'il était
2 présumé dans le crime organisé.

3 Q. **[395]** Et les liens et les relations qu'on faisait
4 par rapport à son assassinat, c'est exact?

5 R. Non, non c'est pas exact. Je me souviens pas
6 c'était quoi les liens, c'était quoi les raisons.
7 C'était pas un gars que je connaissais. C'est
8 jamais un gars que j'ai rencontré, du tout. Ça fait
9 que...

10 Q. **[396]** Qu'est-ce que vous savez de lui c'est qu'il,
11 selon ce qu'on en donnait dans l'actualité, il
12 était relié à la mafia?

13 R. D'après qu'est-ce que les journaux ont rapporté.

14 Q. **[397]** O.K.

15 R. Moi, Madame la Présidente, là, je sais pas si c'est
16 l'impression de la Commission que je suis relié au
17 crime organisé. Si c'est l'impression, j'aimerais
18 ça, j'aimerais ça clarifier parce que ça fait très
19 longtemps... Écoutez, là. Moi j'ai eu au-dessus de
20 cinq enquêtes sur moi personnellement concernant le
21 crime organisé.

22 Vous avez également un de vos enquêteurs
23 chevronnés ici à la Commission que quand je l'ai
24 rencontré à plusieurs occasions, il a fait une
25 écoute électronique sur moi. Il a écouté au-dessus

1 de trois cents (300) heures de conversations
2 téléphoniques de moi et quand je l'ai rencontré, il
3 m'a dit : « Écoute Tony, il dit je suis cent pour
4 cent (100 %) convaincu que tu ne fais pas partie,
5 que tu n'es pas relié au crime organisé. » Ça fait
6 que les cinq enquêtes policières plus votre enquête
7 et votre enquêteur devraient prouver sans doute que
8 je n'ai aucun lien avec le crime organisé.

9 Q. **[398]** Monsieur Accurso, l'objet de notre enquête
10 est ici devant moi, là, puis je vais vous poser des
11 questions puis je veux avoir vos réponses là-
12 dessus, d'accord?

13 R. O.K. Ça veut pas dire parce qu'on a un nom italien
14 qu'on fait partie de... du crime organisé, là.

15 Q. **[399]** Non, je pense qu'on va aller un peu plus loin
16 que de tirer des conclusions de cette nature-là,
17 Monsieur Accurso. On va voir vos relations puis on
18 va vous demander des explications...

19 R. O.K.

20 Q. **[400]** ... puis des réponses à ces questions-là.
21 D'accord?

22 R. Oui.

23 Q. **[401]** Parfait. Alors, est-ce que monsieur Filippo
24 Ranieri a déjà servi d'intermédiaire entre vous et
25 la famille Rizzuto?

1 R. Servi d'intermédiaire...

2 Q. **[402]** D'intermédiaire.

3 R. Je le sais qu'il m'a parlé à quelques occasions
4 qu'il voulait fixer une rencontre entre... entre
5 Nick et moi, oui.

6 Q. **[403]** O.K. Alors Madame Blanchette, l'onglet 76,
7 s'il vous plaît.

8 LA GREFFIÈRE :
9 1984.

10

11 185P-1984 : Transcription de l'écoute électronique
12 04762-1 du 27 novembre 2003

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[404]** Oui, encore une fois, il s'agit d'une
16 transcription. Je vais produire la transcription,
17 Madame la Présidente. On a fait une traduction de
18 cette transcription-là et c'est une conversation
19 qui a lieu entre Vito Rizzuto et Filippo Ranieri.
20 Ce qui est important pour moi c'est qu'elle se
21 situe au vingt-sept (27) novembre deux mille trois
22 (2003), à la ligne 11, monsieur Vito Rizzuto
23 demande à Filippo Ranieri :

24 Écoute-moi, appelle Tony.

25

...

1 Appelle Tony, celui de Laval.

2 Oui.

3 Dis lui s'il peut organiser un
4 rendez-vous soit samedi matin, ou
5 dimanche matin, parce que je
6 voulais aller le voir au sujet de
7 l'immeuble, celui près du port.

8 OK.

9 Et là, on fixe un rendez-vous ou en tout cas, on
10 regarde à quelle heure on pourrait faire ça. Alors
11 qu'est-ce... Il s'agit de quoi exactement? Est-ce
12 que vous avez eu cette rencontre-là avec monsieur
13 Rizzuto, Vito?

14 R. Je me souviens pas que si cette rencontre-là a eu
15 lieu puis ça serait quelle date ça, la rencontre?

16 Q. **[405]** Novembre, vingt-sept (27) novembre deux mille
17 trois (2003).

18 R. Et quelle que la ren... la rencontre aurait eu
19 lieu?

20 Q. **[406]** Je vous demande : est-ce qu'elle a eu lieu?

21 R. Ah! Je me souviens pas.

22 Q. **[407]** Il y a une conversation dans la... à
23 l'intérieur de laquelle...

24 R. Je me souviens pas mais j'ai... mais j'ai...
25 j'ai... j'ai dit que... que... que... que ce fameux

1 immeuble-là, il voulait... il voulait que ça
2 décolle. Il voulait que ça... que je le construise.
3 Il voulait que quelqu'un le prenne en main, ce que
4 j'ai jamais fait.

5 Q. **[408]** O.K. Mais vous souvenez-vous d'avoir eu cette
6 rencontre-là concernant l'immeuble avec Vito
7 Rizzuto? On voit clairement que monsieur Rizzuto
8 demande à monsieur Ranieri de vous contacter...

9 R. Je... comme je vous ai...

10 Q. **[409]** ... et de fixer un rendez-vous avec vous.

11 R. Comme... comme je vous ai dit : je me souviens
12 d'avoir une ou deux rencontres avec monsieur
13 Rizzuto, qui voulait que je construise le 1000, de
14 la Commune. Et... et je vous ai dit que nous, d'une
15 façon très diplomate, on a réussi à ne... lui
16 expliquer que cette job-là, nous, on n'y croyait
17 pas et qu'on... on... on... on n'est pas le bon
18 candidat pour... pour construire ça pour toi parce
19 que nous autres, on n'y croit pas. On n'est pas
20 capable de construire l'immeuble que vous voulez
21 pour raisons économiques. Je me souviens pas les
22 raisons, mais on a trouvé des raisons très
23 diplomates pour pas le faire, et on l'a pas fait.
24 Et je pense qu'aujourd'hui ça... c'est pas encore
25 fait.

1 Q. **[410]** O.K. Donc, il est possible que, suite à cette
2 conversation-là, effectivement, il y a eu une
3 rencontre entre vous et monsieur Rizzuto concernant
4 l'immeuble en question.

5 R. Oui, oui, j'ai dit, c'est possible. O.K.

6 Q. **[411]** C'est possible.

7 R. C'est possible, mais ça a été nulle part.

8 Q. **[412]** Et à cette époque-là, vous étiez pas... vous
9 vous êtes pas inquiété, vous avez pas dit à
10 monsieur Ranieri : « Écoute... Servir
11 d'intermédiaire entre moi et le parrain présumé de
12 la mafia, c'est peut-être pas une bonne idée. Fais
13 plus ça. » Non?

14 R. Pour quelque chose qui est pas arrivé? Pour quelque
15 chose qui arriverait... qui aurait jamais arrivé?
16 Ça me dérange pas qu'est-ce que Filippo veut...
17 veut faire ou quelle organisation, quel « meeting »
18 qu'il veut faire. Moi, mon idée était faite bien
19 avant le « meeting », s'il y en a eu un à ce
20 moment-là, que non, je ne construirai pas jamais
21 rien pour eux autres, et j'ai jamais rien construit
22 pour eux autres. Puis là, on parle d'une période de
23 quinze (15) ans.

24 Q. **[413]** Et ça vous inquiétait pas que monsieur
25 Ranieri justement vous... soit en contact comme ça

1 avec la famille Rizzuto et de l'avoir dans votre
2 entourage?

3 R. Écoutez, c'est du monde qui vient du même village
4 en Sicile. Ils viennent de la même place. Ils sont
5 nés tous là-bas, c'est de la même place. C'est un
6 petit village, d'après qu'est-ce qu'ils m'ont
7 expliqué, qui a peut-être cinq mille (5000)
8 personnes. Ça fait que, c'est sûr que dans un
9 village de cinq... cinq mille (5000) personnes,
10 tout le monde se connaît, surtout en Italie. Là-
11 bas, ils ont rien à faire à part de boire du vin
12 puis manger.

13 Q. **[414]** Donc, pour vous, c'était juste une connai...
14 connaissance de village, là. C'était pas quelque
15 chose qui était inquiétant à ce moment-là.

16 R. Pas pour moi. Pas pour moi puis mon domaine, non.

17 Q. **[415]** O.K.

18 R. Qu'est-ce qu'ils font entre eux autres, je m'en
19 fous.

20 Q. **[416]** Est-ce que monsieur Ranieri a tenté le
21 même... le même manège un peu... à une autre
22 occasion? Est-ce que monsieur Ranieri a tenté de
23 vous mettre en liaison encore une fois pour
24 d'autres affaires avec la famille Rizzuto, à
25 d'autres reprises que celle qu'on vient de voir?

1 R. Je... je pense que j'ai dit que j'ai rencontré
2 également Nick Rizzuto.

3 Q. **[417]** O.K.

4 R. Je pense que je l'ai déjà dit, ça.

5 Q. **[418]** Parfait. Madame... Madame Blanchette, on va
6 écouter une série de conversations qui
7 correspondent à la même période. On va écouter
8 l'onglet 80. Cette fois-là, la conversation se
9 situe en anglais. Donc, on va la faire entendre et
10 non pas se contenter de produire la transcription.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1985.1, 1985.2

13

14 185P-1985.1 : Écoute électronique 00017-1 du 17
15 octobre 2005

16

17 185P-1985.2 : Transcription de l'écoute
18 électronique 00017-1 du 17
19 octobre 2005

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 O.K. On va aller tout de suite à la 19... à la 81,
23 s'il vous plaît, je m'excuse. 1985.1...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Oui.

1 Me SONIA LeBEL :

2 ... et .2. Alors, c'est une conversation qui prend
3 place dans... qui est extraite du projet Colisée et
4 qui prend place entre vous et monsieur Rizzuto
5 junior, le dix-sept (17) octobre deux mille cinq
6 (2005).

7 LA GREFFIÈRE :

8 81?

9 Me SONIA LeBEL :

10 81, s'il vous plaît. Avez-vous déjà, vous, fait
11 passer des messages de monsieur... par monsieur
12 Ranieri à la famille Rizzuto?

13 R. Non.

14 Q. **[419]** Non? O.K.

15 R. Non.

16

17 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[420]** À deux reprises dans la conversation vous
21 dites, à la ligne 7, « Filippo didn't give you the
22 messages. » and you say, à la ligne 29 « Listen, my
23 friend, the messages that I, anyway, that I gave to
24 Filippo to give to you. ». Pourquoi vous vous
25 servez, vous, de Filippo Ranieri pour contacter la

1 famille Rizutto? Pourquoi vous le faites pas
2 directement si il s'agit de simples affaires
3 normales?

4 R. J'ai... Je souviens pas d'avoir aucune, aucune
5 raison de contacter la famille directement.

6 Q. **[421]** Bon. Alors, on voit clairement à la fin de la
7 conversation que vous fixez un rendez-vous pour le
8 mercredi à onze heures (11 h 00). « Okay. The same
9 place at eleven o'clock (11:00) on Wednesday. ».

10 « The same place » monsieur Nick Rizzuto Junior
11 vous demande même pas l'adresse donc je pense que,
12 à ma connaissance, il y a l'air d'avoir une
13 habitude de créée ici. C'est quoi cet endroit-là?

14 R. C'est, de mémoire, ça doit être chez nous. Ça doit
15 être à mon restaurant.

16 Q. **[422]** O.K.

17 R. De mémoire.

18 Q. **[423]** De mémoire. Donc vous aviez des rencontres,
19 vous, avec Nick Rizzuto Junior à votre restaurant?

20 R. Bien, je l'avais dit que c'était un client
21 régulier...

22 Q. **[424]** Oui.

23 R. ... que je voyais. Et puis...

24 Q. **[425]** C'est parce que...

25 R. ... « same place » ça doit être chez nous.

1 Q. **[426]** Oui. There's a difference... Il y a une
2 différence entre « the same place » and « my
3 place », vous êtes d'accord avec moi?

4 R. Bof, regarde... Je me souviens pas de l'avoir
5 rencontré ailleurs.

6 Q. **[427]** O.K.

7 R. Je me souviens pas.

8 Q. **[428]** Et expliquez-moi pourquoi, donc, il y a
9 beaucoup de discussions au début de la conversation
10 sur le fait que « Filippo didn't give you the
11 message. » « I'm trying to contact Filippo, he was
12 supposed to contact you, so... ». Il y a beaucoup
13 de discussion à l'effet que c'est monsieur Ranieri
14 qui devait établir le lien pour cette conversation-
15 là et, d'ailleurs, à la ligne 59 et 60, 58 plus
16 précisément, monsieur Rizzuto, Nick, dit :

17 So I asked Steph and Filippo, they
18 both told me you were getting back
19 last week, Tuesday or Wednesday.

20 He says :

21 So they gave me the message, that
22 message, so that's why I wanted an
23 appointment going, you know, but I
24 still hadn't had one so I say let me
25 call Tony myself, you know.

1 Et quand on entend le ton de la conversation, on
2 peut l'écouter, monsieur Nick Junior a l'air de
3 s'excuser de vous contacter directement. Pourquoi
4 cette résistance, cette réticence de sa part à vous
5 appeler lui-même?

6 R. Je le sais pas. Je le sais pas.

7 Q. **[429]** Pourquoi est-ce que lui se sert de Ranieri
8 comme vous semblez vous servir de Ranieri pour
9 établir des liens entre vous et la famille Rizzuto?

10 R. Je le sais pas. Je le sais pas.

11 Q. **[430]** Pourquoi vous semblez avoir besoin d'un
12 tampon, là, entre les deux?

13 R. J'ai pas de, j'ai pas de besoin de tampon. La
14 preuve, c'est qu'il m'a appelé lui-même.

15 Q. **[431]** O.K. On va aller à la prochaine conversation,
16 à l'onglet 82, peut-être pour voir le lieu,
17 effectivement, de la rencontre...

18 LA GREFFIÈRE :

19 1986.1., 2.

20 (12:22:23)

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[432]** 1986.1, .2. Merci. Alors il s'agit du dix-
23 huit (18) octobre deux mille cinq (2005), toujours
24 une conversation entre vous et monsieur Rizzuto
25 Junior au lendemain de celle qu'on vient

1 d'entendre.

2

3 185P-1986.1 : Écoute électronique 00018-1 du 18
4 octobre 2005

5

6 185P-1986.2 : Transcription de l'écoute
7 électronique 00018-1 du 18
8 octobre 2005

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[433]** Encore une fois, monsieur Rizzuto Junior et
14 vous avez l'air de connaître exactement l'endroit
15 « the same place », ça a l'air d'être un endroit
16 très connu de vous deux. C'est quoi l'endroit de...
17 endroit où vous vous êtes rencontrés qui semble si
18 clair pour vous?

19 R. Bien, là, que vous dites le « lobby », ça me
20 rafraîchit un petit peu de mémoire. Je veux juste,
21 je pense que c'est au... l'édifice de monsieur
22 Lépine au coin de... de... c'est-tu Peel puis René-
23 Lévesque? Je pense que c'est là parce que vous
24 dites « lobby ».

25 Q. **[434]** O.K.

1 R. Parce qu'on s'est déjà rencontrés là.

2 Q. **[435]** O.K. Mais vous précisez pas ça dans la
3 conversation puis monsieur Rizzuto a l'air de
4 connaître l'endroit parfaitement. C'est parce que,
5 pour quelle raison il est si...

6 R. Bien, c'est ça, quand vous...

7 Q. **[436]** ... c'est si clair pour lui?

8 R. Quand vous dites « lobby », moi, je m'en souviens
9 pas, là, puis on s'est déjà rencontrés là ça fait
10 que lui « same place » mais, là, oui, « lobby », ça
11 fait quand même une secousse de ça, quand vous
12 dites « lobby », je vous dis O.K., bon, ça doit
13 être là parce que je l'ai pas rencontré à
14 cinquante-deux (52) places. C'était soit, soit à
15 mon restaurant quand il arrivait comme client ou on
16 s'est rencontrés à cet édifice-là, le Peel Plaza.

17 Q. **[437]** O.K. Donc à une seule reprise?

18 Q. **[438]** Est-ce que c'est dans celle-là?

19 R. Ça pourrait être à deux reprises, oui, ça pourrait
20 être une couple de fois.

21 Q. **[439]** En tout et partout ou incluant celle dont on
22 parle dans les conversations?

23 R. Regarde, je me souviens pas, c'est pas... c'est pas
24 souvent, mais ça pouvait avoir arrivé une couple de
25 fois.

1 Q. **[440]** Encore... Donc, vous avez des rencontres non
2 fréquentes avec monsieur Rizzuto à un endroit, on
3 s'entend que le terme « lobby » peut s'appliquer à
4 plusieurs endroits à la Ville de Montréal, là.
5 C'est moi qui dis ça de même.

6 R. Oui, mais c'est pas...

7 Q. **[441]** Et sans précision, vous dites « in the
8 lobby » et monsieur Rizzuto est capable de
9 comprendre exactement de quel « building » il
10 s'agit « in the same place ».

11 R. Oui, parce que c'était... c'est... là que je le
12 vois, là, la réunion d'avance était là. Ça fait
13 que, là, c'est la deuxième réunion.

14 Q. **[442]** C'étaient quoi les bureaux de monsieur Lépine
15 à ce moment-là? C'était quoi sa...

16 R. Bien, c'est des... c'étaient des... des logements à
17 louer, là, les appartements.

18 Q. **[443]** Ça, c'étaient ses affaires, c'était sa
19 business de louer des appartements.

20 R. Oui.

21 Q. **[444]** Vous ne vous êtes pas rencontré dans un
22 appartement à louer, là, vous vous êtes rencontré à
23 son bureau, c'est ça que vous dites?

24 R. Non, non, on s'est rencontré dans un appartement.

25 Q. **[445]** Dans un appartement?

1 R. Oui.

2 Q. **[446]** Puis c'était quoi le but d'aller voir un
3 appartement en particulier?

4 R. Non, c'était juste qu'il voulait me parler puis on
5 s'est rendu... moi, ils m'ont donné l'endroit, on
6 s'est rencontré dans le lobby puis après ça, on a
7 été dans un appartement parce qu'il y avait... il y
8 avait un bureau là, puis on s'est assis puis on a
9 discuté.

10 Q. **[447]** O.K. Et les deux reprises précédentes, vous
11 allez dans un appartement. On s'entend que c'est un
12 appartement vide?

13 R. Non, il y avait... c'est un appartement qui était
14 pas... qui était pas vide, que je me souviens, là.
15 Non, il y avait... il y avait des chaises, il y
16 avait une table.

17 Q. **[448]** Mais ce n'était pas un bureau officiel, c'est
18 un appartement dans lequel il y avait un bureau et
19 des chaises.

20 R. Oui, il y avait... c'est un appartement qui... qui
21 était fourni.

22 Q. **[449]** Et qui était pour être en location j'imagine,
23 qui était à l'occasion? C'est une espèce de condo
24 ou quoi?

25 R. Moi, je le sais pas, c'est Filippo qui m'a amené

1 là, puis c'est tout.

2 Q. **[450]** Filippo...

3 R. Je sais pas, je suis pas au courant de
4 l'appartement.

5 Q. **[451]** ... vous amène dans un appartement où il y a
6 un bureau et des chaises pour rencontrer Nick
7 Rizzuto.

8 R. Bien, c'est un appartement, il y avait... c'est un
9 appartement qui... qui était là, un appartement
10 arrangé comme un appartement.

11 Q. **[452]** Avec un divan, des choses comme ça?

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[453]** O.K. Qui n'est pas loué par personne?

14 R. Qui est...

15 Q. **[454]** À votre connaissance.

16 R. Je sais pas si... je sais pas, j'y ai pas demandé
17 aucune question à propos de l'appartement.

18 Q. **[455]** Mais, là, vous allez m'expliquer, Monsieur
19 Accurso, pourquoi vous... quand vous rencontrez
20 Nick Rizzuto junior, ça peut pas se faire dans
21 votre établissement où vous l'avez déjà rencontré
22 de façon publique, alors que c'est pour, selon
23 votre témoignage, des affaires tout à fait
24 légitime. Pourquoi ça vous prend un appartement où
25 personne habite et quand vous le rencontrez

1 suffisamment... à suffisamment de reprises à cet
2 endroit-là pour que « the same place in the lobby »
3 soit d'une clarté limpide pour monsieur Rizzuto?

4 R. C'est un édifice à condos.

5 Q. **[456]** Oui.

6 R. O.K. Il y a un lobby et il y a des appartements. Il
7 y a... C'est pas un édifice à bureaux, il y a un
8 lobby puis il y a des appartements.

9 Q. **[457]** C'est pas le bureau de monsieur Lépine qui
10 est là.

11 R. Son bureau à lui, il est là, mais je veux dire,
12 c'est pas des... c'est son organisation, son bureau
13 chef est là. Ça fait que je le rencontre dans le
14 lobby. Monsieur... monsieur Filippo nous amène à un
15 endroit où est-ce qu'il voulait qu'on discute. Moi,
16 j'ai pas questionné, j'ai pas dit « regarde, où
17 est-ce qu'on s'en va. » Puis quand j'ai rentré dans
18 l'appartement, j'ai pas questionné c'est quel genre
19 d'appartement, là.

20 Q. **[458]** O.K. Ça, c'est la première fois que vous
21 rencontrez monsieur Rizzuto. Là c'est monsieur
22 Ranieri qui vous amène sur place et qui vous
23 désignez l'endroit de la rencontre, c'est ça?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[459]** Parce que vous avez dit à deux oui trois

1 reprises. Donc la fois dont il est question ici
2 dans la conversation du 17 et du dix-huit (18)
3 octobre deux mille cinq (2005), monsieur Ranieri
4 n'est pas parti... monsieur Raniera d'ailleurs n'a
5 pas fait son travail, il n'a pas fait le message.
6 Et tout ce que vous vous contentez de dire à Nick
7 Rizzuto junior, c'est « same places in the lobby ».
8 Et a, pourquoi vous avez choisi à cette deuxième ou
9 troisième rencontre-là de retourner dans un condo
10 et de ne pas aller soit à votre place d'affaires à
11 vous ou soit à votre restaurant pour un lunch comme
12 vous avez l'habitude de faire?

13 R. Bien, c'est pour ça que je vois l'heure, là, à onze
14 heures et demie (11 h 30) parce que j'avais
15 sûrement un lunch dans le centre-ville. C'est pour
16 ça que j'ai dit onze heures et demie (11 h 30)
17 parce qu'après cette réunion-là, j'ai sûrement été
18 dans un lunch dans le centre-ville.

19 Q. **[460]** Alors, pourquoi ne pas donner rendez-vous à
20 Nick Rizzuto junior à l'endroit où vous aviez votre
21 lunch et commencer un peu plus tôt avec lui et
22 ensuite poursuivre avec votre rendez-vous?

23 R. Il y avait aucune raison, aucune raison
24 particulière. On a été... on a été là, puis c'est
25 tout.

1 Q. **[461]** Donc spontanément, à la deuxième ou troisième
2 reprises, vous rencontrer Nick Rizzuto junior. Vous
3 décidez d'aller dans un condo où personne n'habite
4 pour le rencontrer.

5 R. C'est pas moi qui ai fait le choix de la place,
6 Madame.

7 Q. **[462]** La première fois, mais cette fois-là monsieur
8 Ranieri n'est pas présent, on l'a vu dans les
9 conversations.

10 R. Non, non, mais c'est pas moi qui ai fait le choix
11 de la place, là, « same place, same place »,
12 t'sais, c'est pas moi qui ai fait le choix de la
13 place, c'est eux autres qui ont fait le choix de la
14 place. C'est lui qui a fait le choix de la place.

15 Q. **[463]** Ligne 69 de la conversation précédente,
16 Madame... Madame Blanchette, qu'on vient de
17 produite à l'onglet 81, ligne 69.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je regrette, mais vous avez produit à 82.

20 Me SONIA LeBEL :

21 82, vous avez raison.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[464]** En tout cas, la conversation du sept (7)

1 octobre deux mille sept (2007) qu'on vient
2 d'entendre. Tony Accurso « TA » étant Tony
3 Accurso :

4 [...] Wednesday, [...], let's say at
5 about, is 11:00 o'clock OK?

6 Nick Rizzuto :

7 That's perfect.

8 Tony Accurso :

9 OK, the same place [...]

10 R. C'est ça.

11 Q. **[465]** Bien, alors, c'est vous ou c'est Nick qui a
12 fait le choix de la place?

13 R. Non, non, mais « the same place » que la première
14 fois, c'est ça?

15 Q. **[466]** Oui. Mais, alors...

16 R. O.K.

17 Q. **[467]** Je reprends ma question, Monsieur Accurso. Je
18 comprends que je la martèle, là, mais je n'ai pas
19 de réponse...

20 R. Non, mais...

21 Q. **[468]** Pourquoi à la deuxième reprise... Je peux
22 comprendre... je vais prendre les circonstances de
23 la première rencontre. Vous dites que vous avez une
24 première rencontre de fixée avec Nick Rizzuto
25 junior. C'est monsieur Ranieri qui fait

1 l'intermédiaire. Monsieur Ranieri vous amène dans
2 cet immeuble-là.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[469]** Et monsieur Ranieri vous installe tous les
5 deux confortablement dans un appartement désert.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[470]** La deuxième fois où monsieur Rizzuto vous
8 contacte directement, parce qu'on voit que monsieur
9 Ranieri n'a pas fait son travail, la deuxième fois
10 qu'il vous contacte directement, pourquoi vous vous
11 choisissez « at the same place » et que vous
12 n'amenez pas monsieur Ranieri dans un... monsieur
13 Rizzuto dans un établissement public?

14 R. Il y avait aucune raison en particulier, on s'avait
15 déjà rencontré là une fois. J'ai dit « bon, peut-
16 être que... » c'est lui qui avait fait le premier
17 choix puis, moi, j'ai automatiquement pensé qu'il
18 voulait faire le... il voulait retourner à la même
19 place. Puis on le voit, là, qu'il a pas hésité. Ça
20 fait que pour moi, c'était comme « regarde, on va
21 se revoir à la même place. » Il y avait pas de
22 raison en particulier.

23 Q. **[471]** Vous aviez les clés de cet appartement-là,
24 vous?

25 R. Non, non, non, non. Non.

1 Q. **[472]** Bien, alors comment vous étiez sûr que vous
2 pouviez y avoir accès?

3 R. Bien, ça dépend pas de moi, ça dépend de lui, ça
4 dépend de... de... de monsieur Nick là-dessus, là.
5 C'est pas moi, là, c'est pas ma place.

6 Q. **[473]** C'est lui qui avait accès à ça.

7 R. C'est lui qui avait accès à l'appartement, oui.

8 Q. **[474]** Et il n'y a aucune raison pour laquelle vous
9 choisissiez un lieu privé comme ça et non pas un
10 lieu public pour rencontrer monsieur Rizzuto.

11 R. C'est pas moi qui ai décidé la place, Madame.

12 Q. **[475]** Si vous permettez, il est midi trente
13 (12 h 30), à moins que vous ayez des questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 (Micro fermé).

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 _____
(14:04:45)

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Accurso, vous êtes sous le même serment.

22 R. Merci

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[476]** Monsieur Accurso, la rencontre que vous avez
25 eue avec Nick Junior, est-ce que vous avez dit

1 qu'elle portait sur le 1000 de la Commune, c'est
2 exact?

3 R. Est-ce qu'on pourrait la revoir?

4 Q. **[477]** Il y a rien de spécifié dans la rencontre
5 comme telle, mais vous m'avez dit qu'à cette
6 époque-là vous aviez eu des discussions avec Nick
7 Junior concernant le 1000 de la Commune. Est-ce que
8 c'est le projet, ça, pour lequel on vous aurait
9 approché?

10 R. Vous parlez de cette conversation-là, c'est ça?

11 Q. **[478]** Celle au mois de... en deux mille cinq
12 (2005), les dernières qu'on a étudiées avant de
13 partir pour la pause, elles se situent en deux
14 mille cinq (2005). Alors, vous m'avez dit que
15 c'était par rapport à un projet dont on voulait
16 m'entretenir, vous avez parlé du 1000 de la
17 Commune. Est-ce que j'ai bien compris ou je me
18 trompe?

19 R. Cette rencontre-là, ça pourrait porter, oui, oui,
20 également sur 1000 de la Commune, mais ça pourrait
21 porter aussi sur... à cause que je vois le nom de
22 Stéphane là-dedans, là...

23 Q. **[479]** Hum, hum.

24 R. ...ça pourrait porter sur des équipements que le
25 fameux Stéphane avait à vendre.

1 Q. **[480]** O.K. Est-ce que ça pourrait porter également
2 sur un projet à Ville LaSalle impliquant Tony Magi
3 pour à peu près une capacité peut-être de six cents
4 (600) maisons et un monsieur Del Peschio, je pense,
5 également?

6 R. Non, ça peut pas porter sur ce projet-là.

7 Q. **[481]** Pour quelle raison vous êtes si certain que
8 ça peut pas porter sur ce projet-là?

9 R. C'est parce que c'est... ce projet-là en
10 particulier, celle (sic) avec Tony Magi, nous
11 autres, on avait... on avait fait un... une offre,
12 si vous voulez, sur des terrains.

13 Q. **[482]** O.K.

14 R. Et puis je vois pas qu'est-ce que... qu'est-ce que
15 cette conversation-là aurait eu avec... avec
16 l'autre, là.

17 Q. **[483]** Est-ce que... Bien, outre la conversation,
18 est-ce que Nick Rizzuto Junior ou la famille
19 Rizzuto avait affaire avec ce projet-là à Ville
20 LaSalle, à LaSalle?

21 R. Oui.

22 Q. **[484]** O.K. Quelle était leur implication à ce
23 moment-là?

24 R. Il était avec Magi.

25 Q. **[485]** O.K. Et vous, vous avez offert d'acheter des

1 terrains.

2 R. Bien, c'est parce que, moi, je vais... encore un
3 autre projet qu'il voulait m'impliquer...

4 Q. **[486]** O.K.

5 R. ... et puis que, moi, j'ai dit : « Non, je veux
6 rien savoir d'être impliqué dans ce projet-là ni de
7 près ni de loin avec... » surtout que Magi était
8 impliqué dans le projet et...

9 Q. **[487]** Expliquez-moi cette remarque-là par rapport à
10 monsieur Magi.

11 R. Bien, écoutez, c'est un gars... c'est un gars que
12 j'ai déjà rencontré puis, c'est simple, ça a pas
13 cliqué.

14 Q. **[488]** O.K.

15 R. Et puis, moi, j'avais pas confiance en ce gars-là
16 et puis je voulais pas travailler sur un projet où
17 est-ce que Tony Magi était impliqué.

18 Q. **[489]** O.K. Et monsieur Magi est également impliqué
19 dans le projet du 1000 de la Commune, c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[490]** O.K.

22 R. Et c'est... c'est dans le projet de 1000 de la
23 Commune, comme... comme je dis, que j'ai sorti
24 gracieusement.

25 Q. **[491]** O.K.

1 R. Est-ce que ça se dit? Oui?

2 Q. **[492]** Ça se dit.

3 R. O.K.

4 Q. **[493]** Monsieur Ranieri, on voit, là, qu'il y a des
5 conversations entre vous et lui en deux mille cinq
6 (2005), avec monsieur Rizzuto, Nick Junior
7 également. À quel moment vous avez cessé ou avez-
8 vous continué par la suite à avoir des liens avec
9 monsieur Ranieri?

10 R. Ah! Oui. Monsieur Ranieri, on se parle très très
11 très souvent. Maintenant, vous avez dit... combien
12 de conversations? Quatre cent cinquante (450)
13 conversations vous avez dit que j'ai avec monsieur
14 Ranieri?

15 Q. **[494]** Quatre cent cinquante-huit (458), je pense,
16 ou, en tout cas, plus ou moins cinq...

17 R. Je sais pas, quelque chose comme ça, là.

18 Q. **[495]** ... communications sur une période de cinq
19 ans à peu près, cinq, six ans.

20 R. Si vous connaissez monsieur Ranieri, Filippo, il
21 peut t'appeler dix (10) fois dans la même journée
22 pour te rejoindre puis un autre dix (10) fois le
23 lendemain. C'est un gars qui... qui appelle,
24 appelle, appelle, appelle, puis il laisse des
25 messages puis... Regarde, moi, je pense que tu peux

1 diviser ce nombre-là de beaucoup parce que Filippo,
2 s'il te rejoignait pas, il était très tenace, puis
3 il voulait te rappeler, puis rappeler, puis
4 rappeler, c'est un... c'est un monsieur téléphone,
5 là.

6 Q. **[496]** Et malgré tout, il a omis ou il a pas réussi
7 à vous faire le message que Nick Rizzuto voulait
8 vous faire en deux mille cinq (2005).

9 R. C'est...

10 Q. **[497]** Il a pas été assez tenace à cette occasion-
11 là?

12 R. C'était quoi? C'était quoi le message? Bien là,
13 pour une raison ou une autre, on... il m'a pas...
14 il m'a pas donné le message.

15 Q. **[498]** O.K. On va aller voir une... une conversation
16 qui date de deux mille douze (2012), Madame
17 Blanchette, s'il vous plaît, à l'onglet 74. Est-ce
18 que vous avez l'audio également ou simplement la...

19 LA GREFFIÈRE :

20 J'ai les deux.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Vous avez les deux. Parfait.

23 Q. **[499]** Elles sont... elles sont très courtes, Madame
24 la Présidente.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1987.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Pardon?

5 LA GREFFIÈRE :

6 1987.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Merci.

9

10 185P-1987.1 : Écoute électronique 12-0300-00175
11 du 17 septembre 2012

12

13 185P-1987.2 : Transcription de l'écoute
14 électronique 12-0300-00175 du 17
15 septembre 2012

16

17 Elles sont très courtes, j'ai deux conversations,
18 Madame la Présidente, elles sont très courtes.

19 Q. **[500]** Malgré qu'elles sont en italien, on va les
20 écouter, mais nous avons une traduction, donc c'est
21 une conversation qui découle du projet Honorer, la
22 ligne 12-0300, la conversation 175 entre vous et
23 monsieur Filippo Ranieri.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[501]** O.K. Peut-être nous éclairer un peu sur cette
3 conversation-là, Monsieur Accurso. Qui monsieur
4 Filippo Ranieri voulait vous faire rencontrer à
5 cette... cette occasion?

6 R. C'était monsieur Vito Rizzuto.

7 Q. **[502]** Monsieur Rizzuto?

8 R. Oui.

9 Q. **[503]** O.K. Et quand il dit : « Mais on le fera au
10 quartier... » ligne 8, Madame... Madame Blanchette.
11 Donc naturellement, je vais vous lire la
12 traduction :

13 Mais on le fera au quartier, en
14 dessous de l'endroit. Je lui ai parlé.
15 Il est venu me voir.

16 C'est... encore une fois, on omet de préciser des
17 lieux, alors c'est où ce quartier-là en dessous de
18 l'endroit?

19 R. Bien non. C'est... c'est la même place que je vous
20 ai dit tantôt, là. Le quartier, c'est la bâtisse Le
21 Quartier au coin de Peel et puis... et puis René-
22 Lévesque.

23 Q. **[504]** Donc, en deux mille cinq (2005), on se
24 rencontre dans un condo, en deux mille douze
25 (2012), on se rencontre dans le même condo? Parce

1 qu'on est en deux mille douze (2012), là.

2 R. Non, à ce moment-là, je pense que c'était un
3 meeting directement... Il y a comme un bureau, là,
4 lui, monsieur Ranieri, puis je pense que ça a été
5 au bureau. Si je me trompe pas, là.

6 Q. **[505]** O.K. C'était quoi l'objet de cette...
7 cette... cette rencontre-là?

8 R. Bien, encore là, je crois qu'il... qu'il voulait
9 m'expliquer que Magi était plus impliqué dans ses
10 projets, puis là il voulait savoir si... s'il y
11 avait d'autres...

12 Q. **[506]** Je veux pas vous piéger, Monsieur Accurso,
13 là, mais je vous dis que la conversation est du
14 dix-sept (17) septembre deux mille douze (2012).

15 R. O.K.

16 Q. **[507]** Monsieur Rizzuto a été libéré au début
17 octobre deux mille douze (2012).

18 R. O.K.

19 Q. **[508]** Alors qui est-ce que vous alliez rencontrer,
20 là, avec monsieur Ranieri?

21 R. C'est quoi la date? Excuse.

22 Q. **[509]** Dix-sept (17) septembre deux mille douze
23 (2012).

24 R. Ah, O.K. Là je me situe bien, là, parce qu'il y a
25 eu un autre meeting. Ça, c'était un meeting avec

1 monsieur Frank Bertucci.

2 Q. **[510]** O.K. Qui est monsieur Bertucci?

3 R. Bertucci, c'est un monsieur qui... qui fait du
4 placement de... de... comme un « head hunter ». Et
5 puis c'est un gars qui fait du... regarde, je
6 connais pas sa business à cent pour cent (100 %),
7 là, mais je sais que c'est Thompson Tremblay, le
8 nom de la compagnie.

9 Q. **[511]** Hum hum.

10 R. Thompson Tremblay. Et puis il fait du « head
11 hunting ». Et puis c'est ça, ce meeting-là, je m'en
12 souviens parce que c'est assez récent quand même,
13 là, c'est à propos d'un... d'un terrain qu'il
14 voulait acheter de moi et puis que je lui ai vendu.
15 Et puis c'était... il m'a... il m'a donné un... il
16 m'a jamais payé. Et puis là, j'ai dit : « Là, c'est
17 assez, là. Je veux ravoir le terrain. »

18 Q. **[512]** Quel est le lien entre monsieur Filippo
19 Ranieri et monsieur Bertucci?

20 R. Ils se connaissent. Aucune idée.

21 Q. **[513]** Ils se connaissent, aucune idée. O.K.

22 R. Non.

23 Q. **[514]** Monsieur... monsieur Ranieri a rien à voir
24 avec vos affaires, vos business?

25 R. Non, non, non. Non, non.

1 Q. **[515]** O.K.

2 R. Non, non.

3 Q. **[516]** Et monsieur... monsieur Ranieri a rien à voir
4 avec cette transaction-là de terrain qui a eu lieu
5 avec monsieur Bertucci?

6 R. Non.

7 Q. **[517]** Non? Monsieur Ranieri, tout ce qu'il a fait,
8 lui, c'est vous... de vous fixer le rendez-vous, je
9 pense, c'est ça?

10 R. Bien je... c'est ça. Je pense que c'est moi qui ai
11 demandé le rendez-vous, si je me trompe pas.

12 Q. **[518]** O.K. Mais monsieur Ranieri, là, a juste servi
13 de lien entre vous et monsieur Bertucci?

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. **[519]** Et il avait rien à voir avec la transaction
16 qu'il avait à déposer?

17 R. Non. C'est exact.

18 Q. **[520]** Et vous étiez au courant... vous étiez au
19 courant que c'est de ça que monsieur Bertucci
20 voulait vous parler, les terrains?

21 R. Oui. C'est... c'est... lui voulait me parler, moi
22 aussi je voulais lui parler.

23 Q. **[521]** O.K. Alors pourquoi à la ligne 23 vous prenez
24 la peine de préciser à monsieur Ranieri : « Seras-
25 tu à la rencontre, toi? » Et monsieur Ranieri vous

1 répond :

2 Mais si je ne suis pas là, que fait-
3 il? Il m'a dit, lui. Il m'a dit. Il
4 m'a appelé. Je ne l'ai pas appelé,
5 lui, aujourd'hui. Il m'a appelé. Il
6 m'a dit qu'il doit te voir aussitôt.

7 Alors pourquoi vous inquiétiez-vous si monsieur
8 Ranieri allait être là ou non s'il a rien à voir
9 dans la vente du terrain?

10 R. Non, il a rien à voir avec la vente du terrain. Je
11 le sais pas, je voulais qu'il soit peut-être témoin
12 des discussions qu'on a eues.

13 Q. **[522]** D'accord. Alors vous avez parlé qu'il y a eu
14 une autre rencontre.

15 R. Oui.

16 Q. **[523]** On va justement aller explorer ça. Toujours
17 en novembre deux mille douze (2012)...

18 (14:16:01)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Juste... juste pour compléter cette conversation-
21 là.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Allez-y, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[524]** Vous dites que c'est vous qui tenez à le

1 voir, mais ce qui est écrit à la ligne 24, c'est :

2 Je ne l'ai pas appelé lui. Il m'a
3 appelé. Il a dit qu'il doit te voir
4 aussitôt.

5 C'est lui qui insiste...

6 R. Oui, mais c'est ça, Madame.

7 Q. **[525]** ... pour vous voir.

8 R. Il veut me voir puis je veux le voir aussi, là.

9 C'est... ça aurait pu être moi qui aurait organisé
10 cette rencontre-là, là, parce qu'il fallait qu'on
11 se parle.

12 Q. **[526]** Puis il y a rien à cacher de cette rencontre-
13 là?

14 R. Non, pas du tout.

15 Q. **[527]** Alors, pourquoi est-ce qu'à la ligne 27 vous
16 dites : « Tu te rappelles ce qu'on a à dire? »

17 R. Parce que j'avais déjà discuté du sujet à... avec
18 monsieur Ranieri. On avait déjà discuté que c'était
19 pour le terrain, « tu te souviens qu'est-ce qu'on a
20 à dire ».

21 Q. **[528]** Mais s'il a rien à voir là-dedans, monsieur
22 Ranieri?

23 R. Non, c'est comme j'ai dit, Madame la Présidente. Je
24 voulais, je voulais qu'il soit témoin parce que...

25 Q. **[529]** Oui mais lui, il a rien à dire, s'il a rien à

1 faire là-dedans. Alors pourquoi vous lui dites « tu
2 te rappelles ce qu'on a à dire »?

3 R. Parce que je lui ai expliqué comment est-ce que je
4 voulais aborder le meeting puis j'ai expliqué
5 qu'est-ce que j'étais pour dire à ce monsieur-là et
6 je voulais... moi ce monsieur-là, là, j'en ai pas
7 confiance, puis je voulais avoir un témoin.

8 Q. **[530]** Continuez, Maître.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[531]** O.K. Vous avez dit qu'il y a eu une autre
11 rencontre avec Vito Rizzuto.

12 R. Oui.

13 Q. **[532]** Vous avez pensé que c'était par rapport à la
14 conversation précédente. Je vais vous faire écouter
15 une conversation entre monsieur Ranieri et vous,
16 qui date du deux (2) novembre deux mille douze
17 (2012). À ce moment-là, monsieur Rizzuto a été
18 libéré.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[533]** Donc si on peut l'écouter, s'il vous plaît.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Est-ce que c'est l'onglet 75?

23 Me SONIA LeBEL :

24 C'est l'onglet 75.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors c'est 1988.1.2.

3 (14:17:56)

4

5 185P-1988.1 : Écoute électronique 12-0300-05286
6 du 2 novembre 2012

7

8 185P-1988.2 : Transcription de l'écoute
9 électronique 12-0300-05286 du 2
10 novembre 2012

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[534]** Alors effectivement, si je comprends de cette
16 conversation-là, c'est celle que vous pensiez que
17 la (inaudible) était, c'est-à-dire c'est celle où
18 monsieur Ranieri vous demande de rencontrer Vito
19 Rizzuto, c'est exact?

20 R. Non, il veut me parler puis... puis...

21 Q. **[535]** O.K. Je vais vous ramener à la ligne 12, 13.
22 Bon, monsieur Ranieri, dans les lignes précédentes
23 vous demande quand est-ce qu'il peut vous
24 rencontrer et vous dites « Quand tu veux ». À la
25 ligne 13, il dit « oui, parce qu'il » à la ligne 15

1 « il doit te voir ». Et vous lui répondez « oui,
2 j'ai compris, O.K. Appelle-le dimanche, sinon
3 lundi ». Alors c'est qui, là, la personne que vous
4 deviez rencontrer?

5 R. Bien c'est ça. C'était Vito Rizzuto.

6 Q. **[536]** O.K. Donc à sa sortie de prison, monsieur
7 Rizzuto vous demande à vous voir en deux mille
8 douze (2012).

9 R. Exact.

10 Q. **[537]** O.K. Pourquoi est-ce que monsieur Rizzuto,
11 monsieur Nick Junior, à l'époque où ils étaient en
12 contact avec vous, malgré que vous refusez offre
13 après offre après offre de faire des affaires avec
14 eux, pourquoi est-ce qu'ils continuent à essayer de
15 vous voir comme ça?

16 R. Bien c'est simple parce que... parce que dans le
17 dossier de 1000 de la Commune, bien Magi, il est là
18 puis là Magi, il est plus là puis il veut me
19 reparler pour voir si ça m'intéresse puis...

20 Q. **[538]** En deux mille douze (2012)?

21 R. ... c'est... c'est important, là. Moi, j'ai pas
22 claqué la porte, là puis si j'avais claqué la
23 porte, il en aurait pas eu de ça.

24 Q. **[539]** O.K.

25 R. Mais, pour des raisons personnelles, j'ai pas

1 claqué la porte. J'aimais mieux agir d'une façon
2 diplomate puis donner des raisons techniques
3 pourquoi est-ce que je suis pas intéressé à
4 travailler sur un de leurs projets, ce que j'ai
5 jamais fait.

6 Q. **[540]** Là, vous allez devoir m'expliquer, Monsieur
7 Accurso, pourquoi vous claquez pas la porte avec le
8 parrain de la mafia?

9 R. Ah! Mon Dieu! Madame. Question de diplomatie.

10 Q. **[541]** O.K. Et c'était quoi, c'est... de quoi
11 monsieur Rizzuto voulait vous entretenir
12 exactement?

13 R. Bien c'est justement. C'était encore pour le 1000
14 de la Commune parce que c'est pas...

15 Q. **[542]** O.K. Et moi, ce qui...

16 R. ... mort le projet puis peut-être qu'il est encore
17 en vie avec quelqu'un d'autre, là.

18 Q. **[543]** Mais moi, ce qui me fascine là-dedans,
19 Monsieur... Monsieur Accurso, c'est que monsieur
20 Filippo Ranieri vous téléphone, il ne vous dit pas
21 de qui il s'agit, il dit « il », alors, derrière
22 « il », moi c'est sûr que ma première pensée est
23 pas nécessairement Vito Rizzuto mais peut-être que
24 c'est la vôtre, et derrière « il », il parle...
25 bien vous voyez Vito Rizzuto et quand il dit « il

1 doit te voir », vous dites « oui j'ai compris.

2 Appelle-le dimanche » et vous semblez avoir tout à
3 fait, là, un éclairage certain sur le contenu...

4 R. Oui, c'est parce qu'il y a sûrement eu une autre
5 conversation avant ça où est-ce qu'il m'explique
6 qu'il veut me voir. Ça fait que...

7 Q. **[544]** O.K.

8 R. ... il y a sûrement eu une autre conversation puis
9 là, ça c'est suite à l'autre conversation qu'on n'a
10 pas.

11 Q. **[545]** Donc, à peine un mois après sa sortie, la
12 première préoccupation de monsieur Rizzuto est de
13 vous rencontrer sur le 1000 de la Commune?

14 R. Oui.

15 Q. **[546]** En novembre deux mille douze (2012)?

16 R. Oui.

17 Q. **[547]** Est-ce que la rencontre a eu lieu?

18 R. Oui.

19 Q. **[548]** O.K. Et qu'est-ce que monsieur Rizzuto vous a
20 dit concernant ça exactement?

21 R. Bien là, le projet, il voulait le réactiver puis il
22 voulait que moi je fasse plus dans le projet puis
23 que vraiment, que je prenne ça en main puis, j'ai
24 dit, écoute, nous autres, on... j'ai donné les
25 raisons techniques que le projet, on l'avait étudié

1 puis d'une façon économique, nous autres on était
2 pas capables de construire pour rentrer dans son
3 budget. C'est la même chose, les prix sont juste
4 augmentés et puis, il y a tellement d'autres
5 projets de condominiums qui sont en train de partir
6 à Montréal, et puis nous, on n'est pas intéressés
7 d'embarquer dans ce projet-là encore.

8 Q. **[549]** O.K. Donc monsieur Rizzuto a essayé de votre
9 part un autre refus?

10 R. Oui, oui, oui, oui. Puis j'avais pas de problème à
11 le faire.

12 Q. **[550]** O.K. Est-ce que monsieur Rizzuto a sollicité,
13 jusqu'au moment de son décès, là, tout
14 dernièrement, est-ce que monsieur Rizzuto a
15 sollicité d'autres rencontres avec vous sur
16 d'autres projets potentiels?

17 R. Sur d'autres projets potentiels? Non, non, je me
18 souviens pas. Mais je pense, en sortant de prison,
19 il pensait pas qu'il était malade. J'ai pas eu
20 cette impression-là.

21 Q. **[551]** Mais est-ce que monsieur Rizzuto, après celle
22 de novembre deux mille douze (2012), est-ce que
23 monsieur Rizzuto a sollicité d'autres rencontres
24 avec vous?

25 R. Je me souviens pas. Je me souviens pas s'il y en

1 avait eu une autre; peut-être que oui, peut-être
2 non. Je me souviens pas.

3 Q. **[552]** Avez-vous revu monsieur Rizzuto à votre...
4 dans vos établissements après ça?

5 R. Mes établissements?

6 Q. **[553]** Bien, vos restaurants ou des choses comme ça.

7 R. C'était pas fermé? Je me souviens pas mais je pense
8 qu'ils étaient fermés.

9 Q. **[554]** Ils étaient fermés?

10 R. Bien, je sais pas la date...

11 Q. **[555]** Ça se peut.

12 R. ... j'ai pas la date exacte quand est-ce que ça a
13 fermé mais, si c'était ouvert, c'est sûr que
14 probablement qu'il aurait venu faire un tour. Mais
15 si c'était fermé, bien c'était fermé. Je me
16 souviens pas à quelle date qu'on a fermé le
17 restaurant.

18 Q. **[556]** O.K. Comment vous êtes... faites... vous
19 faites pour être certain que monsieur Rizzuto a
20 payé toutes ses factures et ses consommations à
21 votre établissement quand vous nous dites que vous
22 êtes pas toujours présent là puis que votre gérant
23 s'occupe de vos affaires? Je fais référence à la
24 conversation ce matin où les proches...

25 R. Bien...

1 Q. [557] ... de l'entourage de Nick senior affirment
2 que, quand ils vont chez vous, en tout cas dans vos
3 établissements, ils mangent gratuitement.

4 R. C'est évident, c'est une conversation entre eux
5 autres, et puis je suis... en tout cas, c'est pas
6 moi qui s'occupais de l'administration. C'était un
7 monsieur Mario Boyer que je vous ai dit dans...

8 Q. [558] Hum, hum.

9 R. ... mon témoignage de la semaine passée. Mais là,
10 là, la façon que la conversation se déroule,
11 monsieur Rizzuto senior se vante qu'il peut aller
12 là et puis manger sur le bras puis boire sur le
13 bras puis s'amuser avec tous ses chums. Maintenant,
14 c'est un restaurant qui est... qui était quand même
15 de haute qualité, un restaurant qui coûtait... ça
16 coûtait de l'argent aller là. Et puis s'il avait
17 amené des factures de milliers de dollars gratuit,
18 c'est sûr que soit monsieur Boyer ou que mon
19 comptable, le comptable qui s'occupait de la
20 business, il aurait attiré ça à mon attention, j'en
21 suis sûr.

22 Q. [559] À moins d'avoir eu votre permission.

23 R. Mais que... ça a pas arrivé.

24 Q. [560] C'est pas arrivé.

25 R. Ça n'a pas arrivé.

1 Q. **[561]** Donc, c'est pour ça que vous êtes catégorique
2 que c'est jamais arrivé.

3 R. Très catégorique.

4 Q. **[562]** O.K. Raynald Desjardins.

5 R. Oui.

6 Q. **[563]** Quand j'ai fait la nomenclature de plusieurs
7 noms, là, vous vous souvenez dans les débuts de
8 votre témoignage...

9 R. Oui.

10 Q. **[564]** ... on a parlé de, bon, de Nick, on a parlé
11 de Vito, on a parlé de Raynald...

12 R. Oui.

13 Q. **[565]** ... de Raynald Desjardins et vous m'avez
14 dit : « Zéro, zéro contact. » Expliquez-moi, qui
15 est Raynald Desjardins, selon vous. Ou qu'est-ce
16 que vous savez de Raynald Desjardins?

17 R. Ce que je connais de lui c'est... c'est sa
18 réputation ou, je pense que vous l'avez même ici,
19 je l'avais regardé, ça fait une secousse...

20 Q. **[566]** Hum, hum.

21 R. ... vous l'avez... sa réputation ici à la
22 Commission Charbonneau, vous avez un... un
23 « profile » de lui, là.

24 Q. **[567]** Oui, bien, ça, c'est... c'est arrivé ici en
25 deux mille quatorze (2014), moi, je vous parle de

1 vos contacts précédents.

2 R. Ah! Dans le temps. Dans le temps.

3 Q. **[568]** Bien, vous me dites : « Zéro contact. »

4 Alors, pourquoi dans le temps, avant même notre
5 existence, vous... vous vous méfiez de monsieur
6 Desjardins au point que, quand je vous pose la
7 question...

8 R. À cause de sa réputation.

9 Q. **[569]** ... vous faites : « Zéro contact. »

10 R. À cause de sa réputation. C'est un gars qui avait
11 fait de la prison. C'est un gars qui... qui était
12 impliqué dans... dans... dans toutes sortes de
13 choses, là, que je ne suis pas au courant, à part
14 de qu'est-ce que j'ai... j'ai possiblement vu dans
15 les journaux. Puis... et puis, c'est un... un
16 membre du crime organisé reconnu par tout le monde.

17 Q. **[570]** Alors, quelle différence vous faites entre
18 Raynald Desjardins et Vito Rizzuto? Pourquoi vous
19 tolérez la présence de monsieur Rizzuto dans vos
20 établissements, vous acceptez de le rencontrer,
21 lui, son père ou son fils...

22 R. Pour une raison ou une autre, monsieur
23 Desjardins...

24 Q. **[571]** ... et que Raynald Desjardins, c'est « Non,
25 zéro, zéro, zéro? »

1 R. O.K. Pour une raison ou une autre, monsieur
2 Desjardins ne venait pas à... dans mes
3 établissements.

4 Q. [572] O.K.

5 R. Il était pas là.

6 Q. [573] L'auriez-vous toléré?

7 R. Ça... ça... ça aurait dépendu beaucoup de sa
8 conduite, Madame. Ça...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [574] Je m'excuse, Monsieur Accurso, êtes-vous en
11 train de lire un document en... en répondant à la
12 procureure...

13 R. Non, non, j'ai juste...

14 Q. [575] ... sur ce type de question-là?

15 R. Non, non, j'ai juste écrit quelques petites notes
16 concernant monsieur Desjardins. C'est tout.

17 Q. [576] Mais vous avez changé vos papiers tantôt, là.

18 R. Ah! Mais c'est parce que là j'ai une petite feuille
19 ici qui s'appelle « Desjardins » puis j'ai écrit
20 une petite note, puis après ça, j'ai une petite
21 feuille ici qui s'appelle « Duchesneau » puis j'ai
22 écrit des petites notes.

23 Q. [577] O.K.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [578] O.K. Alors, expliquez-moi quelle était la

1 réputation dont vous aviez connaissance concernant
2 monsieur Desjardins qui fait en sorte que quand je
3 vous demande si monsieur N... Vito Rizzuto est un
4 contact, vous me dites « petit », que monsieur Nick
5 Rizzuto junior est un contact, vous me dites
6 « petit » et quand je vous parle de Raynald
7 Desjardins, vous vous empressiez de dire : « Non,
8 non, non, zéro contact? »

9 R. C'est parce qu'il y a eu une réunion avec monsieur
10 Desjardins que je n'ai pas appréciée trop, trop.

11 Q. **[579]** Alors, parlons-en de cette réunion-là. De
12 quelle façon elle prend place?

13 R. O.K. Il y a eu... je... je l'ai rencontré à deux
14 reprises, monsieur Desjardins. La première, c'était
15 que monsieur... on s'en a... je m'en... monsieur
16 Lavallée m'appelle et puis il me dit : « Tony,
17 j'aimerais ça que tu viennes dîner avec moi ce
18 midi. » O.K. Il dit : « Passe au bureau; viens me
19 chercher. » O.K. Puis ça, ça arrivait souvent. Ça
20 fait que je pensais pas qu'il y avait l'autre
21 chose. Dans l'auto, il me dit clairement, il me
22 dit... il dit : « Regarde, on va aller rencontrer
23 Raynald Desjardins. » J'étais vraiment surpris de
24 pourquoi est-ce qu'il voulait qu'on rencontre
25 Raynald Desjardins.

1 Q. **[580]** Étiez-vous au fait de la réputation de
2 monsieur Desjardins à ce moment-là?

3 R. Bien oui.

4 Q. **[581]** Bien oui. Alors, vous avez pas demandé à Jean
5 Lavallée : « Pourquoi, toi, mon frère, tu m'amènes
6 voir Raynald Desjardins? »?

7 R. Mais c'est ça, il dit « Regarde, viens-t-en, on va
8 y aller ensemble. » Ça fait que sûrement qu'il
9 voulait un appui de moi parce que, parce que
10 j'étais justement son meilleur chum puis il voulait
11 un appui de moi.

12 Q. **[582]** Vous avez pas demandé à monsieur...

13 R. Ça fait qu'il dit « Viens-t-en avec moi ».

14 Q. **[583]** Avez-vous demandé à monsieur Lavallée
15 pourquoi?

16 R. Bien, c'est ça, je vais, on va y arriver.

17 Q. **[584]** O.K. Allez-y.

18 R. O.K. Ça fait qu'on se rend à la réunion et puis
19 monsieur Desjardins, après, après discuter de tout
20 ou rien, vient au sujet assez rapidement. Il dit,
21 il dit : « Johnny, tu es, tu es rendu une certaine
22 (sic) âge, ta santé n'est pas là. On aimerait ça
23 que tu quittes la FTQ. »

24 Q. **[585]** Ça, c'est monsieur Desjardins qui dit ça à
25 Jean Lavallée?

1 R. Oui.

2 Q. **[586]** Ça vous a pas surpris...

3 R. Bien...

4 Q. **[587]** ... pourquoi cette personne-là...

5 R. ... terriblement.

6 Q. **[588]** ... qui est reliée, justement, à la mafia
7 demande à...

8 R. Écoute...

9 Q. **[589]** Se mêle des affaires de la FTQ?

10 R. Non, non, c'est sûr que j'ai, j'ai été extrêmement
11 surpris.

12 Q. **[590]** O.K. Alors, qu'est-ce qui se passe par la
13 suite?

14 R. Et puis, bon, il y a eu des discussions puis, à la
15 fin, c'est Johnny, il a dit, il a dit « Regarde, je
16 vais tout penser à ça. » Et puis quand on a
17 retourné dans l'auto, il a dit : « Regarde, il y a
18 rien de qu'est-ce qui m'a demandé qui va se passer.
19 Moi, je vais rester à la FTQ et c'est fini. »

20 Q. **[591]** Votre compagnie Accu-Sol que vous avez avec
21 Normand Trudel fait de la décontamination des sols,
22 exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[592]** Carboneutre était une compagnie...

25 R. Oui.

1 Q. [593] ... que monsieur Desjardins (inaudible)?

2 R. Là, je m'en viens au deuxième rencontre, Madame.

3 Q. [594] Ah! Il y a eu une deuxième rencontre?

4 R. Oui, oui, je l'ai dit.

5 Q. [595] O.K. Parfait. Allez-y.

6 R. J'avais deux rencontres avec monsieur Desjardins.

7 Un c'était au sujet de Jean Lavallée...

8 Q. [596] Hum, hum.

9 R. ... qu'il voulait qu'il quitte. La deuxième
10 rencontre c'était au sujet, justement, de Écolosol.

11 Q. [597] Écolosol, vous avez raison, je m'excuse.

12 R. Oui.

13 Q. [598] J'ai fait un...

14 R. Et puis Écolosol c'est monsieur Desjardins qui a
15 venu me rencontrer. Il a demandé à me rencontrer,
16 il est venu me rencontrer puis il a dit : « Écoute,
17 je veux que tu fermes Écolosol. » Et puis, j'ai
18 dit : « Pourquoi est-ce que tu veux qu'on ferme?
19 - Bien, regarde, c'est un compétiteur à moi. Moi,
20 ça me compétitionne puis je veux que tu fermes
21 ça. - Bien, j'ai dit, premièrement, moi, je suis un
22 petit investisseur là-dedans, investisseur
23 minoritaire avec trente-trois pour cent (33 %), ce
24 n'est pas moi qui gère le site, ce n'est pas moi
25 qui gère l'administration du site et ce n'est pas

1 moi qui prends les décisions concernant le site
2 d'enfouissement. » Ça fait que je l'ai référé à
3 Normand Trudel et puis il y a eu une rencontre qui
4 a eu lieu entre lui puis Normand Trudel et, de la
5 façon que ça s'est déroulé, c'est que le site n'a
6 pas fermé et Desjardins il a continué sur ses
7 affaires parce que, je sais pas si vous connaissez
8 le caractère de Normand Trudel mais c'est un gars
9 qui a une tête assez dure et puis il a pas froid
10 aux yeux.

11 Q. **[599]** Maintenant, je comprends que Écolosol s'est
12 pas retirée du marché à ce moment-là?

13 R. Non. Il ne s'est pas retiré, il a continué à faire
14 affaire et puis c'est tout.

15 Q. **[600]** Lors de la première rencontre, quand Jean
16 Lavallée vous amène rencontrer Desjardins, monsieur
17 Raynald Desjardins était en compagnie de qui?

18 R. Ah! Je le sais pas. Je le sais pas. Il était
19 accompagné de quelqu'un mais je me souviens pas
20 qui.

21 Q. **[601]** Lors de la seconde rencontre...

22 R. C'est quelqu'un que j'avais jamais vu.

23 Q. **[602]** O.K.

24 R. Je connais pas qui.

25 Q. **[603]** La rencontre à laquelle vous faites référence

1 concernant Carboneutre et Écolosol...

2 R. Oui.

3 Q. **[604]** ... elle a lieu avant ou après celle avec
4 monsieur Lavallée?

5 R. Après.

6 Q. **[605]** Après? Et de quelle façon monsieur Desjardins
7 entre en contact avec vous?

8 R. Ça a été un, un monsieur qui a venu, j'essaie de
9 souvenir de son nom, le monsieur qui s'est fait
10 tirer en face du gym, là, c'était son frère. C'est
11 parce que le nom il m'échappe, monsieur...

12 Q. **[606]** Monsieur Bertolo?

13 R. ... Bertolo. Monsieur Bertolo, c'est le frère de
14 monsieur Bertolo, qui a venu à mon bureau sans que,
15 sans avertissement et puis il a demandé, il a
16 demandé, il dit « Tony, il dit, monsieur Desjardins
17 il aimerait ça te rencontrer. - O.K. » Ça fait que
18 j'ai embarqué avec lui dans l'auto puis j'ai été à
19 cette rencontre-là.

20 (14:33:03)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[607]** Excusez-moi, il est venu vous chercher en
23 voiture?

24 R. Au bureau.

25 Q. **[608]** Au bureau?

1 R. Au bureau.

2 Q. **[609]** Puis il vous a dit d'embarquer avec lui dans
3 son auto...

4 R. Oui.

5 Q. **[610]** ... pour aller voir Raynald Desjardins?

6 R. Oui.

7 Q. **[611]** Vous, vous avez pas eu le réflexe de prendre
8 votre auto puis de le suivre?

9 R. Non.

10 Q. **[612]** Non? Vous êtes embarqué dans la voiture de
11 Raynald Desjardins pour aller...

12 R. Bien, non, (inaudible).

13 Q. **[613]** Est-ce qu'il est venu vous reconduire au
14 bureau après?

15 R. Oui.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[614]** Mais dites-moi, vous êtes un homme d'affaires
18 important, vous êtes bien occupé et là, subitement,
19 quand lui rentre dans votre bureau puis dit
20 « Embarque dans l'auto, on s'en va voir Raynald
21 Desjardins » et vous y allez. Pourquoi vous, dans
22 le fond, vous répondez tout de suite à cette
23 demande d'aller voir Raynald Desjardins? Raynald
24 Desjardins, comme là, Raynald Desjardins veut
25 rencontrer Jean Lavallée, Jean Lavallée y va. C'est

1 pas normal, ça, ces choses-là, que quand Raynald
2 Desjardins veut quelque chose, tout le monde se met
3 à genoux puis tout de suite va le rencontrer?

4 R. Je voyais pas de quelle façon j'étais capable de
5 l'aider, Monsieur Lachance. Je ne voyais pas...

6 Q. **[615]** Non, ma question c'est pourquoi vous, homme
7 d'affaires important, occupé, vous décidez
8 d'interrompre votre travail puis de vous rendre
9 tout de suite rencontrer Raynald Desjardins, même
10 chose pour Jean Lavallée. Jean Lavallée, Raynald
11 Desjardins l'appelle, il se déplace. C'est quoi
12 l'idée de se déplacer pour Raynald Desjardins? On
13 peut dire « Non, non, pas de rencontre, j'ai pas
14 besoin de te rencontrer. »

15 R. Bien, c'est parce que ça va revenir puis ça finit
16 jamais là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[616]** Oui, mais si... Et vous aviez toujours
19 l'opportunité de lui répondre « Bien, si Raynald
20 Desjardins veut me rencontrer qu'il vienne me
21 voir. »

22 R. J'aime aussi bien régler le problème. Moi, ces
23 choses-là, si quelque chose comme ça arrive, je
24 veux pas jouer au chat puis la souris. Moi, s'il y
25 a un problème, j'y fais face et puis je veux

1 savoir, O.K., je suis un petit peu curieux pourquoi
2 est-ce qu'il voulait me voir aussi.

3 Q. **[617]** Alors si je...

4 R. Et puis, regarde, c'est fini, c'est ça. C'est non,
5 passe à d'autre chose.

6 Q. **[618]** Alors si je comprends bien, vous laissez
7 tomber toute affaire séance tenante puis vous vous
8 en allez avec...

9 R. Bien je...

10 Q. **[619]** ... Bertolo rencontrer Desjardins?

11 R. Ça a pas dû être une journée occupée, Madame la
12 Présidente, là. Parce que si j'étais en grosse
13 réunion, j'aurais dit : « Non, j'ai pas le temps. »
14 (14:35:00)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[620]** Vous disiez à Jean Lavallée, quand il vous a
17 appelé pour vous dire aller chercher, d'aller
18 rencontrer Raynald Desjardins : « Pourquoi, Jean,
19 t'acceptes d'aller rencontrer Raynald Desjardins?
20 Puis comment ça se fait que Raynald Desjardins se
21 mêle de tes affaires? »

22 R. J'ai posé cette question-là.

23 Q. **[621]** Et que disait monsieur Jean Lavallée?

24 R. Il dit : « Regarde, on va faire la rencontre. »

25 Q. **[622]** Mais ça c'est pas... qu'est-ce qu'il disait à

1 vos questions?

2 R. C'est ça qu'il m'a répondu.

3 Q. **[623]** Donc, il se sentait obligé d'aller rencontrer
4 Raynald Desjardins?

5 R. Il m'a répondu : « Regarde, on va faire la
6 rencontre. On va voir qu'est-ce qu'il en est. »

7 Q. **[624]** Trouvez-vous ça normal, vous, qu'un...

8 R. Non.

9 Q. **[625]** ... gars comme Raynald Desjardins réussisse à
10 appeler le président de la FTQ Construction?

11 R. Absolument pas. Je... c'est pour ça que j'en parle,
12 Monsieur Lachance. Je trouvais pas ça normal du
13 tout que monsieur Lavallée rencontre monsieur
14 Desjardins. Puis je trouvais ça vraiment pas normal
15 qu'il demande à monsieur Desjar... monsieur
16 Lavallée de prendre sa retraite. Voyons, c'est quoi
17 cette affaire-là, là?

18 Q. **[626]** Est-ce que vous saviez que Jocelyn Dupuis
19 avait des relations avec Raynald Desjardins?

20 R. À ce moment-là, je crois que ça... ça commençait à
21 se parler, à ce moment-là. Je crois que ça
22 commençait à se parler.

23 Q. **[627]** Donc, vous saviez?

24 R. Ça commençait à se parler. On n'avait pas de
25 confirmation, là, de... comme qu'on a vu plus tard.

1 Mais à ce moment-là, ça commençait à se parler.

2 Q. **[628]** Et vous qui êtes un entrepreneur en
3 construction, là, de voir que les gens du syndicat
4 de la FTQ Construction fréquentent des gens comme
5 des Raynald Desjardins de ce monde, ça vous a pas
6 un peu inquiété?

7 R. Monsieur Lachance, ils ne fréquentaient pas Raynald
8 Desjardins.

9 Q. **[629]** Jocelyn Dupuis fréquentait Raynald
10 Desjardins.

11 R. Jocelyn Dupuis. Mais le boss, c'était Jean
12 Lavallée. Et Jean Lavallée ne fréquentait pas, puis
13 vous avez vu à travers les... les derniers deux ans
14 que Jean Lavallée n'a jamais flanché. Il a jamais
15 flanché, faire face aux pressions qu'il aurait pu
16 avoir à droite puis à gauche puis de n'importe qui.
17 Il a jamais flanché et il a mon grand respect pour
18 ça. Lui, il a empêché qui que ce soit de rentrer.

19 Q. **[630]** Jean Lavallée c'est peut-être le boss, comme
20 vous dites, mais c'est un boss qui se déplace sur
21 un coup de fil quand Raynald Desjardins l'appelle.
22 On peut se demander c'est qui le boss, là.

23 R. Non, non, non. Le boss, c'est Jean Lavallée et il a
24 dit : « Regarde, viens-t-en à la rencontre, là. »
25 C'était quoi que... pourquoi que lui a sauté

1 rapidement? Il a ses raisons. Mais moi, j'ai mes
2 raisons pourquoi est-ce que j'ai été rapidement à
3 la rencontre parce que je voulais savoir qu'est-ce
4 qu'il en est puis c'est quoi ton problème puis,
5 regarde, on va le régler tout de suite puis on
6 passe à d'autre chose.

7 Q. **[631]** Donc, avec des gens au, je dirais, au passé
8 un peu douteux, vous allez... vous voulez
9 rapidement régler le dossier, savoir qu'est-ce qui
10 se passe?

11 R. Bien, c'est parce que, Monsieur Lachance, dans la
12 vraie vie, ça disparaît pas, ça. Cette demande-là
13 ne disparaîtrait pas. Quand même que j'aurais dit :
14 « Non, je suis occupé, reviens demain ou reviens
15 plus ou reviens ci, reviens ça » ça disparaît pas,
16 ça, une demande comme ça. Et puis moi, j'aime aussi
17 bien y faire face et de régler le problème.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[632]** Pourquoi ce type de demande particulière là
20 provenant d'un individu comme Desjardins disparaît
21 pas, à votre connaissance?

22 R. Bien...

23 Q. **[633]** Alors que j'imagine que c'est pas la première
24 opportunité d'affaires que vous refusez?

25 R. Bien, je pense que c'est un monsieur assez tenace,

1 là. Je pense que c'est un monsieur assez tenace,
2 d'après sa réputation.

3 Q. **[634]** O.K. Et, est-ce que c'est la même raison pour
4 laquelle vous avez toujours accepté de rencontrer
5 Vito Rizzuto et Nick Rizzuto malgré vos refus
6 répétés?

7 R. Probablement, oui. C'est logique.

8 Q. **[635]** Est-ce que monsieur Jean Lavallée vous a
9 expliqué qui... qui avait initié... de quelle façon
10 monsieur Desjardins l'a contacté pour prendre
11 rendez-vous?

12 R. Non.

13 Q. **[636]** À votre connaissance, est-ce que c'était la
14 première fois où monsieur... que monsieur Lavallée
15 rencontrait monsieur Desjardins?

16 R. À ma connaissance, oui.

17 Q. **[637]** O.K. Suite à cette rencontre-là, avez-vous
18 demandé des explications à monsieur Lavallée pour
19 lui dire : « Écoute, de quel droit tu penses que
20 monsieur Desjardins te demande de quitter tes
21 fonctions ou se mêle des affaires de la FTQ
22 Construction? »

23 R. Oui.

24 Q. **[638]** Alors c'est quoi la réponse que vous avez
25 eue?

1 R. La réponse, il m'a dit : « Regarde, lui, il peut
2 avoir, il peut dire qu'est-ce qu'il veut dire, il
3 peut faire qu'est-ce qu'il veut faire, mais moi, je
4 reste en poste et puis... et puis ce gars-là, il
5 rentrera pas ici. » Et puis il l'a fait.

6 Q. [639] Mais...

7 R. Puis il l'a fait.

8 Q. [640] O.K. Mais ça, ça vous a pas inquiété outre
9 mesure qu'un individu comme Raynald Desjardins,
10 comme vous l'appellez, se sente investi, là, du
11 droit de contacter le boss de la FTQ Construction
12 pour lui dire de prendre sa retraite? C'est quand
13 même assez particulier, là.

14 R. Bien c'est pour ça que moi non plus je trouvais pas
15 ça correct. Je trouvais pas ça... je comprenais pas
16 comment ça se fait qu'il voulait faire ça, que lui
17 voulait s'en mêler de... de... que Jean Lavallée
18 prend sa retraite puis... puis il l'a pas fait.
19 Johnny l'a pas fait. Et puis, regarde, il a mon
20 grand respect à cause de ça. Il s'est tenu debout
21 puis, et puis il a fait qu'est-ce qu'il avait à
22 faire et puis il a réussi à ne pas céder à aucune
23 pression de personne.

24 Q. [641] O.K. À part la discussion sur le départ ou
25 non de monsieur Lavallée, êtes-vous certain qu'il y

1 a pas eu de discussion concernant Écolosol et
2 Carboneutre au cours de la rencontre avec monsieur
3 Lavallée?

4 R. Non, non, pas celle-là.

5 Q. **[642]** Vous êtes certain de ça?

6 R. Ah! sûr, sûr. À cent pour cent (100 %) sûr.

7 Q. **[643]** O.K.

8 R. Cent pour cent (100 %) sûr.

9 Q. **[644]** Ça a lieu en deux mille neuf (2009) et là,
10 vous êtes cent pour cent (100 %) sûr, là?

11 R. Oui, moi, avec moi, là, avec... bien non, mais,
12 Madame la Présidente, t'sais, c'est quand même des
13 réunions qu'on veut pas assister et puis que quand
14 quelque chose comme ça arrive, tu t'en souviens un
15 petit peu beaucoup et puis quand ça arrive pour
16 Écolosol aussi je m'en souviens, mais c'était deux
17 réunions complètement séparées.

18 Q. **[645]** Donc, dans la première réunion avec monsieur
19 Lavallée, il a pas été question d'Écolosol ou de
20 Carboneutre?

21 R. Non, non, c'était strictement « Johnny, prends ta
22 retraite ».

23 Q. **[646]** Et monsieur Lavallée vous a pas amené
24 rencontrer monsieur Desjardins justement pour qu'on
25 négocie quelque chose par rapport à, par rapport à

1 Carboneutre ou Écolosol?

2 R. Non.

3 Q. **[647]** Pas du tout?

4 R. Non.

5 Q. **[648]** Denis Vincent.

6 R. Ah! oui. Oui.

7 Q. **[649]** Oui. Qui est Denis Vincent?

8 R. Denis Vincent c'est un... moi je pense que je
9 l'avais mis comme un très bon contact? Est-ce que
10 c'est comme ça que je l'ai... que je l'ai
11 classifié?

12 Q. **[650]** On était en bas de la bonne connaissance en
13 tout cas.

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. **[651]** Oui.

16 R. Et puis... et puis, Denis Vincent c'est un gars
17 qui, je te dirais c'est beaucoup ami avec Jean
18 Lavallée et puis Jean Lavallée aimait ça aller à la
19 chasse et à la pêche et moi je suis pas un
20 chasseur-pêcheur, là, mais Jean Lavallée aimait
21 beaucoup ça et puis il faisait beaucoup de voyages
22 avec Jean Lavallée à la chasse puis à la pêche puis
23 il l'amenait dans toutes les parties du Québec, là,
24 pour aller faire ça. Moi je connais Denis Vincent.
25 On a fait une transaction. J'ai acheté un

1 hélicoptère pour mon fils qui est pilote
2 d'hélicoptère et c'est la seule transaction
3 d'affaires que j'ai jamais faite avec lui. Et puis,
4 regarde, c'est un gars qui était autour. Je vais
5 vous dire, à un moment donné, monsieur... monsieur
6 Henri Massé était le président de la FTQ et Henri,
7 il me rencontre, il dit « Regarde Tony, il dit, je
8 trouve que Denis Vincent se tient trop autour de
9 Lavallée. Pourrais-tu faire une investigation sur
10 lui, pourrais-tu checker? Pourrais-tu engager
11 quelqu'un? - Bah! j'ai dit, regarde, O.K. » Et j'ai
12 engagé un détective privé qui a tout, qui a fait un
13 rapport, un check-up sur monsieur Denis Vincent
14 puis il m'a revenu puis il dit, il dit... « Moi
15 j'ai pas rien vu qui était relié au crime organisé.
16 J'ai pas rien vu de mal sur ce gars-là » à part
17 qu'il avait plusieurs infractions avec son
18 hélicoptère parce qu'il atterrissait un petit peu
19 partout où est-ce qu'il avait pas le droit puis il
20 avait des billets pour ça. Mais il voyait rien
21 de... de grave dans la réputation de Denis Vincent.
22 Et puis j'ai pris ce rapport-là, je l'avais donné à
23 monsieur Massé et puis... et puis, regarde, puis
24 moi, à partir de ce moment-là, j'ai... j'ai eu un
25 petit peu plus confiance.

1 Q. **[652]** O.K. Il est vrai que monsieur... il est
2 exact, Monsieur Accurso, que monsieur... monsieur
3 Arsenault également vous a contacté ou vous a
4 consulté sur votre impression de monsieur Denis
5 Vincent, c'est vrai?

6 R. Oui, oui.

7 Q. **[653]** O.K. On a produit une conversation devant la
8 Commission, conversation qui est cotée 108P-1118 et
9 qui se retrouve, Madame Blanchette, à l'onglet 26
10 des pièces déjà déposées. Peut-être mettre la
11 transcription à l'écran si vous me permettez, si
12 vous voulez bien. Et si on peut partir la
13 conversation à deux minutes deux (02:02). On va la
14 réécouter pour se rafraîchir la mémoire un peu,
15 Monsieur Accurso.

16 R. O.K.

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 Me SONIA LeBEL :

21 On peut arrêter, Madame Blanchette.

22 Q. **[654]** Alors, c'est une conversation qui avait
23 été... déjà été produite. Expliquez-moi qu'est-ce
24 que ça signifie pour vu... vous « flirter un petit
25 peu avec le crime organisé »?

1 R. Bien, c'est parce qu'il... des fois, il... il
2 pourrait se vanter d'avoir rencontrer lui, ou lui,
3 là, mais... mais... Tu sais, fli...

4 Q. [655] Mais ça, c'est ce qu'on dit.

5 R. ... flirter.

6 Q. [656] Mais dans les faits, flirter, c'est une
7 action. Alors, qu'est-ce que ça veut dire « flirter
8 avec...

9 R. Non, bien, c'est...

10 Q. [657] ... le crime organisé »?

11 R. C'est peut-être une expression que j'ai encore dit.
12 Flirter, c'est... c'est...

13 Q. [658] Flirter, ça veut dire...

14 R. Il peut... il peut... il peut... il peut peut-être
15 mentionner le nom de quelqu'un à un moment donné
16 dans une discussion ou quelque chose. Mais, ce que
17 j'ai dit, je le crois vraiment, là, que... qu'il
18 est... il est pas relié au crime organisé

19 Q. [659] O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [660] Vous répondez pas à la question de maître...

22 R. Oui, j'essaie... De flirter.

23 Q. [661] ... LeBel.

24 R. C'est quoi la définition de...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[662]** Mais, ce que...

3 R. ... flirter.

4 Q. **[663]** ... vous dites... vous dites pas à monsieur

5 Arsenault... quand monsieur Arsenault dit : « Est-

6 ce qu'il a déjà été proche du crime organisé? »

7 Vous dites qu'il en fait pas partie. Ça, c'est une

8 chose, mais vous dites : « Ah! C'est un gars qui

9 peut... qui peut peut-être flirter un petit peu

10 avec lui, » - « lui » étant le crime organisé -

11 flirter avec le crime organisé. Vous dites pas à

12 Michel Arsenault :« C'est un vantard; c'est

13 quelqu'un qui va prétendre l'être. » Vous dites :

14 « flirter avec le crime organisé. » Flirter avec le

15 crime organisé, ça veut dire quoi? Les rencontrer?

16 Leur parler de temps en temps? S'amuser avec eux?

17 R. Non, j'ai pas...

18 Q. **[664]** Faire des affaires?

19 R. Non, j'ai pas de... j'ai pas de... j'ai pas de

20 connaissance de ça.

21 Q. **[665]** O.K.

22 R. J'ai pas de connaissance de... d'aller si loin que

23 ça, non.

24 Q. **[666]** O.K.

25 R. C'était...

1 Q. **[667]** Et vous dites un peu plus tôt à la ligne 54,
2 au début de la conversation, bien, au début de la
3 conversation telle que nous l'avons écoutée
4 aujourd'hui : « T'as jamais rien eu avec lui? » Et
5 là, vous dites pas juste : « Non, pas du tout. »
6 Vous dites : « Jamais, jamais, jamais, jamais,
7 jamais, jamais, jamais, jamais, jamais... »
8 (inaudible) Écoute... Pourquoi vous êtes si
9 réticent à faire des affaires avec Denis Vincent?

10 R. Bien, je l'explique un petit peu plus loin.

11 Q. **[668]** Bien, je veux que vous l'expliquiez là,
12 maintenant, parce que la dernière fois vous...

13 R. O.K.

14 Q. **[669]** ... parce que depuis tantôt, on regarde des
15 conversations, vous dites...

16 R. C'est parce que c'est... c'est le genre...

17 Q. **[670]** ... « C'est pas ça je veux dire. » Ça fait
18 que...

19 R. O.K. Mais... mais... Lui, ce... son genre de
20 business, il fait... il fait... il fait cinquante
21 choses en même temps. Comme, c'est le genre de gars
22 qui s'en va en Chine puis il achète un paquet de
23 bicycles, motos électriques, il va en amener dix
24 mille (10 000) ici, puis là il se les met à vendre
25 à des Walmart, à des ci, des ça. Puis, après ça, le

1 l'endemain, il va vendre un hélicoptère. Le
2 l'endemain, il va faire du placement de main-
3 d'oeuvre dans l'Ouest canadien avec une autre
4 compagnie. Il doit avoir plusieurs compagnies. Puis
5 là, quand il te parle, il a un deal là, un deal là,
6 un deal là, c'en est étou... étourdissant. Et c'est
7 tous des petits deals puis c'est pas la façon que
8 je travaille.

9 Q. [671] O.K. Je vais vous demander, Madame
10 Blanchette, onglet 109 des pièces déjà déposées, la
11 conversation qui a été déposée sous la cote 108P-
12 1122 à l'époque. Une conversation qui a lieu,
13 Monsieur Accurso, entre vous et Michel Arsenault le
14 vingt-cinq (25) mars deux mille neuf (2009) dans le
15 cadre du projet Diligence et qui prend place à dix-
16 huit heures onze (18 h 11). On va la commencer dès
17 le début.

18

19 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 On peut arrêter là, Madame Blanchette.

23 Q. [672] Alors, quand vous qualifiez monsieur Vincent
24 de « sangsue, sangsue qui veut des commissions »,
25 qu'est-ce que vous voulez dire?

1 R. Bien, moi, je trouvais qu'il se tenait très proche
2 de monsieur Lavallée et puis que, tu sais, c'est,
3 il est juste, il l'amène, il est là, il est là
4 toutes les fins de semaine, chez eux, parce que
5 monsieur Lavallée, à son chalet au Lac-aux-Sables,
6 il y a - j'y ai été plusieurs fois, là - il y a une
7 belle place qu'on peut atterrir en hélicoptère. Ça
8 fait qu'il était toujours rendu là, moi, j'y ai été
9 très souvent avec mon fils et puis on atterrissait
10 là-bas puis on allait passer la, une partie de la
11 journée avec monsieur Lavallée puis après ça on
12 revenait. Mais, lui, il était toujours là puis il
13 était toujours à la pêche, à la chasse, ci, ça, ça.
14 Je comprenais pas trop, trop pourquoi que...

15 Q. [673] Vous compreniez pas trop cette relation-là?

16 R. Cette relation-là mais, regarde, je le sais que
17 Johnny c'est un mordu, mordu, de la chasse puis de
18 la pêche, ça fait que...

19 Q. [674] Compte tenu de l'opinion qui, la piètre
20 opinion que vous semblez avoir de Denis Vincent...

21 R. Oui.

22 Q. [675] ... puis je pense que vous prenez la peine de
23 mettre votre ami, monsieur Arsenault, en garde,
24 c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[676]** O.K.

2 R. Bien, oui, c'est-tu ça que je fais?

3 Q. **[677]** Bien, c'est une sangsue, c'est une sangsue à
4 commissions...

5 R. Non, je pense que c'est lui qui me demande...

6 Q. **[678]** ... c'est pas un compliment dans mon
7 vocabulaire à moi mais...

8 R. Non, c'est sûr, c'est sûr.

9 Q. **[679]** O.K. Donc vous mettez monsieur Arsenault en
10 garde contre Denis Vincent. Est-ce que vous avez
11 déjà mis monsieur Lavallée en garde contre Denis
12 Vincent en lui disant « Pourquoi tu te tiens avec
13 cet individu-là? Qu'est-ce que tu fais avec lui? »?

14 R. C'était pas mes affaires.

15 Q. **[680]** C'était pas de vos affaires?

16 R. Non.

17 Q. **[681]** Alors, c'était...

18 R. Il aimait, lui, il aimait Denis Vincent, lui, il
19 était ami avec Denis Vincent ça fait que c'était
20 pas de mes affaires. Moi, je voyais rien de, de mal
21 dans la relation mais je la comprenais pas.

22 Q. **[682]** Vous la compreniez pas, c'était pas un de vos
23 amis à vous, c'était un ami de Jean Lavallée.

24 R. Bien, je veux dire, ça coûte tout le temps de
25 l'argent quand tu t'en vas amener quelqu'un à la

1 chasse puis à la pêche puis à ci, puis ça, puis,
2 là, regarde, je la comprenais pas la relation.

3 Q. **[683]** O.K. Donc monsieur Lavallée était ami avec
4 lui.

5 R. Oui.

6 Q. **[684]** Vous étiez pas ami avec Denis Vincent mais
7 vous vous êtes pas mêlé de ça.

8 R. Non.

9 Q. **[685]** Non? O.K. Madame Blanchette, la conversation
10 à l'onglet 64, s'il vous plaît, conversation qui
11 est tirée du projet Foudre, premier (1^{er}) mai deux
12 mille neuf (2009), alors pas longtemps après celle
13 qu'on vient d'entendre concernant la sangsue,
14 conversation qui a lieu à quatorze heures quarante-
15 huit (14 h 48), 09-0093-084 entre vous et Denis
16 Vincent.

17 R. Dans la même année?

18 LA GREFFIÈRE :

19 1989.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[686]** Trois semaines plus tard.

22 R. Trois semaines plus tard.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1989, Maître.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 1989.1, .2?

3 (14:52:40)

4

5 185P-1989.1 : Écoute électronique 09-0093-084

6 du 1^{er} mai 2009

7

8 185P-1989.2 : Transcription de l'écoute

9 électronique 09-0093-084 du 1^{er}

10 mai 2009

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Oui.

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[687]** Monsieur Accurso?

19 R. Oui.

20 Q. **[688]** Marco c'est votre fils?

21 R. Oui.

22 Q. **[689]** Alors monsieur Vincent est ami avec votre

23 fils?

24 R. Oui, eux autres, parce que, ils se... Oui, il a

25 acheté son hélicoptère de lui.

1 Q. [690] O.K.

2 R. Ça fait qu'il le connaît bien.

3 Q. [691] Donc la sangsue à commissions est ami avec
4 votre fils et vous mettez pas votre fils en garde?

5 R. Bien, je pense que j'ai expliqué tantôt que, que
6 j'avais pas rien trouvé de mal. Écoute, quand on
7 fait un, quand même, on engage un détective privé,
8 à la demande de quelqu'un et puis, en vérifiant ça,
9 j'ai rien trouvé de mal et puis sans, écoute,
10 c'était l'ami de Jean Lavallée puis Jean Lavallée
11 semblait s'entendre bien avec, Marco, puis je
12 répète, à part de l'achat de l'hélicoptère, on n'a
13 jamais fait de business ensemble, on n'a jamais
14 fait de transactions, j'ai jamais financé aucune de
15 ses, ses affaires. Non, c'est... c'est...

16 Q. [692] Monsieur...

17 R. ... j'avais pas d'attache.

18 Q. [693] Monsieur Accurso...

19 R. Oui.

20 Q. [694] ... est-ce que vous dites souvent « Salut
21 Denis. Ça va mon chum? », à des gens qui sont pas
22 vos amis?

23 R. C'est une expression.

24 Q. [695] Est-ce que vous fixez des déjeuners les fins
25 de semaine...

1 R. C'est une expression.

2 Q. [696] ... avec des gens qui ne sont pas...

3 R. Ça veut pas dire que c'est mon chum, ça, c'est une
4 expression « salut mon chum ».

5 Q. [697] O.K. Et quand il vous demande...

6 R. Je... j'ai tendance à dire ça peut-être trop
7 souvent, Madame.

8 Q. [698] Et quand il vous demande « Ça te tente pas
9 qu'on déjeune, on se voit en fin de semaine », puis
10 que vous lui dites « oui, oui, c'est possible, je
11 regarde ça, c'est possible » et vous fixez un
12 rendez-vous avec quelqu'un qui est pas votre ami
13 pour un déjeuner la fin de semaine?

14 R. Bien, je pense que c'était pour consoler monsieur
15 Lavallée.

16 Q. [699] C'était le seul but?

17 R. Oui. Oui, parce qu'on fait pas d'affaires ensemble.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [700] Puis monsieur Vincent, vous nous dites que
20 c'est quelqu'un que vous ne... en qui vous n'aviez
21 pas parfaitement confiance. Vous le traitez de
22 sangsue à la Commission. Johnny Lavallée est votre
23 grand ami et vous parlez contre votre grand ami à
24 quelqu'un envers lequel vous n'avez pas d'estime.

25 R. Sangsue... sangsue, Madame...

1 Q. [701] Non, non, vous parlez contre Jean Lavallée à
2 Denis Vincent.

3 R. Non, non, non, non, non. non.

4 Q. [702] Ah! Parce que là vous êtes en train de nous
5 dire que vous avez de l'estime pour Denis Vincent?

6 R. Non, excuse-moi, là, j'ai jamais parlé à Jean
7 Lavallée contre Denis Vincent, j'ai jamais fait ça.

8 Q. [703] Non, c'est le contraire, vous avez parlé
9 contre votre ami Jean Lavallée...

10 R. Ah! Non, non, non, non, non.

11 Q. [704] ... à Denis Vincent.

12 R. Non, Madame.

13 Q. [705] Ah! Non.

14 R. J'ai jamais fait ça.

15 Q. [706] Non?

16 R. Non.

17 Q. [707] Alors, quand vous dites :

18 La job y s'en [...] mais le chat c'est
19 important.

20 c'était pas un compliment que vous faisiez
21 envers...

22 R. Non, mais c'est... c'est... c'est une...

23 Q. [708] ... Jean Lavallée.

24 R. ... c'est une farce, c'est une farce parce que,
25 lui, son chat... c'est une farce. Écoute, là, c'est

1 bien clair que c'est une farce que je faisais. Je
2 veux dire, bien, c'est sûr que ça... Écoute, là,
3 s'il a dit... si monsieur Lavallée a dit « restez
4 en place malgré Raynald Desjardins », c'est pas...
5 c'est pas son chat qui est le plus important que la
6 job, mais c'est une farce. On... on dit ça pour
7 rire, là, parce qu'il était tellement... son chat,
8 son chat, son chat. Oui, son chat est plus
9 important que la job, c'est une farce.

10 Q. [709] Maître LeBel.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Oui, moi, Madame la Présidente, je vais produire
13 deux pièces qui risquent d'être importantes pour
14 les travaux de la Commission et par la suite, je
15 pense que je vais vous demander de prendre la
16 pause. Je vous dirais que j'en ai terminé à toutes
17 fins pratiques, il va me rester peut-être quelques
18 petites choses à regarder, à vérifier, mais je peux
19 annoncer d'ores et déjà qu'on sera prêt rapidement
20 au retour de la pause, pour les contre-
21 interrogatoires s'il y a lieu. Si vous me permettez
22 peut-être juste de produire les pièces.

23 Il s'agit de la pièce qui est à l'onglet 3
24 des nouvelles pièces, naturellement, vu que je la
25 dépose, qui sont un tableau qui a été produit par

1 les analystes de la Commission, tableau qui
2 démontre les contrats publics obtenus auprès des
3 quatre donneurs d'ouvrage par des entreprises de
4 monsieur Accurso. Les entreprises sont expliquées
5 sur la pièce, les quatre donneurs d'ouvrage dont
6 les données étaient disponibles pour analyse
7 sont... sont indiqués au tableau, on parle de MTQ,
8 Hydro-Québec, Ville de Montréal et la Ville de
9 Laval. Et on a fait cet exercice-là pour la période
10 de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux
11 mille onze (2011). Naturellement, ça ne comporte
12 pas nécessairement tous les contrats publics
13 obtenus par toutes les entreprises, mais c'est un
14 échantillonnage, là, de ce qui est mentionné au
15 tableau. Alors, la cote étant...

16 LA GREFFIÈRE :

17 1990.

18 Me SONIA LeBEL :

19 1990. J'aimerais également pour...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et évidemment, le document recto-verso.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Oui, il y a deux... ce document-là comporte deux
24 pages, je vais vous demander...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est ça.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Il est recto-verso dans votre cahier, mais c'est
5 deux tableaux différents.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Donc, je vais vous demander de le produire en
10 liasse. Merci d'avoir précisé, Madame la
11 Présidente. Effectivement, il y avait une deuxième
12 page, un deuxième tableau, je l'avais oublié.

13

14 185P-1990 : Tableaux sur le montant des contrats
15 publics obtenus par les entreprises du
16 Groupe Accurso, en liasse

17

18 Alors, il y a également, à l'onglet 2, encore une
19 fois, ce sont des tableaux qui ont été présentés et
20 préparés par les analystes de la Commission,
21 plusieurs documents que je vais vous demander de
22 produire en liasse également qui, à toutes fins
23 pratiques, font une photo, si vous voulez, des
24 entreprises...

25

Bon. C'est une photo simplifiée,

1 naturellement, on a produit au début de la
2 Commission l'organigramme des entreprises de
3 monsieur Accurso, mais ça c'est une photo un peu
4 simplifiée pour nous permettre de comprendre un peu
5 qu'est-ce qu'il avait... qu'est-ce qui était
6 immatriculé au REQ le premier (1^{er}) décembre deux
7 mille treize (2013) et dans lesquels monsieur
8 Accurso est actionnaire.

9 Il y a plusieurs pages et tableaux qui
10 tendent à soutenir, là, les éléments qui sont
11 illustrés à ces diagrammes-là. Je vais vous
12 demander de les produire donc sous la cote...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1991.

15 Me SONIA LeBEL :

16 ... 1991, en liasse, et c'est pour fins
17 d'utilisation soit de mes collègues en contre-
18 interrogatoire, soit de la Commission pour son
19 analyse. Alors, peut-être je vais vous demander de
20 suspendre pour quelques...

21

22 185P-1991 : Schémas sur les entreprises du Groupe
23 Accurso, en liasse

24

25 (14:59:37)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Alors, nous allons suspendre et je vais en
3 profiter pour demander qui souhaite interroger
4 monsieur Accurso.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je le ferai.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Est-ce que votre approximation du temps est
9 toujours la même? C'était vingt (20) minutes.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 C'était vingt (20) minutes. Est-ce que je peux
12 prendre dix (10) minutes de plus?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Une demi-heure?

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Certainement. Qui d'autre?

19 Me ROXANE GALARNEAU :

20 Maître Houle pour l'ACRGTO sera là demain si... je
21 ne pourrais pas vous donner une approximation de
22 temps par contre.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bien, c'est que...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Le train passe là, là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est maintenant que ça passe.

5 Me ROXANE GALARNEAU :

6 Je vous la donnerai au retour de la pause.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci. Maître Décary.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Peu probable. Ça va dépendre de l'interrogatoire de
11 ma collègue.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Pour maître Laurin qui n'est pas présent.

14 Me JULIE BOYER :

15 Maître Boyer, maître Laurin n'étant pas là. Peu
16 probable.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me LAURENT THEMENS :

20 La même chose pour nous, peu probable.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bon. Parfait.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 (15:30:36)

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Antonio Accurso, vous êtes sous le même
4 serment.

5 R. Oui.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Alors, bonjour, Madame la Présidente, j'aurai peut-
8 être juste une petite question de précision avant
9 de céder la parole à mes collègues. Peut-être qu'on
10 pourrait revenir à l'onglet 109, Madame Blanchette,
11 la conversation du vingt-cinq (25) mars deux mille
12 neuf (2009) entre Tony Accurso et Michel Arsenault.
13 J'aimerais ça que vous m'exhibiez à l'écran
14 simplement les lignes 20 à 28 qu'on a entendue.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Quelle est la cote?

17 Me SONIA LeBEL :

18 108P-1122.

19 Q. **[710]** Simplement une petite précision, Monsieur
20 Accurso, sur une... La page suivante, Madame
21 Blanchette, 20 à 28 les lignes. Simplement une
22 petite question de précision, Monsieur Accurso, sur
23 des... des termes que vous employez pour décrire
24 Denis Vincent. Vous dites :

25 C't'un sangsue [...], y veut des

1 commissions.

2 Qu'est-ce que vous voulez dire par là concernant
3 Denis Vincent « y veut des commissions »?

4 R. Des commissions?

5 Q. **[711]** Regardez la ligne vous-même, la ligne... la
6 ligne 26, là, c'est vous qui parlez.

7 R. Laquelle? 26.

8 C't'un sangsue [...], y veut des
9 commissions.

10 Q. **[712]** Là, je peux vous situer, on est dans...

11 R. C'est...

12 Q. **[713]** ... on est dans le contexte...

13 R. Oui.

14 Q. **[714]** ... où monsieur Arsenault et monsieur Yvon
15 Bolduc et monsieur Gilles Audette discutent des
16 dossiers...

17 R. Bien...

18 Q. **[715]** ... qui sont avec la SOLIM, les dossiers
19 qu'on a appelés « toxiques » devant la Commission,
20 qui était le langage même d'Yvon Bolduc dans le
21 cadre d'une conversation d'écoute électronique et
22 non pas le nôtre. Et on parle... on vous demande
23 qui est Denis Vincent. Denis Vincent qui
24 arriverait, selon ce qui a été établi devant la
25 Commission, par la filière à Johnny. Et je veux

1 savoir qu'est-ce que vous voulez dire par là :

2 C't'un sangsue, y veut des
3 commissions.

4 R. Oui. Moi, j'ai aucune... j'ai pas de souvenir de
5 commission concernant SOLIM, si c'est ça votre
6 question.

7 Q. [716] Alors... c'est parce que ce sont vos mots,
8 Monsieur Accurso.

9 R. Oui, oui, mais...

10 Q. [717] C'est votre langage.

11 R. ... mais des commissions comme... comme...

12 Q. [718] Qu'est-ce que ça veut dire « commissions »?

13 R. Comme, par exemple, il fait du placement de main-
14 d'oeuvre dans l'Ouest canadien, puis il va chercher
15 une commission, il va chercher...

16 Q. [719] Une cote comme on pourrait dire.

17 R. Une cote et puis il va... il va vendre des choses à
18 droite puis à gauche. Il va se chercher des cotes,
19 mais c'est aucunement en référence avec SOLIM.

20 Q. [720] Et c'est à ça que vous faisiez référence
21 quand vous dites :

22 C't'un sangsue, y veut des
23 commissions.

24 R. Oui. Oui.

25 Q. [721] O.K. Je vous remercie. Je pense que vous

1 aviez des questions.

2 INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Est-ce que ce serait possible de mettre à l'écran
4 la pièce - attendez un peu - 34P-398.

5 Q. [722] En attendant qu'on le fasse, Gérard Cyr,
6 c'est votre ami.

7 R. Oui.

8 Q. [723] On a entendu à la Commission des gens venir
9 dire qu'ils donnaient une cote à monsieur Cyr.

10 Vous, avez-vous déjà versé une cote à monsieur Cyr?

11 R. Absolument pas.

12 Q. [724] Pourquoi, vous, vous en versez pas de cote et
13 d'autres devaient en verser à monsieur Cyr?

14 R. Je le sais pas. Moi, j'en ai jamais versé de cote.

15 Il m'a jamais demandé de cote, j'ai jamais versé de
16 cote. Moi, j'en doute fortement que quelqu'un a
17 versé une cote à Gérard Cyr. Gérard Cyr, si vous
18 connaissez le monsieur, là, c'est pas un... t'sais,
19 il conduit pas une Rolls Royce, là, t'sais. C'est
20 pas le genre de gars qui... qui...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [725] Sauf que quand vous avez des gens qui
23 admettent avoir versé des cotes, on peut toujours
24 bien pas douter de ce qu'ils nous disent.

25 R. Madame la Présidente, j'ai... j'ai aucune idée

1 pourquoi est-ce que quelqu'un peut parler en mal
2 contre un autre, j'ai aucune idée. Et j'ai aucune
3 idée qu'est-ce qu'ils ont en arrière de la tête de
4 dire quelque chose comme ça. Mais, moi, je sais que
5 mon expérience, il y a jamais eu de cote de versée,
6 il y a jamais eu de demande de cote, il y a jamais
7 eu de question de rien de ça.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[726]** Est-ce qu'il y a eu un quelconque avantage
10 que vous avez pu faire à monsieur Cyr ou...

11 R. Bien, si vous voulez... En tout cas, parce qu'on
12 cherche les bébites, là. Si vous voulez un
13 avantage, Gérard Cyr, c'est un gars que... que je
14 peux aller dîner avec une fois par deux semaines,
15 trois fois par mois et puis je l'amenaïs, puis on
16 prenait une bonne bouteille de vin. On allait
17 dans... dans des restaurants où est-ce que la
18 nourriture était excellente, c'est un midi, puis ça
19 pouvait traîner puis prendre une deuxième bouteille
20 de vin, mais... Parce qu'on cherche des bébites,
21 là.

22 Q. **[727]** Parce que quand même, il y a des gens qui ont
23 affirmé ceci avec preuve à l'appui. On voyait qu'il
24 pouvait y avoir effectivement des transactions
25 monétaires. Donc, vous, jamais monsieur Cyr...

1 R. Jamais.

2 Q. **[728]** Pour vous, non.

3 R. Jamais.

4 Q. **[729]** Pour vous, non. Quand il y a des projets
5 importants sur lesquels vos entreprises
6 soumissionnent, est-ce que vous êtes impliqué? Là
7 je parle des contrats de cent millions de dollars
8 (100 M\$), quelque chose comme ça. Est-ce que vous
9 êtes impliqué dans ça?

10 R. Ça pourrait puis ça pourrait pas aussi, là.

11 Q. **[730]** Dans quelles circonstances ça se peut et dans
12 quelles circonstances ça se peut pas?

13 R. Bien, si on regarde des soumissions à l'Hydro-
14 Québec de l'ordre... de l'ordre de cent millions
15 (100 M\$), non, je m'implique pas.

16 Q. **[731]** Marton?

17 R. Dans Marton, je pense qu'on n'a pas eu de projet de
18 cette envergure-là. Je pense pas.

19 Q. **[732]** Faubourg Contrecoeur, est-ce que ça vous dit
20 quelque chose?

21 R. Faubourg Contrecoeur, oui, ça me dit quelque chose.

22 Q. **[733]** Marton, vous savez qu'il était des deux
23 soumissionnaires dans Faubourg Contrecoeur.

24 R. Oui, j'ai pas été impliqué d'aucune façon dans...

25 Q. **[734]** D'aucune façon.

1 R. Non.

2 Q. **[735]** Vous nous avez dit souvent que, vous
3 connaissez tellement bien vos coûts que vous avez
4 tellement de bons fournisseurs quand c'est... et
5 vous faites vous-même parfois les pièces...

6 R. Oui.

7 Q. **[736]** ... que vos cotations sont très très très
8 bonnes.

9 R. Oui.

10 Q. **[737]** Diriez-vous que vous avez gagné plus souvent
11 qu'autrement des cotations auxquelles vous avez
12 appliqué?

13 R. Bien, je disais ça tantôt, là, j'ai... Nous autres,
14 on rentre trente-cinq (35) soumissions par semaine,
15 en moyenne.

16 Q. **[738]** Hum, hum.

17 R. C'est beaucoup, là, c'est impossible pour moi
18 d'être au courant de toutes les soumissions et
19 c'est impossible de tous les... tous les prendre,
20 aussi, là. Ça fait que je pense que mes présidents
21 vont... vont rentrer des prix pour tester le marché
22 quand on est plus intéressé qu'il faut. Et puis
23 d'autres fois, quand... quand le projet, vraiment,
24 c'est... ça va... c'est surtout les projets où est-
25 ce qu'il y a de la sous-traitance qu'on est un

1 petit peu moins intéressé. Où est-ce qu'on peut
2 utiliser nos matériaux puis que ça reste à
3 l'intérieur, dans l'organisation, et puis qu'on est
4 capable de maximiser, de faire travailler notre
5 monde dans toutes les divisions, bien ceux-là, on y
6 porte pas mal plus attention.

7 Q. [739] Diriez-vous que pour les grands projets comme
8 Faubourg Contre-Coeur, que si vous soumissionnez,
9 là, c'est pas pour... pas pour le perdre ceux-là,
10 là. Vous êtes pas juste pour tester, là. Au temps
11 que ça prend préparer une soumission, vous y aller
12 pour gagner.

13 R. C'est... c'est sûrement une soumission qu'on a
14 faite en bonne et due forme.

15 Q. [740] Oui. Donc, si on va à la page de ce document-
16 là, à la page 31, où on a... où qu'il y a
17 quelqu'un, là, à la demande des enquêteurs
18 policiers dans le dossier, on fait faire un rapport
19 d'experts. L'expert compare les deux... les deux
20 soumissions. Je sais pas si... si c'est ça
21 exactement, mais moi je suis à la page 31 mais le
22 tableau on le voit pas très bien. Dans les faits,
23 on le voit pas au tableau, mais je peux vous dire
24 que Marton était vraiment beaucoup plus haut que...
25 que Catania qui a gagné la cause. Et vous, là,

1 c'était donc une soumission. Normalement, vous
2 essayez de la gagner la... la soumission. Là... et
3 par ailleurs, dans cette cause-là aussi, les deux
4 soumissionnaires ont demandé une subvention à la
5 Ville alors que l'appel de propositions faisait pas
6 référence à une subvention de la Ville. Les deux le
7 font. Et l'expert dit que dans les faits, la
8 proposition de Marton était beaucoup plus...
9 beaucoup plus coûteuse, donc laissant entendre que
10 dans les faits, peut-être que s'il l'avait gagnée,
11 il aurait fait beaucoup, beaucoup d'argent avec,
12 mais c'est Catania qui l'a gagnée. Mais vous, vous
13 avez jamais été impliqué dans ça, dans cette
14 soumission-là...

15 R. J'ai jamais été impliqué. Je me suis informé un
16 petit peu après, là, avec tout le brouhaha, si vous
17 voulez, autour de... de la soumission. Il y avait
18 un vrai risque de contamination et puis il y avait
19 un risque, un vrai risque de rendement. So, les
20 gars disent : « Écoute, la façon qu'elle est faite,
21 on... on pouvait pas juste pas demander un... une
22 aide quelconque et puis le risque de
23 décontamination était... était réel. » Ça fait que
24 tu sais, c'est comme n'importe quelle soumission,
25 des fois, il y en a qui veulent prendre des

1 risques, il y en a qui veulent pas. Et puis on a...
2 on a fait... les gars ont fait meilleur de leur
3 possible pour rentrer cette soumission-là.

4 Q. **[741]** Si dans votre empire, comme vous... je prends
5 votre mot d'hier, il y a des gens qui font de la
6 collusion, est-ce qu'ils pourraient faire de la
7 collusion sans vous en parler à vous? Auraient pris
8 l'initiative de le faire dans votre dos sans vous
9 en parler?

10 R. C'est ça que j'ai dit tantôt, Monsieur Lachance.
11 Moi, ça me surprendrait. Ça me surprendrait.
12 Regarde, il y a pas rien d'impossible, comme je te
13 dis. Il y a trente-cinq (35) soumissions par
14 semaine. C'est quasiment une à l'heure dans la
15 semaine de travail. Ça fait qu'il y en a du stock
16 qui sort, là.

17 Q. **[742]** Mais ça serait surprenant qu'une personne qui
18 travaille pour vous ait décidé de frauder sans
19 qu'elle vous en ait... vous en parler là? Parce que
20 la collusion c'est de la fraude, là.

21 R. Ah, je pense qu'à travers les années... à travers
22 les années, Monsieur Lachance, on a vu des... des
23 vertes puis des pas mûres. On a vu du monde vendre
24 notre prix à des compétiteurs. On a vu des choses à
25 l'interne qui ont été corrigées assez rapidement.

1 Tu sais, des fois, là, le monde vont... tu sais, le
2 monde c'est le monde, là. Ça fait que...

3 Q. [743] Mais diriez-vous que vous connaissez beaucoup
4 beaucoup beaucoup l'industrie de la construction?
5 C'est ce que vous nous avez dit à deux, trois
6 occasions.

7 R. Bien, je pense que j'ai jamais fait d'autre chose.

8 Q. [744] Donc, vous la connaissez beaucoup?

9 R. Oui.

10 Q. [745] Donc, vous avez peut-être suivi nos
11 travaux...

12 R. Oui.

13 Q. [746] ... puis il y a beaucoup d'entrepreneurs qui
14 sont venus dire qu'à la Ville de Montréal il y a de
15 la collusion, qu'à la Ville de Laval il y a de la
16 collusion, qu'il y avait de la collusion dans
17 l'asphalte au ministère des Transports du Québec.
18 Beaucoup d'entrepreneurs. Étiez-vous au courant de
19 la présence de cette collusion-là dans l'industrie
20 de la construction?

21 R. Monsieur Lachance, je vous invite à regarder mes
22 bilans financiers en détail puis si vous voulez,
23 job par job. Je vous invite à regarder ça. Vous
24 allez voir que sur une moyenne, année après année
25 après année, nos profits sont entre quatre et six

1 pour cent, O.K., année après année. Et puis ça, tu
2 fais le cumulation de job par job puis tu arrives à
3 la fin et puis tu es entre quatre et six pour cent.
4 Moi, du trente pour cent (30 %), là, j'en ai jamais
5 fait.

6 Q. [747] Mais ma question était : étiez-vous au
7 courant de la présence de collusion dans
8 l'industrie de la construction, vous qui la
9 connaissez beaucoup cette industrie?

10 R. Si nous autres on n'a pas été impliqué, non.

11 Q. [748] Ah, donc si vous...

12 R. Non, non, si on n'est pas impliqué...

13 Q. [749] ... donc si vous avez été impliqué, oui?

14 R. Non, non, c'est ça. C'est ça je dis. Si on n'est
15 pas impliqué, non. Comment tu veux que je le sache?

16 Q. [750] Donc, vous avez réussi à bâtir un empire dans
17 une industrie où plusieurs de ces joueurs-là sont
18 venus nous dire qu'ils ont fait de la collusion.
19 Vous, vous seriez donc le seul démentant d'autres
20 personnes, que vous n'auriez jamais fait de
21 collusion?

22 R. Monsieur Lachance, j'ai pas bâti mon entreprise
23 basé sur aucune collusion. J'ai bâti mon entreprise
24 avec les matériaux, avec l'efficacité et puis se
25 foutre de tout le monde.

1 Q. [751] Mais vous êtes dans une industrie où des gens
2 de votre secteur sont venus dire qu'ils ont fait de
3 la collusion à Montréal, à Laval, vendre de
4 l'asphalte à travers la province. Et là, vous, vous
5 dites que moi, moi qui ai justement grandi dans
6 ceci, j'ai toujours été blanc comme neige, j'ai
7 bâti un empire et j'ai jamais eu vent de ça non
8 plus?

9 R. Bien, je pense que j'ai fait la preuve que quand
10 j'ai une situation qui a venu à mon attention, je
11 l'ai revirée de bord rapidement, monsieur Lino
12 Zambito. Je l'ai reviré de bord rapidement.
13 Monsieur Lino Zambito, je l'ai reviré de bord
14 rapidement. Un gars qui sait pas comment travailler
15 puis ça arrive, il va arriver puis prendre le rond-
16 point l'Acadie, la plus difficile, puis le gars, il
17 est pas capable faire un « driveway », là, tu sais,
18 il y a une... Non.

19 Q. [752] Mais vous savez qu'il y a eu d'autres
20 entrepreneurs qui sont venus faire allusion à des
21 possibles collusions avec certaines de vos
22 entreprises. Ça, ça non plus?

23 R. Bien regardez. La Commission, je pense qu'elle a
24 pris beaucoup d'attention sur un secteur qui
25 s'appelle les bordures-trottoirs, O.K.? Hein?

1 Q. [753] De l'asphalte?

2 R. De l'asphalte. Mais j'ai une compagnie de bordures-
3 trottoirs qui fait cent cinquante kilomètres
4 (150 km) de bordures-trottoirs par année et il a
5 travaillé à Montréal, il a travaillé dans l'est,
6 dans l'ouest, sur la Rive-Sud. Il y avait même un
7 bureau sur la Rive-Sud, Laval, nord, il a travaillé
8 partout. Moi j'ai jamais entendu parler qu'il a
9 manqué d'ouvrage. C'est le plus gros entrepreneur
10 dans la région pour faire des trottoirs. Il a sept
11 équipes, sept machines Gomaco puis il était occupé
12 à planche puis il pouvait pas prendre une job de
13 plus.

14 Q. [754] Mais vous savez, c'est un des domaines où un
15 entrepreneur est venu nous dire qu'il y avait de la
16 collusion.

17 R. Bien, nous autres on n'a pas fait.

18 Q. [755] Puis vous, qui dites bien connaître votre
19 industrie...

20 R. Nou, on n'a pas fait.

21 Q. [756] ... ça fait pas un drôle de savoir que tout
22 ce monde-là...

23 R. Non.

24 Q. [757] ... autour?

25 R. Dans... Monsieur Lyan Lavallée qui était le

1 président de cette compagnie-là m'a jamais amené
2 une situation où est-ce qu'il était poigné dans une
3 collusion quelconque.

4 Q. [758] Donc on peut dire que vous êtes quasiment
5 l'exception parce que vous êtes le seul qui dites
6 que vous avez jamais rien vu mais si vous avez été
7 votre vie dans ce secteur-là?

8 R. Je peux pas parler pour les autres, Monsieur
9 Lachance. Je peux pas parler pour les autres.

10 (15:44:080

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [759] Pas pour les autres, c'est pour vous.

13 R. Moi je te dis que moi j'ai pas eu ce problème-là.

14 Q. [760] Vous, vous avez jamais rien vu?

15 R. Nous autres, nous autres on n'a jamais eu ce
16 prête... à l'interne.

17 Q. [761] Donc quand vous avez entendu les...

18 R. Maintenant, comme je vous dis, là, il y a, à
19 l'intérieur d'une organisation qui rentre trente-
20 cinq (35) soumissions par semaine, est-ce que
21 quelque chose peut se glisser? Je le sais qu'on a
22 eu une circonstance que notre prix était vendu.

23 O.K.? Et puis on réussit...

24 Q. [762] C'est quelle circonstance ça?

25 R. Ça, c'est un contrat, là, je te parle de voilà

1 sept, huit ans, là. C'est une job, là, que je me
2 souviens pas des détails mais un estimateur...

3 Q. [763] Mais si vous vous en souvenez que...

4 R. Non mais je me souviens qu'on a eu un problème
5 interne puis on l'a réglé.

6 Q. [764] Mais c'était face à quel genre de contrat,
7 dans quoi, impliquant qui?

8 R. Ah! c'était un contrat d'une excavation qu'on avait
9 pour... pour un... je pense que c'était un édifice
10 à bureaux ou quelque chose et puis l'estimateur
11 connaissait la compétition puis, et puis il a vendu
12 notre prix.

13 Q. [765] Alors si je comprends bien, vous, le plus
14 grand expert en construction, vous ne saviez pas
15 qu'il y avait de la collusion à Montréal. C'est ce
16 que vous nous dites?

17 R. Madame la Présidente...

18 Q. [766] Non, est-ce que c'est ce que vous nous dites?

19 R. Moi je vous dis que je m'en fous de qu'est-ce que
20 les autres font. Je vous dis que je m'en fous. Moi,
21 là...

22 Q. [767] C'est pas la question.

23 R. ... je suis dans l'ouest canadien, on est
24 partout...

25 Q. [768] Ce n'est pas la question, Monsieur Accurso.

1 Vous répondez toujours à côté. Est-ce que vous le
2 saviez ou pas?

3 R. J'en ai appris beaucoup ici à la Commission.

4 Q. **[769]** Donc vous avez été surpris d'apprendre ça à
5 la Commission?

6 R. Énormément.

7 Q. **[770]** Vous ne saviez pas que la collusion...

8 R. Énormément.

9 Q. **[771]** ... Alors vous ne saviez pas...

10 R. Énormément de l'étendue de qu'est-ce qui s'est
11 passé.

12 Q. **[772]** O.K.

13 R. Énormément de l'étendue.

14 Q. **[773]** Mais vous saviez que ça existait?

15 R. Bien il y a quelqu'un qui me l'a demandé.

16 Q. **[774]** Non, mais vous saviez que ça existait avant
17 les travaux de la Commission?

18 R. Bien c'est sûr que je le savais que il y avait de
19 la collusion qui existait mais ça nous touchait
20 puis c'était pas notre domaine.

21 Q. **[775]** O.K. Mais tantôt vous avez dit que vous le
22 saviez pas. Maintenant vous dites que vous le
23 saviez.

24 R. Non, non, non. Je dis que, bien je dis je le savais
25 parce que ça m'a touché. Ça m'a touché. J'ai été

1 demandé, moi personnellement. Maintenant est-ce que
2 probablement que mes présidents de toutes mes
3 compagnies, qu'est-ce qu'eux autres ils ont été
4 demandés. Possiblement, sûrement et puis qu'eux
5 autres aussi, ils ont refusé. Et puis ça l'a pas
6 été porté à mon attention parce que, regarde...

7 Q. [776] Donc ce que vous dites, c'est qu'on a demandé
8 à vos présidents...

9 R. Ça se peut.

10 Q. [777] ... ou à certains de vos présidents de faire
11 de la collusion avec d'autres compagnies, c'est
12 tout.

13 R. Et ils ont refusé.

14 Q. [778] Bon, autrement dit...

15 R. Ça se peut même. Moi ça me... tu sais, moi je vois
16 ça comme une mouche, un petit problème qui me
17 concerne pas. Nous autres, on fait nos affaires.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [779] Vous avez dit qu'on vous l'a aussi demandé à
20 vous personnellement?

21 R. Oui, monsieur Zam... bien monsieur Rizzuto pour le
22 cas de monsieur Zambito.

23 Q. [780] C'est le seul cas qu'on vous a demandé de
24 faire ça?

25 R. C'est le seul cas.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [781] Pour le restant de vos présidents?

3 R. Bien là, ils m'en ont pas parlé. Je présume peut-
4 être que il y a quelqu'un qui aurait pu faire
5 quelque chose.

6 Q. [782] O.K.

7 R. Mais on... ils ont dit non.

8 Q. [783] Maître Tremblay? Vous le savez pas, ils vous
9 en ont pas parlé dites-vous?

10 R. Non, non, mais...

11 Q. [784] Vous présumez. Vous dites...

12 R. Je présume.

13 Q. [785] ... que les prés... de vos présidents ont été
14 demandés.

15 R. Je présume que mes présidents ont été demandés et
16 je présume...

17 Q. [786] Oui mais si vous dites qu'ils vous ont dit
18 non?

19 R. Non mais je présume qu'ils ont dit non parce que,
20 écoutez, Madame la Présidente, si... s'il y a un
21 item de collusion comme qu'on a été témoins ici,
22 puis si mes présidents, avec la quantité de
23 soumissions qu'on rentrait, mon Dieu! on aurait eu
24 trois demandes par semaine et moi j'appelle ça une
25 crise et puis on n'a pas embarqué là-dedans. On est

1 pas là-dedans puis mes présidents ont pris la
2 décision qu'il fallait pour pas qu'on soit là-
3 dedans.

4 Q. **[787]** C'est-à-dire que comme vous nous dites que
5 vous pensez que vos présidents ont peut-être eu des
6 demandes pour faire de la collusion...

7 R. Ça se pourrait.

8 Q. **[788]** ... et ce que vous nous dites c'est que vous
9 présumez qu'ils ont refusé?

10 R. Je présume qu'ils ont refusé.

11 Q. **[789]** O.K.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Q. **[790]** Bonjour, Monsieur.

14 R. Bonjour, Madame.

15 Q. **[791]** Alors, je suis Estelle Tremblay, je
16 représente le Parti québécois.

17 R. Oui.

18 Q. **[792]** Je vais vous poser des questions
19 principalement de la période de mil neuf cent
20 quatre-vingt-dix-huit (1998) à deux mille trois
21 (2003)...

22 R. O.K.

23 Q. **[793]** ... qui est la période où le Parti québécois
24 avait formé le gouvernement du Québec.

25 R. O.K.

1 Q. **[794]** Alors, au cours de années quatre-vingt-dix-
2 huit (98) à deux mille trois (2003), Monsieur
3 Accurso, est-ce que vous étiez le seul actionnaire
4 et administrateur des sociétés composant votre
5 groupe?

6 R. Oui. Pas toutes les compagnies mais, oui.

7 Q. **[795]** Princi...

8 R. Les grandes... les grosses compagnies.

9 Q. **[796]** Les grandes compagnies, celles qui faisaient
10 affaire avec le gouvernement du Québec en
11 particulier.

12 R. Je pense que j'étais partenaire avec le Fonds de
13 solidarité dans...

14 Q. **[797]** Alors...

15 R. ... dans cette période-là.

16 Q. **[798]** Dans cette période-là. Alors, on parle de
17 Constructions Louisbourg? Puis de...

18 R. Simard-Beaudry.

19 Q. **[799]** De Simard-Beaudry.

20 R. Oui.

21 Q. **[800]** Et est-ce que vous étiez le seul
22 administrateur de Simard-Beaudry pendant cette
23 période?

24 R. Simard-Beaudry, bien, il y avait le Fonds de
25 solidarité.

1 Q. **[801]** Mais comme administrateur?

2 R. Oui...

3 Q. **[802]** Est-ce qu'il y avait...

4 R. Oui.

5 Q. **[803]** ... des administrateurs du Fonds de
6 solidarité aussi de mil neuf cent quatre-vingt-
7 dix...

8 R. Bien, il y avait un conseil d'administration,
9 oui...

10 Q. **[804]** Oui.

11 R. ... où est-ce que... il était présent.

12 Q. **[805]** Donc, Simard-Beaudry était partenaire...
13 était propriété du Fonds et de vous-même...

14 R. Oui.

15 Q. **[806]** ... et il y avait un... un conseil
16 d'administration formé des deux partenaires.

17 R. C'est exact.

18 Q. **[807]** Qu'en était-il, pendant la même période, pour
19 Constructions Louisbourg?

20 R. C'est ça, à ce moment-là, j'étais propriétaire
21 seul.

22 Q. **[808]** Et vous étiez le seul administrateur?

23 R. Oui.

24 Q. **[809]** Alors, ça, ce sont deux compagnies qui,
25 principalement, travaillaient avec le gouvernement

1 du Québec?

2 R. Oui.

3 Q. **[810]** Est-ce que d'autres compagnies de votre
4 groupe travaillaient avec le gouvernement du Québec
5 pendant la période quatre-vingt-dix-huit (98) à
6 deux mille trois (2003)?

7 R. Il faudrait que j'aie la liste de compagnies, quand
8 est-ce qu'elles ont été incorporées, pas
9 incorporées, parce que vous reculez pas mal.
10 C'était quand est-ce que j'ai fait l'acquisition
11 de... de... de Ciments Lavallée, et d'autres
12 compagnies, mais vous avez... dans ces deux-là,
13 vous avez le noyau.

14 Q. **[811]** D'accord. Est-ce que dans ces compagnies-là,
15 vous étiez le seul signataire autorisé des chèques?

16 R. Non. Non, je signais pas les chèques. Oui, je
17 pouvais les signer...

18 Q. **[812]** Vous signiez pas...

19 R. ... mais en... quatre-vingt-dix-neuf point neuf,
20 neuf (99,9) je signais pas les chèques. Il y en a
21 bien trop.

22 Q. **[813]** Madame Blanchette, pourriez-vous, s'il vous
23 plaît, montrer à l'écran la pièce 1990, l'onglet 3?
24 Pouvez-vous dérouler le document à la deuxième
25 page, s'il vous plaît? Alors, ici, vous voyez que

1 la Commission... vous voyez à l'écran que la
2 Commission a fait des calculs des contrats publics
3 que vous avez obtenus de mil neuf cent quatre-
4 vingt-seize (1996) à deux mille onze (2011) pour
5 les sociétés Constructions Louisbourg, Simard-
6 Beaudry Construction...

7 R. Oui.

8 Q. **[814]** ... Louisbourg SBC, Ciments Lavallée,
9 Gastier, Pagé Construction. Alors, je reviens à ma
10 question de tout à l'heure ; Louisbourg SBC, est-ce
11 que vous étiez le seul administrateur et le seul
12 partenaire dans cette société en commandite?

13 R. À partir de deux mille cinq (2005)? Vous avez dit
14 Louisbourg SBC parce qu'il y a Constructions
15 Louisbourg dans les années que vous parlez...

16 Q. **[815]** O.K.

17 R. Après ça, si on s'en va à Louisbourg SBC, c'est à
18 partir de deux mille cinq (2005).

19 Q. **[816]** De deux mille cinq (2005), vous avez raison.
20 Puis, Ciments Lavallée, est-ce que vous étiez le
21 seul partenaire, le seul...

22 R. Non, moi...

23 Q. **[817]** ... actionnaire?

24 R. ... j'étais à soixante-dix pour cent (70 %) puis
25 monsieur Lyan Lavallée avait trente (30)... trente

1 pour cent (30 %).

2 Q. **[818]** Et si on prend maintenant Pagé
3 Construction...

4 R. Ah! Ça, c'est...

5 Q. **[819]** ... pour les années mentionnées, deux mille
6 (2000) et deux mille un (2001), étiez-vous le seul
7 actionnaire?

8 R. C'était relié à Gastier, ça.

9 Q. **[820]** Et donc, étiez-vous le seul actionnaire?

10 R. Donc, ça pourrait être dans le même colonne que
11 Gastier.

12 Q. **[821]** Oui?

13 R. Oui.

14 Q. **[822]** Vous étiez le seul actionnaire.

15 R. Oui.

16 Q. **[823]** Alors, si on résume, vous étiez avec le Fonds
17 dans Simard-Beaudry Construction, et vous aviez un
18 autre partenaire dans Ciments Lavallée.

19 R. Exactement, c'est... c'est ça.

20 Q. **[824]** Alors, les chiffres qui sont établis par la
21 Commission pour votre groupe de sociétés vous
22 paraissent-ils conformes à ce que vous savez des
23 affaires de ces sociétés?

24 R. Ça a été fait par quelqu'un qui fait des
25 recherches?

1 Q. **[825]** Oui.

2 R. C'est sûr.

3 Q. **[826]** Est-ce que vous avez des raisons...

4 R. Oui, je suis... je peux...

5 Q. **[827]** ... de mettre en doute...

6 R. ... te les confirmer, mais j'ai pas de raison pour
7 les mettre en doute, non.

8 Q. **[828]** De les mettre en doute. Alors, on voit que de
9 quatre-vingt-seize (96) à deux mille trois (2003),
10 vos sociétés ont obtenu en moyenne dix-huit point
11 quatre millions (18,4 M) de contrat par années.

12 R. Où est-ce que vous voyez ça?

13 Q. **[829]** De mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
14 deux mille trois (2003), ça fait une moyenne
15 d'environ dix-huit point quatre millions (18,4 M).

16 R. O.K. Ah! Si vous faites la moyenne.

17 Q. **[830]** Et après, ça fait une moyenne de cent vingt
18 et un (121)... de quarante millions (40 M).

19 R. O.K.

20 Q. **[831]** Ça va?

21 R. Oui.

22 Q. **[832]** D'accord. Alors, quelle est la proportion des
23 contrats publics que vous avez obtenue par appels
24 d'offres pendant le période quatre-vingt-seize (96)
25 à deux mille trois (2003)?

1 R. Ça doit être la majorité.

2 Q. **[833]** Quand vous dites la majorité, ça veut dire
3 cinquante (50)? Soixante (60)?

4 R. Non.

5 Q. **[834]** Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ?

6 R. Oui, c'est ça, plus quatre-vingt-dix (90).

7 Q. **[835]** Donc, il y a très peu de contrats de gré à
8 gré dans cette période-là.

9 R. Non. Il y en a pas... il y en aurait pas beaucoup.

10 Q. **[836]** Il y en aura pas beaucoup.

11 R. Non.

12 Q. **[837]** Et est-ce que vous avez gagné ces appels
13 d'offres, bien entendu, en étant toujours le plus
14 bas soumissionnaire conforme?

15 R. Oui.

16 Q. **[838]** Et de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)
17 à deux mille trois (2003), est-ce que vous avez utilisé
18 de stratagèmes de collusion ou de corruption dans
19 l'obtention de ces contrats publics?

20 R. Non.

21 Q. **[839]** Et de quatre-vingt-seize (96) à deux mille
22 trois (2003), avez-vous fait des ententes de
23 répartition de marché public avec vos concurrents?

24 R. Non.

25 Q. **[840]** Est-ce que, pendant la période quatre-vingt-

1 dix-huit (98) à... quatre-vingt-seize (96), pardon,
2 à deux mille trois (2003), vous avez présenté ou
3 fait présenter des faux extra dans le cadre de ces
4 contrats publics?

5 R. Des faux...

6 Q. **[841]** Des faux extra.

7 R. On n'a jamais présenté un faux extra.

8 Q. **[842]** Est-ce que vous avez utilisé la fausse
9 facturation pendant ces années-là lorsqu'il
10 s'agissait de contrats publics?

11 R. La fausse facturation à...

12 Q. **[843]** Oui. Est-ce que vous avez pratiqué...

13 R. ... au public.

14 Q. **[844]** ... de la fausse facturation dans le cadre de
15 ces contrats publics?

16 R. Non.

17 Q. **[845]** Est-ce que vous avez bénéficié d'information
18 privilégiée avant de soumissionner?

19 R. Non.

20 Q. **[846]** Vous avez dit, vous avez mis comme exception
21 aux contrats qui n'ont pas fait l'objet de
22 collusion, celui de l'échangeur L'Acadie. Est-ce
23 que dans ce contrat-là vous aviez fait une entente
24 avec monsieur Zambito?

25 R. Non.

1 Q. **[847]** Non?

2 R. Non, je vous l'ai dit, je lui ai dit de
3 soumissionner.

4 Q. **[848]** Donc vous avez obtenu ce contrat-là parce que
5 vous étiez le plus bas soumissionnaire conforme.

6 R. Exact.

7 Q. **[849]** Alors, si je résume, Monsieur Accurso, de
8 quatre-vingt-seize (96) à deux mille trois (2003),
9 vous auriez exécuté ces contrats avec compétence et
10 intégrité.

11 R. Exact.

12 Q. **[850]** Et est-ce que vous, pendant cette période-là,
13 vous avez versé de l'argent comptant à un
14 représentant du Parti québécois en vue d'obtenir
15 l'un ou l'autre de ces contrats publics, qu'il soit
16 par appel d'offres ou de gré à gré?

17 R. Non.

18 Q. **[851]** Alors j'aimerais maintenant, Madame
19 Blanchette, que vous exhibiez la pièce 1971 à
20 l'écran. Ça devrait être 1970 à ce moment-là.
21 Onglet 32. Vous avez fait des dons, vous avez fait
22 faire des dons, vous avez, c'est le sens de votre
23 témoignage, que vous avez fait faire des dons par
24 les employés de votre groupe de sociétés au Parti
25 québécois.

1 R. Oui.

2 Q. **[852]** Et vous avez dit que quatre-vingt-dix pour
3 cent (90 %) de ces dons auraient été remboursés.

4 R. Oui, c'est un chiffre.

5 Q. **[853]** Pouvez-vous nous dire quelle, quelle
6 catégorie d'employés participait à ce stratagème de
7 remboursement de vos entreprises?

8 R. Quelle catégorie?

9 Q. **[854]** Est-ce que c'était des employés du secteur
10 administratif de vos entreprises ou c'était des
11 personnes qui travaillaient comme ouvriers de la
12 construction sur vos chantiers?

13 R. Écoute, c'est pas moi qui a été chercher les
14 chèques, je les ai jamais vus. Ils ont été cueillis
15 par un de mes vice-présidents et ils ont été mis
16 dans une, dans une enveloppe et ils ont été livrés
17 à des différentes places.

18 Q. **[855]** Mais quelle catégorie d'employés avait droit
19 à un remboursement dans votre entreprise?

20 R. Bien, ça pourrait être, ça pourrait être tout. Ça
21 pourrait être chantier, ça pourrait être bureau, ça
22 pourrait être...

23 Q. **[856]** C'est pas limité à une catégorie
24 d'employés...

25 R. Non.

1 Q. **[857]** ... en particulier?

2 R. Non.

3 Q. **[858]** Et est-ce que vous êtes en mesure de savoir
4 combien d'employés étaient utilisés dans ce
5 stratagème de remboursement?

6 R. Non.

7 Q. **[859]** Et est-ce que vos employés étaient remboursés
8 en argent comptant? Sous forme de bonus? Quelle
9 était la méthode de remboursement de vos
10 entreprises?

11 R. Je me suis pas occupé de ça mais c'est sûr que
12 c'était pas en argent comptant.

13 Q. **[860]** Donc, c'était...

14 R. Soit un chèque de remboursement... Il faut se
15 mettre dans le contexte de ces années-là. Nous, on
16 n'a jamais pensé que le remboursement d'un parti
17 politique, d'un don de parti politique, que c'était
18 quelque chose qui était illégal. On n'a jamais
19 pensé ça. D'ailleurs, monsieur Fournier, en deux
20 mille dix (2010), a clarifié la loi. Il a dit
21 « qu'il semble y avoir une ambiguïté dans la loi
22 et, et il faut que je la corrige. » puis il l'a
23 corrigée. Je pense que c'est le Parti québécois,
24 ils l'ont corrigée, monsieur Fournier, Jean-Marc
25 Fournier, il l'a corrigée.

1 Q. **[861]** Jean-Marc Fournier est un libéral.

2 R. Ah! Excuse, excuse. Bien, en tout cas, c'est...

3 Q. **[862]** C'est ça.

4 R. C'est les libéraux qui l'ont corrigée pour
5 clarifier la loi en deux mille dix (2010) qui a dit
6 « Non, tu as pas le droit de rembourser un
7 employé. » mais à partir de deux mille dix (2010)
8 c'est sûr qu'on l'a pas fait, même quelques années
9 avant.

10 Q. **[863]** Alors tous ces remboursements-là ont été
11 faits par chèque?

12 R. Tous ces remboursements-là ont été faits par
13 chèque.

14 Q. **[864]** Et est-ce que vos employés, eux, conservaient
15 l'avantage fiscal qui découlait de la déduction...

16 R. Sûrement.

17 Q. **[865]** ... qu'ils font? Oui?

18 R. Sûrement.

19 Q. **[866]** Donc, dans le remboursement vous ne teniez
20 pas compte du remboursement?

21 R. Non.

22 Q. **[867]** C'était un remboursement du montant complet
23 qui avait été...

24 R. Complet...

25 Q. **[868]** ... versé?

1 R. Oui. On n'a pas déduit le montant de taxe, ça, je
2 suis pas mal, écoute, je suis pas mal sûr.

3 Q. **[869]** Et il y a eu aucun remboursement qui a été
4 maquillé, par exemple, sous forme de comptant ou...

5 R. Non. Pas de comptant.

6 Q. **[870]** C'est vraiment dans vos livres.

7 R. Oui.

8 Q. **[871]** Si on va dans vos livres, on va voir...

9 R. Oui.

10 Q. **[872]** ... qu'il y a eu des remboursements.

11 R. Vous allez voir ça qu'il y a eu des remboursements.

12 Q. **[873]** Et est-ce que...

13 R. Et je répète, on pensait pas que c'était illégal
14 dans, avant deux mille dix (2010).

15 Q. **[874]** Est-ce que vous, est-ce que ces dons que vous
16 avez faits au Parti québécois entre quatre-vingt-
17 dix-huit (98) et deux mille deux (2002) qui
18 totalisent environ treize mille dollars (13 000 \$)
19 par année, si on fait une moyenne, bon an mal an,
20 même on pourrait faire la même moyenne de quatre-
21 vingt-dix-huit (98) à deux mille onze (2011).

22 R. Hum hum.

23 Q. **[875]** Est-ce que ces dons-là sont la cause de
24 l'attribution des contrats publics que vous avez
25 obtenus?

1 R. Non.

2 Q. **[876]** Alors, qu'est-ce qui a fait que vous avez
3 obtenu des contrats publics? Est-ce que ce sont les
4 donations qui ont été faites au Parti québécois?

5 R. Non.

6 Q. **[877]** Est-ce que c'est parce que vous étiez le plus
7 bas soumissionnaire conforme?

8 R. Oui.

9 Q. **[878]** Donc, est-ce qu'il y a un lien entre ces dons
10 faits au Parti québécois et le... qui sont autour
11 de treize mille dollars (13 000 \$) par année et le
12 dix huit point quatre millions (18,4) de contrats
13 que vous obteniez en moyenne par année?

14 R. Non, il y a pas de lien.

15 Q. **[879]** Est-ce qu'un représentant du Parti québécois,
16 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
17 deux mille trois (2003) vous a fait valoir une
18 promesse d'une subvention, d'un contrat public ou
19 d'un autre avantage en échange des contributions
20 que vos employés faisaient?

21 R. Non.

22 Q. **[880]** Vous avez dit dans votre témoignage que votre
23 motivation à contribuer aux partis politiques
24 provinciaux reposait sur la crainte d'ennuis
25 contractuels qui pourraient être causés aux

1 affaires de vos sociétés. Est-ce que vous réitérez
2 ce...?

3 R. Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

4 Q. **[881]** Vous avez dit que vous étiez motivé à faire
5 des dons aux partis politiques par la crainte de...
6 d'avoir des ennuis contractuels ou des représailles
7 et que c'est une forme de protection que j'ai
8 compris en quelque sorte, vous achetiez un
9 paratonnerre. Est-ce que je résume bien votre
10 pensée?

11 R. Oui.

12 Q. **[882]** Oui?

13 R. Oui.

14 Q. **[883]** Donc, c'est comme une police d'assurance?

15 R. Exact.

16 Q. **[884]** C'est ça qui vous motivait?

17 R. Oui.

18 Q. **[885]** Vous avez dit que cette crainte était héritée
19 de votre père.

20 R. Oui puis que... qu'est-ce qu'on connaît de
21 l'industrie.

22 Q. **[886]** Et votre père, lui, a fait la... votre père a
23 fait sa carrière pendant quelle période?

24 R. Dans les années quarante (40), les années cinquante
25 (50), soixante (60), soixante-dix (70).

1 Q. **[887]** Donc, à une autre époque que vous?

2 R. Oui.

3 Q. **[888]** Et est-ce que de mil neuf cent quatre-vingt-
4 seize (1996) à deux mille trois (2003) il est
5 survenu un événement, une action ou un fait relié
6 au Parti québécois ou à l'un de ses représentants
7 qui aurait pu justifier le besoin pour vous de vous
8 acheter un paratonnerre?

9 R. Non.

10 Q. **[889]** Est-ce qu'il convient de dire, Monsieur
11 Accurso, que de mil neuf cent quatre-vingt-seize
12 (1996) à deux mille trois (2003), votre crainte
13 aura été essentiellement subjective?

14 R. Je l'ai pas testée, Madame, je le sais pas.

15 Q. **[890]** Donc, elle n'est pas appuyée par des faits,
16 des événements...

17 R. Non.

18 Q. **[891]** ... ou des actions ou des paroles qui
19 seraient reliés au Parti québécois?

20 R. Bien, on a fait les dons qui nous ont été demandés,
21 ça fait que j'ai pas testé le système. Si ta
22 colonne aurait été zéro, zéro, zéro, zéro, zéro,
23 peut-être que votre question, aujourd'hui, je
24 pourrais répondre différemment.

25 (16:03:51)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[892]** Vous avez dit... je m'excuse, Maître
3 Tremblay, vous avez dit que c'est... Maître
4 Tremblay vous a demandé si c'est votre père qui
5 vous avait transmis cette pensée-là...

6 R. Oui.

7 Q. **[893]** ... et vous avez dit donc que vous craigniez,
8 que vous vous serviez de ça comme un paratonnerre.
9 Mais vous avez aussi dit que c'est qu'est-ce qu'on
10 connaît de l'industrie.

11 R. C'est ça. Mais tout le monde faisait la même chose.

12 Q. **[894]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

13 R. Tout le monde faisait la même chose. Je veux dire
14 j'ai pas appris à la Commission que... que les
15 ingénieurs-conseils donnaient de l'argent aux
16 partis politiques, que... que les bureaux
17 d'avocats, que les comptables, que... que tout le
18 monde qui faisait affaire avec une municipalité,
19 j'ai pas appris ça ici, là, ça fait longtemps qu'on
20 le sait que regarde, on... quand ils te demandent
21 quelque chose, tu sais, il faut... il faut que tu
22 le fasses.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[895]** Mais essentiellement, il y a jamais personne,
25 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et

1 deux mille trois (2003), qui a pu rendre votre
2 crainte objectivable?

3 R. J'ai pas testé le système.

4 Q. **[896]** Vous avez jamais eu de paroles...

5 R. Il y a pas...

6 Q. **[897]** ... représentants du Parti québécois...

7 R. ... disons il y avait pas de raison pour que
8 quelqu'un le fasse.

9 Q. **[898]** Personne au Parti québécois n'est venu vous
10 dire que si vous ne donnez pas...

11 R. Non.

12 Q. **[899]** ... vous allez perdre quelque chose?

13 R. C'est exact.

14 Q. **[900]** Bon. Et est-ce que parce que...

15 R. C'est les non-dits qui sont dangereux.

16 Q. **[901]** Oui, mais moi, j'aimerais ça savoir...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[902]** Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

19 R. Bien c'est parce que si quelqu'un... regarde, moi
20 j'ai été barré à l'Hydro-Québec pour soumissionner
21 une job de... d'envergure et puis une job qui était
22 à nous. Et c'est pas mal clair, c'était une
23 interférence politique, là, qu'on a eue. C'est pas
24 mal clair. Même, d'ailleurs, le... le monsieur il
25 l'a quasiment clarifié dans La Presse qu'on l'avait

1 à l'oeil et puis on voulait s'assurer que... que...
2 tu sais, je pense que je l'ai l'article. Vous
3 l'avez sûrement vu en fin de semaine, là. L'article
4 dans La Presse de votre... monsieur... monsieur...

5 Q. **[903]** Laissez faire l'article, là. Si vous
6 pouvez...

7 R. Bien c'est parce que c'est... c'est ce monsieur-là
8 qui... qui est en charge du PQ actuellement qui...
9 qui l'a dit. « Regarde, on voulait pas qu'il soit
10 là. »

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[904]** Vous faites référence à un article de Denis
13 Lessard qui a été publié... ou de Philippe Tassira
14 Lessard, je pense, qui a été publié vendredi?

15 R. Exact.

16 Q. **[905]** Bon. Donc c'est... mais c'est pas une
17 connaissance personnelle que vous avez de ça?

18 R. Non.

19 Q. **[906]** Et vous faites référence à des événements qui
20 sont... qui seraient survenus en deux mille douze
21 (2012), n'est-ce pas?

22 R. C'est ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[907]** Sauf que les non-dits, Maître Tremblay, si
25 vous me permettez...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[908]** ... qu'est-ce que vous voulez dire? Vous
5 voulez dire que c'est dans la manière qu'on vous
6 approche, qu'on vous aborde, qu'on vous demande de
7 l'argent, vous comprenez que c'est mieux de payer?

8 R. Oui.

9 Q. **[909]** O.K.

10 R. Oui.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[910]** Mais vous pouvez objectiver votre
13 compréhension sur quelles paroles, quels gestes,
14 quelles actions?

15 R. Bien j'ai dit c'est des non-dits, Madame.

16 Q. **[911]** Bon. Donc, vous avez pas d'actions, de
17 gestes, de paroles qui objectivent votre
18 motivation?

19 R. Non.

20 Q. **[912]** Maintenant, qu'est-ce que vous pouviez
21 craindre des pouvoirs publics puisque vous obteniez
22 l'ensemble de vos contrats en étant le plus bas
23 soumissionnaire conforme et que vous les exécutiez
24 avec compétence?

25 R. Je pense que... on a déjà couvert ça, mais ça me...

1 ça me fait plaisir de le répéter. C'est très facile
2 pour un parti politique quelconque de... de
3 « staller » vos contrats qui sont pas octroyés, qui
4 a pas un règlement rapide de les... les
5 réclamations, les changements de commandes, qu'ils
6 vont te... pas te l'octroyer, ça va aller d'une
7 saison à l'autre. Le contrat va être retardé, il va
8 retourner en soumission parce que tu es le plus bas
9 soumissionnaire.

10 Q. **[913]** Mais est-ce que ça vous est arrivé que la
11 gestion d'un contrat soit devenue plus malléable en
12 raison de vos contributions à un parti politique
13 provincial?

14 R. Non, non. J'ai aussi témoigné là-dessus, là. C'est
15 pas pour une aide; c'est juste pour pas qu'ils te
16 nuisent.

17 Q. **[914]** Bon. Alors est-ce que, dans le fond, vous
18 avez conclu à une commande politique en deux mille
19 douze (2012), du Parti québécois?

20 R. Pourriez-vous répéter?

21 Q. **[915]** Vous avez conclu à une commande politique en
22 deux mille douze (2012)...

23 R. Oui.

24 Q. **[916]** ... du Parti québécois.

25 R. Oui.

1 Q. **[917]** Et l'affaire a commencé par une lettre votre
2 fils a reçue d'Hydro-Québec...

3 R. Oui.

4 Q. **[918]** ... et cette lettre, quelle était la date de
5 celle-ci?

6 R. Je l'ai pas ici, là.

7 Q. **[919]** Alors est-ce que, elle était, elle avait...

8 R. C'était... c'était...

9 Q. **[920]** ... été reçue le jour même de la conversation
10 ou avant la conversation?

11 R. De la conversation avec?

12 Q. **[921]** Le dix-neuf (19) septembre, la conversation
13 avec votre fils a eu lieu à seize heures quarante-
14 quatre (16 h 44) le dix-neuf (19) septembre.

15 R. Oui, la lettre, on venait juste de la recevoir.

16 Q. **[922]** Donc elle avait été reçue par fax, par
17 courriel, de quelle manière?

18 R. Ça a dû... de la façon que l'Hydro, je le sais pas
19 aujourd'hui, là, je suis pas assez proche de ça
20 comment est-ce qu'ils font, là, mais ils t'envoient
21 une lettre, là. Aujourd'hui sûrement c'est par,
22 c'est par... je le sais pas. C'est sûrement par
23 courriel avec une... avec une preuve solide par...
24 ou ça peut être une lettre enregistrée ça aussi,
25 là.

1 Q. **[923]** Est-ce que cette lettre-là est toujours
2 disponible? Est-ce que votre entreprise la possède
3 tout le temps?

4 R. Sûrement qu'elle est encore disponible.

5 Q. **[924]** Alors je vais vous demander de la produire...

6 R. O.K.

7 Q. **[925]** ... comme engagement numéro?

8 LA GREFFIÈRE :

9 88.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Engagement numéro 88.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[926]** Alors si c'était possible de nous faire
14 parvenir cette lettre-là le plus tôt possible s'il
15 vous plaît.

16 R. Oui.

17 (16:09:29)

18

19 185E-88 Engagement du témoin Antonio Accurso de
20 fournir une lettre d'Hydro-Québec (re:
21 contrat de monsieur Accurso)

22

23 Q. **[927]** Alors, est-ce qu'il y a un délai, Maître
24 Belleau, qui...?

25

1 Me LOUIS BELLEAU :

2 Bien, il faudrait que vous nous donniez...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais il faudrait que ce soit, en tout cas, cette
5 semaine, parce que la semaine prochaine, vous allez
6 être occupé à autre chose, là, et votre client
7 aussi, alors...

8 Me LOUIS BELLEAU :

9 Oui mais on peut s'assurer de vous la faire
10 parvenir. Si vous me donnez deux semaines, c'est
11 sûr qu'on aura le temps de la chercher. C'est parce
12 que je veux pas vous demander une rallonge du
13 délai, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Ça va.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Est-ce que je vais pouvoir en avoir une copie...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que ça vous va?

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 ... de ce document-là?

22 ARGUMENTATION

23 Me SONIA LeBEL :

24 Madame la Présidente, je pense qu'on prendra pas
25 l'engagement de donner une copie. Comme d'habitude,

1 tous les engagements vont être traités de la même
2 façon, c'est-à-dire qu'ils vont parvenir au
3 procureur de la Commission et si cet engagement-là
4 et cette lettre-là devient pertinente pour les
5 travaux de la Commission, naturellement elle sera
6 produite et naturellement ma collègue en aura une
7 copie dans ces circonstances.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Il m'apparaît important, Madame Charbonneau, de
10 mentionner ici devant ma consœur que la date de
11 cette lettre-là, cette lettre-là est importante eu
12 égard à la démonstration que monsieur Accurso a
13 voulu faire d'une commande politique. Si cette
14 lettre-là est antérieure au dix-neuf (19)
15 septembre, il est peu probable que monsieur Accurso
16 puisse faire cette conclusion puisque le
17 gouvernement du Parti québécois en deux mille douze
18 (2012) a été formé le dix-neuf (19) septembre deux
19 mille douze (2012) à quinze heures (15 h) et que
20 l'assermentation des membres du cabinet s'est
21 terminée à seize heures trente-trois (16 h 33) donc
22 onze (11) minutes avant la conversation dont
23 monsieur Accurso a fait état dans son témoignage.
24 Pour cette raison, pour bien comprendre les
25 conclusions que le témoin fait, il est important

1 pour la Commission mais également pour le Parti
2 québécois que je représente, d'avoir ce document
3 afin d'être en mesure de vous fournir l'information
4 appropriée comme vous me l'avez demandé vendredi.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Naturellement, il y a une grosse différence entre
7 obtenir une lettre et son contenu et de se faire
8 confirmer la date d'un tel document, Madame la
9 Présidente, et vous pouvez être assurée que dès que
10 nous aurons la lettre, on pourra entrer en
11 communication avec ma consœur. Ce que je lui ai
12 dit c'est que si cette lettre-là devient pertinente
13 tant qu'à son contenu ou tant qu'à sa date, on fera
14 le nécessaire et on lui transmettra ces
15 informations-là. Mais je voulais juste...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En ce qui concerne la date, ça sera...

18 Me SONIA LeBEL :

19 Voilà.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... certainement pertinent pour...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Tout à fait mais je veux pas qu'on prenne
24 l'engagement compte tenu de ce qu'on a... de la
25 façon...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est-à-dire que la date, on va la communiquer à
3 maître Tremblay pour ce qui est de la date
4 d'écriture de la lettre.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Ça j'ai aucun problème mais on prendra pas
7 l'engagement de fournir de documents, ça vous
8 comprenez.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY (suite) :

10 Q. **[928]** Alors, Monsieur Accurso, effectivement le
11 gouvernement, le gouvernement de madame Marois a
12 été formé le dix-neuf (19) septembre à quinze
13 heures (15 h) et il y a eu une assermentation qui a
14 duré une heure trente-trois minutes (1 h 33) et
15 cette assermentation s'est terminée à seize heures
16 trente-trois (16 h 33). Vous avez eu la
17 conversation avec votre fils à seize heures
18 quarante-quatre (16 h 44). Est-ce que vous
19 reconnaissez que votre conclusion pourrait être
20 rapide?

21 R. Madame la Présidente, franchement, là, je pense
22 qu'on s'enfarge dans les fleurs du tapis, là, parce
23 que, quelque chose comme ça, s'il y a une commande,
24 ça aurait été donné avant. Tu sais, c'est pas à
25 cause que, à la date de la lettre, la date de ci,

1 la... voyons donc, c'est comme...

2 Q. **[929]** Est-ce que vous savez, Monsieur Accurso, que
3 le gouvernement qui était en place jusqu'au dix-
4 neuf (19) septembre, seize heures trente-trois
5 (16 h 33) était le gouvernement libéral et non pas
6 le gouvernement péquiste?

7 R. Est-ce qu'on est au courant, Madame la Présidente,
8 que c'est un gouvernement qui est défait et c'est
9 un nouveau gouvernement qui s'en vient en place et
10 le président d'Hydro-Québec est nommé par le
11 gouvernement?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[930]** Si je ne me trompe pas, les élections ont eu
14 lieu le douze (12) septembre.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[931]** Les élections ont eu lieu le quatre (4)
17 septembre et les ministres...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[932]** Le quatre (4) septembre, c'est ça.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[933]** ... ont été assermentés le dix-neuf (19)
22 septembre...

23 R. Mais je pense que c'est la date des...

24 Q. **[934]** ... et la nomination du président directeur-
25 général n'a pas été faite par le Parti québécois à

1 cette date-là. Alors, Monsieur, est-ce que c'est
2 exact de dire que vous n'en savez strictement rien?
3 Que c'est une déduction que vous faites à partir
4 des élections du quatre (4) septembre?

5 R. C'est une bonne déduction.

6 Q. **[935]** Mais c'est une déduction?

7 R. Bien ça c'est sûr que j'ai pas la preuve mais...

8 Q. **[936]** C'est que vous avez pas la démonstration.

9 R. ... avec, mais l'Hydro-Québec, c'est pas dans leur
10 coutume de prendre leur meilleur entrepreneur puis
11 dire, regarde, tu peux pas soumissionner alors que
12 j'étais déjà sur place avec une job de soixante
13 millions (60 M\$), ça c'était... qui était en train
14 de finir. C'est exactement la même job, c'est une
15 prolongation de la job qu'on était déjà là, de
16 soixante millions (60 M\$), un vingt-cinq millions
17 (25 M\$) de plus et puis ils disent, regarde, puis
18 qu'on avait exécutée à la perfection, de dire, bien
19 regarde, tu peux pas soumissionner la prochaine
20 job. Je veux dire c'est... c'est complètement
21 contraire à tout ce qu'on connaît depuis nos trente
22 (30) ans d'ouvrage à l'Hydro-Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[937]** Est-ce que vous avez pris connaissance de la
25 dénégation d'Hydro-Québec relativement à toute

1 intervention politique vous concernant en septembre
2 deux mille douze (2012)?

3 R. Bien j... Non.

4 Q. **[938]** Elle a été publiée vendredi.

5 R. O.K.

6 Q. **[939]** Bon. Et est-ce que vous reconnaissez que les
7 accusations criminelles portées contre vous le dix-
8 sept (17) avril deux mille douze (2012) ainsi que
9 le huit (8) août deux mille douze (2012) aient pu
10 avoir une incidence dans la décision d'Hydro-
11 Québec?

12 R. Je... au moment de cette décision-là, tous nos
13 licences étaient en ordre avec la RBQ puis tous les
14 paliers du gouvernement. Je comprends que, oui, que
15 j'avais eu ces accusations-là. Mais toutes les
16 municipalités et tous les ministères, sauf Hydro-
17 Québec, nous... continuaient à... à accorder des
18 contrats.

19 Écoutez, notre... notre problème avec...
20 avec... avec notre risque réputationnel, si vous
21 voulez, ça a commencé bien avant ça. Et, là, il
22 faudrait que je fouille mes papiers un petit peu...
23 l'Hydro-Québec nous a donné, je crois, un cent
24 cinquante millions (150 M) d'ouvrage en deux mille
25 neuf (2009), dix (10), onze (11), alors que le

1 risque réputationnel était là. Ça fait qu'il était
2 là, ils continuaient à nous donner des jobs de
3 cinquante (50), soixante millions (60 M) et puis,
4 tout d'un coup, le PQ rentre, bien là, non, là, il
5 y a vrai risque réputationnel. S'il l'avait deux
6 jours avant qu'on avait des contrats, deux jours
7 après, regarde, c'est le même risque. Et puis
8 l'Hydro-Québec a pas jugé en deux mille dix (2010)
9 de pas nous envoyer des contrats de l'ordre de
10 millions.

11 Q. **[940]** Mais vous aviez pas été accusé avant le dix-
12 sept (17) avril deux mille douze (2012).

13 R. Non, non, il y a d'autres accusations avant.

14 Q. **[941]** Alors... mais je parle d'accusations en vertu
15 du Code criminel.

16 R. Je... il y avait un risque réputationnel.

17 Q. **[942]** Vous avez eu vos premières accusations le
18 dix-sept (17) avril deux mille douze (2012), ainsi
19 que le huit (8) août deux mille douze (2012). Est-
20 ce que vous...

21 R. En tout cas, moi...

22 Q. **[943]** ... vous souvenez de ça? Est-ce que vous
23 voulez que je vous montre le plumitif...

24 R. Je me souviens pas de la date... Non... je me
25 souviens pas de la date mais... mais je le sais

1 qu'il y avait un... un risque réputationnel dans ce
2 temps-là.

3 Q. [944] Je parle pas de risque de... réputationnel,
4 Monsieur Accurso, je parle d'accusations en vertu
5 du Code criminel.

6 R. Oui, mais... il y a... il y a... il y a... je veux
7 dire, est-ce que... est-ce que le Parti québécois,
8 Madame, ont une présomption d'innocence ou on est
9 autique... automatiquement coupable? Ça veut dire
10 que, si j'ai une fièvre, tu es mieux de le tuer,
11 parce que ça peut être l'Ebola.

12 Q. [945] Alors, est-ce que...

13 R. Tu sais, ça se fait pas, ça.

14 Q. [946] ... est-ce que vous reconnaissez...

15 R. Ça se fait pas, ça. On... on tue pas une mouche
16 avec un canon.

17 Q. [947] Est-ce que vous reconnaissez que vous étiez
18 l'objet de plusieurs accusations criminelles
19 portées le dix-sept (17) avril deux mille douze
20 (2012) ainsi que le huit (8) août deux mille douze
21 (2012)?

22 Me LOUIS BELLEAU :

23 Madame la Présidente, vous me permettez une
24 intervention? Il est entendu que la Commission a
25 pris l'engagement de ne pas interroger monsieur

1 Accurso sur les accusations qui sont pendantes. Et
2 ma consœur est en train de faire par la porte de
3 côté ce que la Commission s'est engagée à empêcher.
4 Alors, je vais vous demander, Madame la Présidente,
5 de couper court à cet interrogatoire, s'il vous
6 plaît.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Si vous permettez, Madame la Présidente, je
9 n'interroge pas relativement aux accusations,
10 j'interroge quant à la date de l'accusation et je
11 lui demande si ça peut avoir une incidence sur la
12 décision d'Hydro-Québec. Ce n'est pas interroger
13 sur les faits relatifs aux accusations mais sur ce
14 qui a pu amener Hydro-Québec à prendre une décision
15 différente de celle qu'attendait monsieur Accurso.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, je vais permettre la question uniquement en
18 ce qui concerne les dates. Et, soit dit en passant,
19 je ne pense pas qu'on puisse vous qualifier de
20 mouche.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Alors, si vous me permettez, pour éviter peut-être
23 d'afficher ces documents à l'écran compte tenu
24 qu'ils comportent des adresses personnelles, j'ai
25 les deux... j'ai les copies ici des deux plunitifs

1 auxquels ma collègue fait référence. Et je vais les
2 donner à monsieur Accurso pour qu'on... qu'il
3 puisse suivre en même temps que vous, si vous
4 permettez.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Q. **[948]** Alors, vous avez les documents en main,
7 Monsieur Accurso. Je vois que le dossier 705-01-
8 073215 a été ouvert en deux mille douze (2012),
9 ainsi que le second dossier.

10 R. Je le sais pas où regarder, là.

11 Q. **[949]** Vous savez pas où regarder.

12 R. Excuse-moi, mais je sais pas où regarder.

13 Q. **[950]** Mais est-ce que vous vous souvenez d'avoir...
14 que au moment où vous avez reçu la lettre, vous
15 étiez l'objet d'accusations criminelles; vous vous
16 souvenez de ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[951]** Oui? Bon. Mais vous reconnaissez pas que ça a
19 pu avoir une incidence sur la décision d'Hydro-
20 Québec.

21 R. Présomption d'innocence, Madame.

22 Q. **[952]** Monsieur Accurso, vous avez porté des
23 accusations très graves à l'égard de monsieur
24 Duchesneau.

25 R. Oui.

1 Q. [953] Est-ce qu'avant de porter ces accusations-là,
2 vous avez... vous aviez conscience des conséquences
3 que cela pouvait avoir, de rendre un faux
4 témoignage?

5 R. Oui.

6 Me LOUIS BELLEAU :

7 Ma consoeur ne peut pas suggérer que mon... mon
8 client a rendu un faux témoignage devant cette
9 commission sur ce sujet-là. Je pense que c'est une
10 question qui est totalement inadmissible.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Je lui ai pas suggéré qu'il rendait un faux
13 témoignage, je lui ai demandé s'il avait conscience
14 de la gravité d'un faux témoignage devant la
15 Commission.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Si je comprends bien, votre question se porte d'une
18 façon générale; c'est ça?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Oui. Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et elle n'est... elle...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 À l'égard de monsieur Duchesneau. Ma con... je vais
25 reprendre ma question pour qu'on...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Q. **[954]** ... se comprenne bien. Aviez-vous conscience
5 de la gravité de l'accusation que vous avez porté
6 contre monsieur Duchesneau?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[955]** C'est une question admissible.

9 R. Oui.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Q. **[956]** Est-ce que vous avez prononcé cette
12 accusation en sachant les conséquences légales d'un
13 parjure ou d'un faux témoignage devant la
14 Commission?

15 R. Oui.

16 Q. **[957]** Est-ce que cette information que vous avez
17 révélée vendredi à la Commission vous l'aviez
18 confiée à d'autres personnes avant d'en témoigner?

19 R. Oui.

20 Q. **[958]** Quand et à quelle personne aviez-vous confié
21 cette information?

22 R. Je crois que je l'ai confiée voilà plusieurs années
23 à Michel Arsenault, je crois.

24 Q. **[959]** Et à quelles autres personnes l'avez-vous
25 confiée, Monsieur Accurso, avant de venir témoigner

1 ici?

2 R. Je me souviens pas de, de d'autres personnes vite
3 comme ça mais ça se peut que je l'ai dit à Michel.

4 Q. **[960]** Est-ce que vous aviez révélé cette
5 information aux enquêteurs de la Commission avant
6 de venir témoigner?

7 R. J'ai pas de souvenir de ça.

8 Q. **[961]** Vous n'avez jamais avisé la Commission de cet
9 événement?

10 R. Je me souviens pas d'avoir... J'ai pas parlé aux
11 enquêteurs.

12 Q. **[962]** Est-ce que vous avez...

13 R. Je suis un témoin hostile.

14 Q. **[963]** Est-ce que vous avez révélé cette information
15 à un policier?

16 R. Je me...

17 Q. **[964]** Avant de témoigner?

18 R. Je me souviens pas de ça.

19 Q. **[965]** Quant au chèque de deux cent cinquante mille
20 dollars (250 000 \$) que vous avez fait à l'ordre
21 d'une compagnie à numéro, laquelle de ces sociétés
22 a tiré ce chèque?

23 R. C'est ça qu'on cherche.

24 Q. **[966]** Vous ne le savez pas au moment où on se
25 parle?

1 R. Je pense que c'est, tu veux dire à qui j'ai fait le
2 chèque ou...

3 Q. **[967]** Non.

4 R. ... sur quelle compagnie qu'il a été fait.

5 Q. **[968]** Quelle, laquelle de vos sociétés a fait ce
6 chèque?

7 R. C'est ça qu'on cherche actuellement. Ça aurait pu
8 être, je pense que c'est Marton, Construction
9 Marton, je pense. Mais ça aurait pu être également
10 Louisbourg. Ça aurait pu.

11 Q. **[969]** Et est-ce que c'est vous qui avez signé le
12 chèque ou c'est une autre personne qui a signé le
13 chèque?

14 R. Je me souviens pas. Je sais que j'ai donné l'ordre
15 de faire le chèque. Est-ce que je l'ai signé ou
16 quelqu'un d'autre, je le sais pas.

17 Q. **[970]** Au cours de quel exercice financier ce chèque
18 a-t-il été fait?

19 R. Ça a dû être en deux mille... Sa défaite d'élection
20 était en fin deux mille huit (2008) ça fait que ça
21 a dû être en deux mille neuf (2009).

22 Q. **[971]** Fin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
23 (1998) c'était au moment de l'élection.

24 R. Excuse, excuse. Oui.

25 Q. **[972]** Fin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit

1 (1998) ou début...

2 R. C'est ça, ça fait que ça devrait être en quatre-
3 vingt-dix-neuf (99).

4 Q. **[973]** C'était un exercice financier qui correspond
5 à l'année civile?

6 R. Je le sais pas parce qu'on a changé notre année
7 fiscale à un moment donné. On avait, on avait du
8 mois de septembre à septembre, après ça on a changé
9 décembre. Là, je le sais pas si, je le sais pas
10 c'était quoi dans cette période-là parce que je
11 sais qu'on a changé l'année fiscale à un moment
12 donné.

13 Q. **[974]** Puisque vous avez fait un chèque, sous quel
14 poste comptable ce chèque a-t-il été inscrit dans
15 les livres comptables?

16 R. Je le sais pas.

17 Q. **[975]** Vous n'avez pas vérifié avant de venir
18 témoigner?

19 R. Non.

20 Q. **[976]** Et vous ne connaissez pas la dénomination
21 sociale de la société qui a reçu ce déboursé?

22 R. Qui a reçu ce déboursé?

23 Q. **[977]** Oui, qui a reçu ce chèque.

24 R. Oui, c'est, c'est Gesplani.

25 Q. **[978]** Jes...

- 1 R. R-L-L je crois.
- 2 Q. **[979]** Gestion Plani.
- 3 R. Gesplani, oui.
- 4 Q. **[980]** R-L-L.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 Q. **[981]** Comment vous écrivez ça?
- 7 Me ESTELLE TREMBLAY :
- 8 Q. **[982]** G-... qui est la compagnie de monsieur
- 9 Richard Le Lay.
- 10 R. Il faudrait que je le trouve sur mon téléphone. Ça
- 11 m'a été...
- 12 Q. **[983]** Est-ce que c'est une vérification que vous
- 13 avez faite? Ou c'est le souvenir que vous en avez?
- 14 R. C'est quelqu'un qui m'a rafraîchi la mémoire.
- 15 Q. **[984]** Qui vous a rafraîchi la mémoire?
- 16 R. Quelqu'un... C'est G-E-S... G comme Georges, E-S-P-
- 17 L-A-N-I R.-L.-L. Incorporé.
- 18 Q. **[985]** Alors, pouvez-vous...
- 19 R. Et son nom c'est monsieur Richard Yves Le Lay.
- 20 Q. **[986]** Et qui vous a rafraîchi la mémoire, Monsieur
- 21 Accurso, depuis vendredi?
- 22 R. Ah! C'est mon avocat.
- 23 Q. **[987]** Mais est-ce que ça correspond à votre
- 24 souvenir maintenant?
- 25 R. Oui.

1 Q. **[988]** Parce que vendredi vous avez parlé d'une
2 société à numéro.

3 R. Non, j'ai jamais, j'ai jamais, j'ai dit, vendredi,
4 que je le savais pas.

5 Q. **[989]** Vous le saviez pas?

6 R. Non.

7 Q. **[990]** Est-ce que vous avez traité fiscalement ce
8 chèque comme une dépense d'entreprise?

9 R. Sûrement.

10 Q. **[991]** Est-ce que c'est incorporé dans des dépenses
11 déductibles sur le plan fiscal?

12 R. Sûrement.

13 Q. **[992]** Pourquoi vous dites sûrement?

14 R. Parce que on, je vois pas pourquoi est-ce qu'on
15 l'aurait pas utilisé comme dépense si c'est
16 admissible. Bien, regarde...

17 Q. **[993]** En quoi c'est une dépense pour gagner un
18 revenu?

19 R. C'est la comptabilité qui a décidé de faire ça.
20 (16:25:30)

21 Me LOUIS BELLEAU :

22 Si vous me permettez une intervention, Madame la
23 Présidente. Monsieur Accurso fait l'objet
24 d'accusations en vertu de la Loi sur le revenu qui
25 concerne, justement, le traitement fiscal des

1 dépenses chez ses différentes entreprises et je
2 pense que c'est un sujet qui ne peut pas être
3 couvert.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mais est-ce que cette dépense-là en particulier
6 fait partie des accusations? Parce que si elle ne
7 le fait pas, ça ne fait, c'est un sujet qui peut
8 être couvert.

9 Me LOUIS BELLEAU :

10 Bien, je ne peux pas vous confirmer que ce chèque-
11 là en particulier est couvert.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bon, alors, étant donné les circonstances, je vais
14 permettre la question.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[994]** Alors en quoi était-ce une dépense pour
17 gagner un revenu, Monsieur Accurso?

18 R. Écoutez, vous reculez très loin. J'ai aucun
19 souvenir de savoir si en mil neuf cent quatre-
20 vingt-dix-neuf (1999) la compagnie a pris comme
21 déduction ou pas déduction. Moi, je le sais que le
22 chèque a été fait et c'est pas moi qui tiens les
23 livres chez nous, l'entreprise est très grosse, on
24 a un staff de comptabilité avec des vérificateurs
25 qui ont fait tout cet ouvrage-là, je peux pas vous

1 confirmer.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[995]** Bien, là, c'est peut-être pas vous qui tenez
4 les livres, mais c'est vous qui avez fait le
5 chèque.

6 R. Oui, mais je sais pas comment qu'il a été traité,
7 Madame la Présidente, chez nous.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[996]** Pouvez-vous me dire si, pour vous, il
10 s'agissait d'un prêt ou d'un don?

11 R. Non, non, c'était pas un prêt.

12 Q. **[997]** C'était pas un prêt.

13 R. Non.

14 Q. **[998]** Est-ce qu'il y a eu un contrat signé avec
15 monsieur Duchesneau avec Nouveau Montréal
16 relativement à cette contribution?

17 R. Non.

18 Q. **[999]** Est-ce que vous avez conservé ce chèque après
19 son encaissement?

20 R. C'est ça qu'on essaie de trouver.

21 Q. **[1000]** Est-ce que vous avez demandé à votre
22 institution financière de vous remettre la copie
23 microfilmée de ce chèque?

24 R. Là là?

25 Q. **[1001]** Oui.

1 R. Non.

2 Q. **[1002]** Parce que les chèques sont microfilmés.

3 R. Oui. Non. Moi...

4 Q. **[1003]** Vous avez pas fait de demande.

5 R. Moi, la façon que j'ai compris ça, c'est... c'est
6 les enquêteurs de la Commission qui vont se charger
7 pour faire le suivi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[1004]** O.K. Mais, cela étant dit, ça ne vous
10 empêche pas d'aider les...

11 R. Ah! Certainement, je pourrais faire ça.

12 Q. **[1005]** ... les enquêteurs. Et donc si vous êtes
13 capable de votre côté, alors j'aimerais que ce soit
14 sous forme d'engagement que vous trouviez...

15 R. O.K.

16 Q. **[1006]** ... tout document relatif à ce chèque...

17 R. Oui.

18 Q. **[1007]** ... que vous avez fait.

19 R. Pas de problème.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[1008]** Sur quelle banque a-t-il été tiré?

22 R. Ma banque dans le temps?

23 Q. **[1009]** Sur quelle banque a-t-il été fait ce chèque?

24 R. Ma banque dans le temps, je crois que c'était la
25 Banque Nationale.

1 Q. **[1010]** Et avant de venir témoigner, vous n'avez pas
2 demandé une copie numérisée ou microfilmée de ce
3 chèque.

4 R. Non, mais écoute, j'étais pas au courant des
5 questions que la Commission va me poser.

6 Q. **[1011]** Est-ce que vos entreprises récupèrent les
7 originaux des chèques à chaque mois?

8 R. Je le sais pas.

9 Q. **[1012]** Vous le savez pas.

10 R. Non. Ça doit, je le sais pas.

11 Q. **[1013]** Parce que vous avez dit que les chèques...
12 les chèques étaient saisis, vous avez parlé d'une
13 saisie.

14 R. Oui, oui, c'est ça. Regarde, ils ont saisi à peu
15 près tout chez nous, ça fait que...

16 Q. **[1014]** Donc, ça veut dire que vous auriez eu en
17 main les originaux de vos chèques.

18 R. Comme je dis, je le sais pas.

19 Q. **[1015]** Quelle autorité administrative aurait saisi
20 ce chèque, Monsieur Accurso?

21 R. Quelle autorité policière?

22 Q. **[1016]** Hum, hum.

23 R. Je sais pas, on a eu trois saisies, je sais pas
24 laquelle.

25 Q. **[1017]** Pour quelle raison vous a-t-il été demandé

1 de faire un chèque à Gestion Plani R.-L.-L... RLL?

2 R. C'est ça qu'ils ont...

3 Q. **[1018]** Pour quelle raison faire un chèque à cette
4 compagnie-là?

5 R. C'est ça qu'ils ont demandé.

6 Q. **[1019]** Mais, est-ce que vous avez demandé pourquoi?

7 R. Non.

8 Q. **[1020]** Est-ce que monsieur Duchesneau était présent
9 lorsque ce stratagème a été discuté avec vous?

10 R. Oui.

11 Q. **[1021]** On se situe à quelle période de l'année mil
12 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) ou quatre-
13 vingt-dix-neuf (99)?

14 R. Je l'avais rencontré... j'ai... j'ai... je l'avais
15 rencontré c'était après sa défaite. Maintenant,
16 c'est-tu quatre, six, huit mois? Je m'en souviens
17 pas.

18 Q. **[1022]** Est-ce que cette...

19 R. Un an.

20 Q. **[1023]** Est-ce que vous avez vérifié vos
21 inscriptions comptables avant de venir témoigner?

22 R. Non.

23 Q. **[1024]** Est-ce que depuis que vous avez témoigné,
24 vous avez vérifié si ce chèque apparaît dans les
25 inscriptions comptables de vos sociétés?

1 R. Il y a du monde qui est en train de le faire.

2 Q. **[1025]** Est-ce que vous allez remettre à la
3 Commission - je vais en demander l'engagement -
4 pour que...

5 R. C'est un engagement.

6 Q. **[1026]** ... que vous le remettiez à la Commission.

7 R. C'est un engagement, tout ce qu'on peut trouver, on
8 va le remettre avec plaisir.

9 Q. **[1027]** J'ai terminé.

10

11 185E-89 : Le témoin Antonio Accurso s'engage à
12 fournir tout document relatif au
13 chèque qui aurait été fait à
14 M. Duchesneau

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Est-ce que, Maître Décary, vous avez des
18 questions à poser?

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

20 Q. **[1028]** Bonjour, Monsieur Accurso.

21 R. Bonjour.

22 Q. **[1029]** Mon nom est Michel Décary, je suis le
23 procureur du Parti libéral. Compte tenu des
24 questions de ma collègue et pour plus de
25 précautions uniquement, j'aurai quatre questions

1 seulement...

2 R. O.K.

3 Q. **[1030]** ... à vous poser. La première, c'est : est-
4 ce que monsieur Bibeau, madame Trépanier, un élu ou
5 un autre représentant du Parti libéral du Québec
6 vous a formulé une promesse de recevoir un avantage
7 ou quelqu'autre... quelqu'autre, en fait, avantage,
8 oui, de quelque nature que ce soit en échange de
9 vos contributions et de celles de vos employés?

10 R. Absolument pas.

11 Q. **[1031]** Et...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1032]** Est-ce que c'était aussi du domaine du non-
14 dit?

15 R. Non.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Q. **[1033]** Et est-ce que monsieur Bibeau, madame
18 Trépanier, un élu ou un autre représentant du Parti
19 libéral du Québec vous a dit que vous ne recevriez
20 plus de contrat public si vous ne contribuez pas?

21 R. Non.

22 Q. **[1034]** Et est-ce que l'une de ces personnes a même
23 laissé entendre que si vous ne contribuiez pas,
24 vous risquiez de perdre des avantages, des
25 contrats?

1 R. Non. Non.

2 Q. **[1035]** Pour ce qui est des... je vais appeler ça
3 les « actes malhonnêtes, illégaux » après deux
4 mille trois (2003) - et c'est pourquoi je disais
5 « pour plus de précautions » - avez-vous déjà usé
6 de stratagème, participé à des collusions, à des
7 partages de marchés avec des concurrents, fait de
8 faux extra, de fausses facturations ou avez eu
9 recours à quelqu'autre moyen illégal, soit pour
10 l'obtention de contrats, soit dans le cadre de
11 l'exécution de contrats avec le gouvernement du
12 Québec, ce ministère et ses divers organismes, y
13 compris Hydro-Québec?

14 R. Non.

15 Q. **[1036]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce qu'une autre partie... une autre partie veut
18 poser des questions. Alors, le Fonds n'en a pas. Et
19 la FTQ non plus. Parfait. Alors, donc merci.

20 (inaudible). Je m'excuse. Alors, donc cela ajourne
21 les audiences pour aujourd'hui, nous allons donc
22 nous revoir demain matin.

23

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

25 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **CLAUDE MORIN**, et **ROSA FANIZZI**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **CLAUDE MORIN**

18

19

20

21

22

23

24 **ROSA FANIZZI**

25

VOLUME 227
Le 8 septembre 2014

- 268 -